

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE

Une fortune et un cœur

LOT-ET-GARONNE

Banque de France,
une nouvelle directrice

PAYS BASQUE

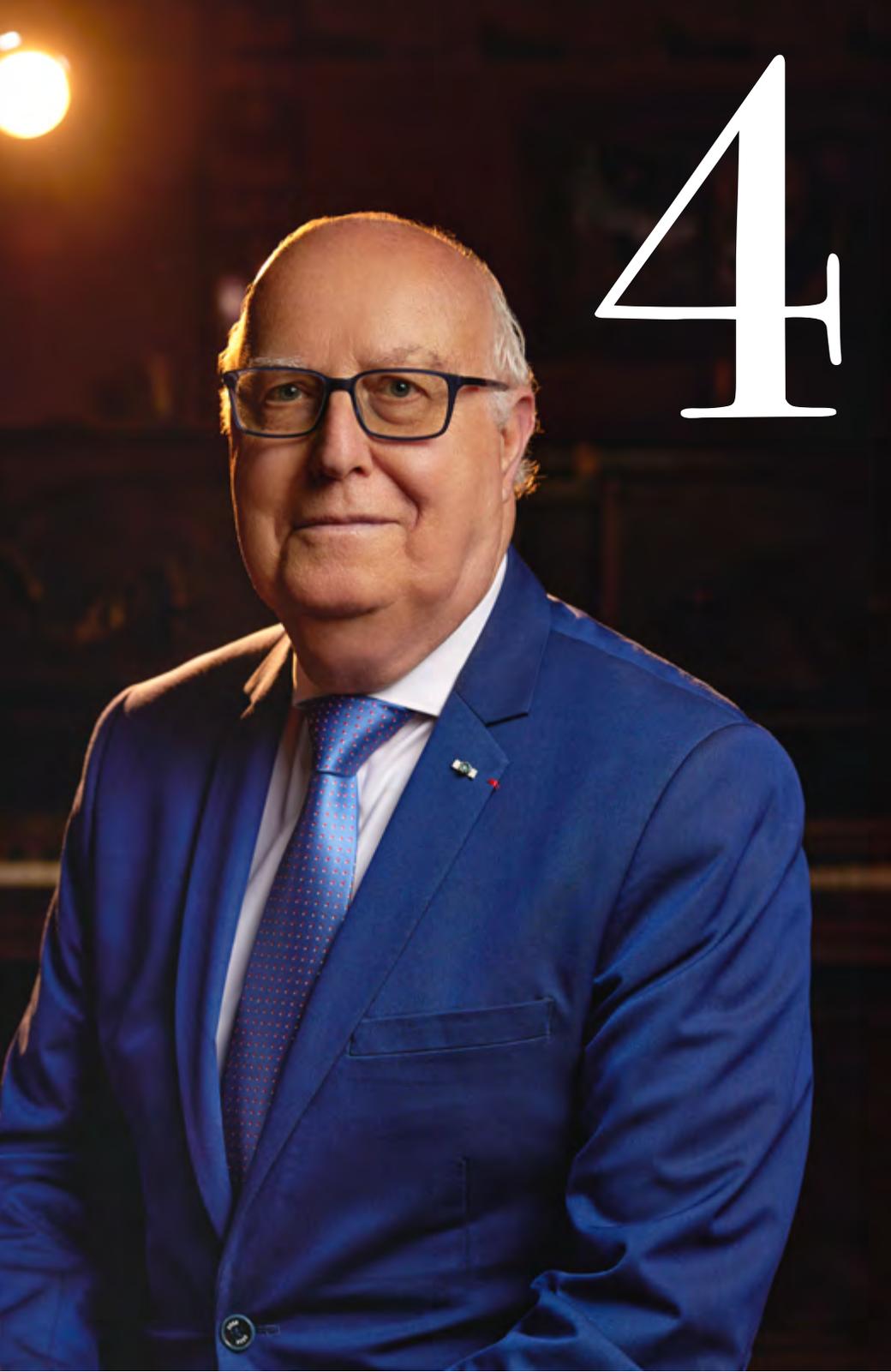
Jambon de Bayonne :
l'IGP consolide sa RSE



JEAN-LOUIS
GUILHAUMON

fondateur de Jazz
in Marciac (JIM)

Marciac,
corps et âme
du Jazz



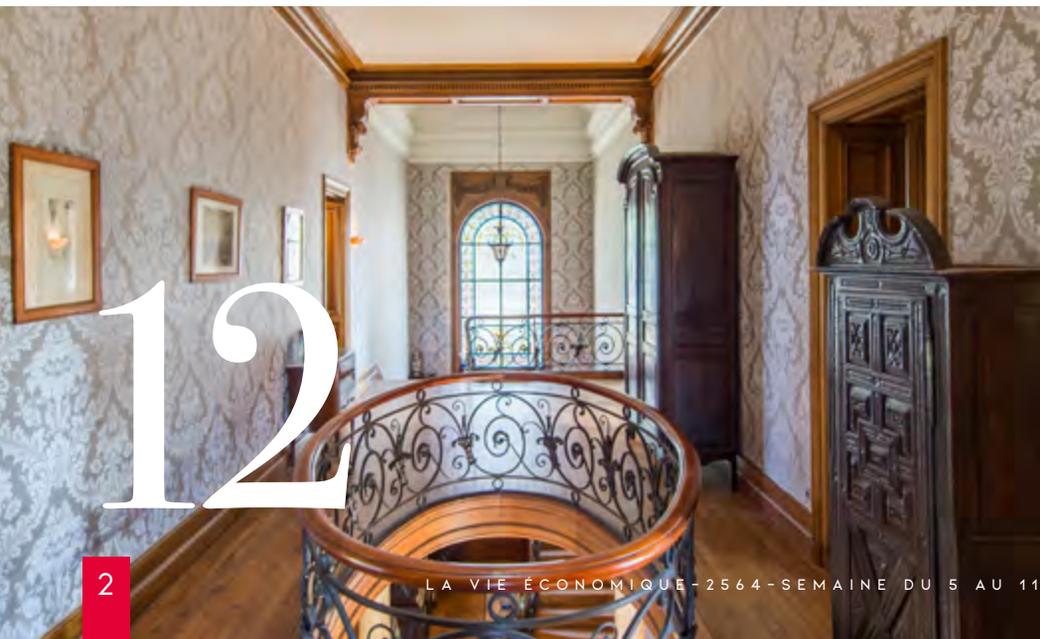
4



20



28



12



42

À la une

4 Marciac, corps et âme du jazz

Dordogne

10 Plus de sons, plus d'images

12 Une fortune et un cœur

14 Les éditions Fanlac au fil du temps

15 Nouvelles brèves

Gironde

18 La RoboCup côté business

20 Vers l'ouverture
à la concurrence des TER

22 Nouvelles brèves

Landes

24 Cap Synergie,
pour les affaires et la convivialité

26 Nouvelles brèves

Lot-et-Garonne

28 Banque de France,
une nouvelle directrice

30 IGS, histoire d'une succession réussie

32 Nouvelles brèves

Béarn

36 Aquitaine Electronique aux avant-postes

38 Initiative Béarn :
au soutien des entrepreneurs

39 Nouvelles brèves

Pays basque

42 Jambon de Bayonne :
l'IGP consolide sa RSE

44 Métiers du design en pleine mutation

46 Nouvelles brèves

Hautes-Pyrénées

48 Gestion de l'eau, de nouvelles armes

49 Nouvelles brèves

Le Cercle des Experts

50 La quête de sens au travail :
un défi pour les organisations

Tendances Business

54 Santé financière : légère amélioration

56 Le marché de l'ancien se contracte

58 Des terres agricoles convoitées...

60 Cinéma

63 Annonces Légales



JEAN-LOUIS
GUILHAUMON
fondateur de Jazz
in Marciac (JIM)

Marciac, corps et âme du **Jazz**

Du 20 juillet au 6 août, Marciac, va une nouvelle fois accueillir les plus grands noms de la scène jazz. Une musique qui a transformé l'histoire et le développement économique de cette petite commune du Gers, entraînant avec elle tous les habitants. Un destin hors-normes qui a débuté en 1978 avec Jean-Louis Guilhaumon, fondateur de Jazz in Marciac (JIM).

Par Hermance HITTE

Des 35 piliers sur lesquels était bâtie sa halle, ne reste désormais que des dalles gravées de notes de musique. Comme un destin qui change de partition et s'échappe de l'oubli pour inventer sa propre mélodie. Depuis 1298, c'est la signature de la bastide royale qui s'obstine à regarder plus loin pour ne jamais être où on l'attend. Lovée dans les vallons gersois, elle aurait pu n'être qu'une douce campagne où seul le chant des oiseaux accompagne l'été... Marciac la rebelle a encore une fois refusé le fatalisme et leur a offert les plus grands noms du jazz pour leur donner le diapason. Comment une petite commune de 1 300 habitants est devenue la référence mondiale de la musique a tout d'une épopée légendaire. À l'image d'un son du roi Buddy Bolden qualifié de blues rural, la ville s'est accordée à cette musique qui lui ressemble, prenant toutes les règles établies pour les tordre à sa guise, elle a créé l'impossible : Jazz in Marciac.

45 ANS DE CONCERTS EXCEPTIONNELS

Chaque année, le festival réunit des artistes dont l'évocation donne le vertige. Fidèle à sa programmation hors du commun, la 45^e édition, qui aura lieu du 20 juillet au 6 août, parle d'elle-même : Selah Sue, Ben Harper, Suzanne Vega, Samara Joy, Abdullah Ibrahim, Norah Jones, Gilberto Gil & Family... Autant d'étoiles qui ne signent que l'excellence. La rou-

tine pour une terre qui a vu Jeff Beck, Michel Portal, Kool & the Gang, Sting, Santana, Joan Baez, Avishai Cohen ou encore Paco de Lucia et Joe Cocker envoûter ses scènes. Marciac, une place entourée d'arcades, quelques rues et le charme intact d'un passé flamboyant... Marciac, épicerie du jazz, internationalement célèbre, faisant briller les yeux de tous les musiciens qui rêvent de s'y produire comme une consécration. Les deux définitions sont les siennes, aucune fausse note dans ses quotidiens qui semblent aux antipodes mais un chef, virtuose de ce défi fou devenu réalité, Jean-Louis Guilhaumon, à la fois maire, président de la communauté de communes, fondateur et âme du festival.

LE PROJET DE L'IMPOSSIBLE

Pourtant, lorsque le projet a vu le jour il y a 45 ans, rien ne lui

prédisait un tel destin. Fort de souvenirs fabuleux, son fondateur s'en amuse aujourd'hui : « Il était difficile de cumuler davantage

“ Fidèle à sa programmation hors du commun, la 45^e édition parle d'elle-même : Selah Sue, Ben Harper, Suzanne Vega, Gilberto Gil... ”



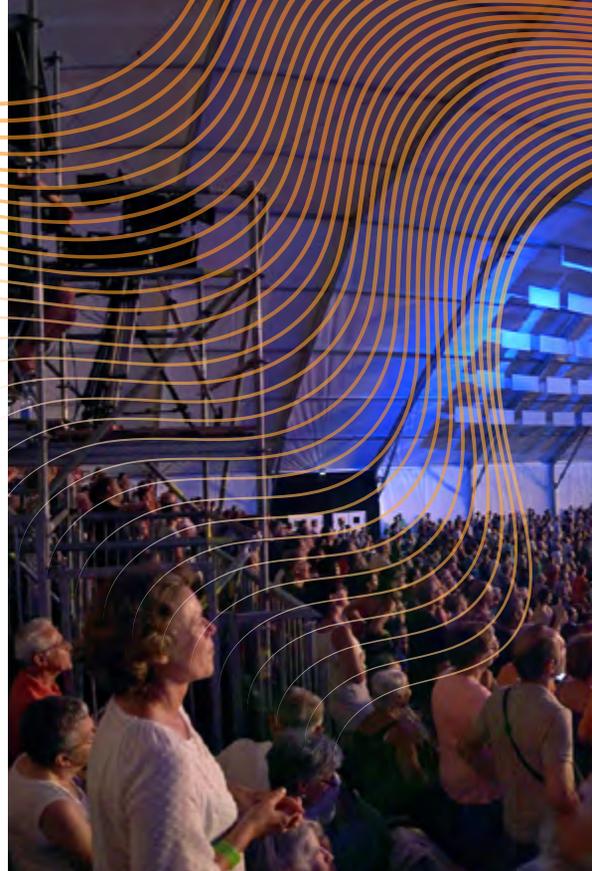
Boule Corea,
Garrett Haynes, MC Bride

© francisvernet

de handicaps qu'à l'origine : un encadrement rural, aucune voie de communication, pas de gare à moins de 50 km, pas d'hôtel, très peu de restaurants... Si nous avions mené une étude, elle aurait jugé le territoire dans l'incapacité totale de pondre un événement de cette importance ». À cela on peut aisément ajouter un détail qui n'en est pas un, la ville ne comptait aucune scène. Pour Jean-Louis Guilhaumon, adjoint au maire à l'époque, la mise en place du rendez-vous était certes un défi mais surtout un écho à sa passion, jeune étudiant il avait même été musicien. Le jazz s'est évidemment imposé comme le fil conducteur d'un nouveau rendez-vous, en pleine campagne, là où personne ne l'attendait.

800 VISITEURS EN 1978

En 1978, la première édition du festival a bien lieu et prend place dans les arènes municipales habituellement dédiées à la course landaise : « On n'y avait jamais entendu de concert et surtout pas de jazz ». Orchestres amateurs et professionnels se produisent avec une programmation autour de John Luther, ils signent un premier succès avec 800 visiteurs et pour Marciac, qui est loin d'imaginer l'aventure hors-normes qui débute, c'est déjà une vraie réussite. L'année suivante, tous veulent réitérer l'événement et le destin, sûrement mélomane, entre en jeu et lui offre sa première « vraie » scène : « Marciac était une cité du meuble avec deux usines qui n'ont



“ Avec un budget d'un peu moins de 5 millions d'euros, JIM génère près de 20 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire ”



pas survécu à la concurrence internationale. Une d'elle fermait en août et je me suis dit que le hangar serait une meilleure option que les arènes ». Certains parleront de bon timing, d'autres s'attarderont sur le quartier qui s'appelle Saint-Germain et y verront une histoire qui ne pouvait s'écrire autrement. Avec une acoustique approximative et un confort qui l'est tout autant, le festival s'installe pour de bon.

PARRAINS PRÉSTIGIEUX ET BONNES FÉES

Le gentleman de la trompette Bill Coleman et Guy Laffite, le saxophoniste ténor, sont les têtes d'affiche qui en deviennent les présidents d'honneur et eux aussi joueront un rôle déterminant : « Ils nous ont ouvert leur carnet d'adresses et très vite, nous avons eu la participation de musiciens qui jouaient d'une belle notoriété en Europe et dans le monde comme Joe Turner ». Au fil des



ans, ce sont simplement les plus grands qui viennent dans le Gers, inscrivant leur propre légende et celle de Marciac qui peu à peu fait office d'étape ultime dans une carrière. La durée du festival s'étend à une semaine puis dix jours... Avant d'être aujourd'hui une bulle dans le temps qui court sur 3 semaines et fait vivre toute la ville à son rythme.

268 000 FESTIVALIERS À LOGER

Désigné par l'Internaute comme le festival de jazz favori des Français, JIM, comme on l'appelle, accueille aujourd'hui 268 000 visiteurs. Avec un budget d'un peu moins de 5 millions d'euros, il

génère près de 20 millions d'euros de retombées économiques pour le territoire. Véritable locomotive de la commune, il a transformé son quotidien, bien au-delà des 3 semaines de concerts. Celles-ci sont pourtant le temps fort de l'année et pour les Marciacais, celui des rencontres car ces festivaliers, il a d'abord fallu les loger : « Nous avons créé au départ un système de Bed & Breakfast et de séjour chez l'habitant qui représentait un double avantage : c'était une alternative à l'absence de toute structure hôtelière. Ça a également permis de donner une coloration un peu particulière au festival. Les gens appréciaient d'être logés chez l'habitant, de pouvoir échanger avec eux et de découvrir avec bonheur la vie à la campagne, les produits du territoire... ». Moment de vie hors de la routine des villes, les amateurs de musique s'évadent dans le charme du Sud-Ouest et son bonheur qu'on dit dans le pré ! Une ambiance unique qui met le festival à part.

LE FESTIVAL A FAIT NAÎTRE UN HÔTEL

Face à la notoriété grandissante, l'hôtel des Comtes de Pardiac a

même vu le jour sur la place principale ainsi qu'un cinq étoiles, désormais fermé, mais dont le maire espère « la réouverture prochaine ». Chambres d'hôtes et gîtes se sont développés en parallèle, un dynamisme qui se retrouve dans l'offre de restauration. Sous les arcades, les terrasses se collent, la bastide se drapait de fête et le chiffre d'affaires réalisé durant le festival permet aux professionnels d'affronter les mois creux. Les artistes sont logés à Tarbes, un système de navettes est mis en place même si certaines amitiés défient le temps, à l'instar de Wynton Marsalis qui a assisté à toutes les éditions et préfère loger dans une famille devenue celle de cœur. Le jazz se lie à la ville qu'il entraîne dans son éternelle quête de nouveauté et la transforme pour en faire son royaume.

L'ASTRADA, SCÈNE ROYALE

Et avec *L'Astrada*, Jean-Louis Guillaume a offert un palais de 500 places aux rois et reines de cette musique et de ses cousines. Scène conventionnée en milieu rural mais aussi d'intérêt national, l'établissement ultra moderne voit le jour en 2017 après bien

des batailles : « Il n'a pas été très facile de convaincre les investisseurs publics de s'engager dans cette démarche de presque 5 millions d'euros mais ils l'ont fait. Les convaincre n'a pas été une partie de plaisir mais nous avons réussi, aujourd'hui cet objet existe dans notre environnement et participe à son rayonnement ainsi que

“ Nous dépendons de notre public. Rien n'est jamais acquis mais tout laisse penser que nous nous dirigeons vers une belle et grande édition 2023 ”

L'Astrada, salle de concert ultra contemporaine



jazz avec Gérard Cazamayou, inspecteur académique de l'époque. C'était un concept unique, qu'on a élaboré de toutes pièces en mettant à profit les espaces culturels nouveaux ». Avec la mobilisation des différents ministères de l'Éducation nationale, la Culture, l'Agriculture et la Jeunesse et Sport, le collège Aretha-Franklin se dote d'un internat d'excellence, double ses effectifs... et devient une référence en formant des jeunes musiciens devenus des artistes renommés, à l'instar du saxophoniste Émile Parisien, musicien et compositeur de jazz qui fait autorité. Loin d'être un simple temps fort culturel, JIM est sans conteste un incroyable « outil d'aménagement du territoire » : « Aujourd'hui, en tant que commune, nous avons choisi d'orienter notre développement autour de cette double compétence qu'est la culture et le tourisme. Durant la période de crise de Covid 19, j'ai proposé à mes collègues de mettre en forme une étude de médiation culturelle destinée à nous poser de vraies questions ».

l'activité culturelle de Marciac », se réjouit Jean-Louis Guilhaumon. Avec une soixantaine de levers de rideau dans l'année et une programmation pluridisciplinaire qui fait, évidemment, la part belle au jazz puisqu'il est labellisé au plan national dans ce domaine, L'Astrada assure la mise en place d'un vrai projet culturel de territoire qui vit pendant et hors festival. Un coup de maître dans un contexte rural qui est loin d'être le seul, contre toute attente c'est encore le jazz qui a sauvé le collège.

LE JAZZ AU SECOURS DU COLLÈGE

Avec une fréquentation qui s'érodit et un secteur de recrutement insuffisant malgré son inscription à la carte scolaire, le collège de Marciac était inexorablement voué à disparaître. Un crève-cœur pour Jean-Louis Guilhaumon qui, en plus d'être édile, en était le principal. Et encore une fois, c'est dans la musique qu'il va puiser pour changer le destin de l'établissement : « J'ai eu l'idée de créer les ateliers d'initiations à la musique de

VERS UN RETOUR À LA NORMALE

Une période de crise qui a laissé quelques stigmates, notamment au niveau des partenaires privés dont le soutien représentait plus d'un million d'euros en 2019. Si beaucoup ont personnellement souffert de la pandémie, l'heure est aux nouveaux partenaires et au mécénat. Habituellement subventionné par l'État, la Région et le Département, le festival a été soutenu de façon assez vigoureuse

pendant la période de la Covid 19, comme toutes les manifestations culturelles : « Nous sollicitons nos partenaires publics mais n'avons pas encore les résultats promis. JIM n'est pas très aidé, nous devrions prétendre à un niveau plus significatif, c'est lié au fait que par le passé nous avons toujours atteint des taux d'autofinancement relativement conséquents ». Si la crise a durablement changé les modes de consommation y compris dans le domaine culturel, la remontée en puissance de sa fréquentation est bien là et 2023 se profile comme l'édition qui signe un retour « à une activité dite normale » : « Nous dépendons de notre public. Rien n'est jamais acquis mais tout laisse penser que nous nous dirigeons vers une belle et grande édition ».

1 000 BÉNÉVOLES SUR LE PONT

À quelques semaines du top départ, l'agitation est partout. Si sept salariés permanents sont dédiés à son organisation, l'événement mobilise toute la commune et serait bien différent sans les travailleurs de l'ombre. Big Band de mille bénévoles qui font corps et âme avec sa réussite, tous sont la petite note indispensable à cette magistrale composition. C'est encore Jean-Louis Guilhaumon qui donne le rythme, refusant le rôle

de soliste, c'est de cette armada de petites mains dont il est le plus fier : « Ici, tout le monde contribue à sa manière, il faut imaginer que nous envoyons les programmes dans une version papier et nous avons des papys et des mamys qui les mettent sous enveloppes... »

PARTENARIAT AVEC LA LOUISIANE

Liée à jamais au jazz, Marciac, qui vient de signer un partenariat avec la Louisiane, se prépare à accueillir des passionnés de la France entière et au-delà. Épicentre d'une musique devenue son âme-sœur, elle a accompli l'impossible. Jean-Louis Guilhaumon a trop de souvenirs pour n'en choisir que quelques-uns : « Nous avons vécu tellement de grands moments qu'il serait injuste de les hiérarchiser », ses pensées vont surtout aux disparus qu'il a côtoyés et admirés comme Ray Charles, Oscar Peterson et Ahmad Jamal. Si on lui demande quel défi il lui reste après avoir tant accompli, avec un petit sourire aux lèvres et une passion à jamais ardente, la réponse fuse comme un solo de Louis Armstrong : « Les chercheurs américains ont découvert que certaines zones du cerveau des plus jeunes sont mieux irriguées grâce à l'écoute du jazz. Nous avons une école maternelle... ça serait formidable de mettre en place des initiations à la musique et au rythme ! ». Nul ne connaît l'avenir mais à Marciac il ne jouera que sa propre mélodie. ■

JAZZ IN MARCIAC 2023 : LES TÊTES D'AFFICHE AU RENDEZ-VOUS

Jeudi 20 juillet

MC Solaar / Sofiane Pamart

Vendredi 21 juillet

Anne Pacey / Pat Metheny

Samedi 22 juillet

Popa Chubby / Joe Bonamassa

Dimanche 23 juillet

Sixun / Snarky Puppy

Lundi 24 juillet

Lizz Wright / Norah Jones

Mardi 25 juillet

Tower Of Power / Cory Wong

Mercredi 26 juillet

Kenny Barron Trio / Abdullah Ibrahim Trio

Jeudi 27 juillet

Brad Mehldau Solo / Samara Joy

Vendredi 28 juillet

Suzanne Vega / Ben Harper & The Innocent Criminals

Samedi 29 juillet

Endea Owens / Selah Sue

Dimanche 30 juillet

Fatoumata Diawara / Roberto Fonseca

Lundi 31 juillet

Florin Niculescu / Dutronc Rosenberg Gresset Trio

Mardi 1^{er} août

Dhafer Youssef / Sissoko Segal Parisien Peirani

Mercredi 2 août

Robin McKelle / Gregory Porter

Jeudi 3 août

Cécile McLorin Salvant / Wynton Marsalis

Vendredi 4 août

Raynald Colom Five Stars / Gilberto Gil & Family

Samedi 5 août

Femi Kuti & The Positive Force / Goran Bregović

Dimanche 6 août

Festival Bis (concerts gratuits, place de l'Hôtel-de-Ville)

L'Astrada



David Martinet et son épouse Marie-Eugénie ont repris l'Atelier du son et de l'image (Adsi), à Château-l'Évêque, en 2021. Avec succès !

Par Léontine AMART

Plus de sons, plus d'images

Que de chemin parcouru pour David Martinet, le nouveau patron de l'Atelier du son et de l'image (Adsi) installé à Château-l'Évêque, dans l'agglomération de Périgueux. Salarié de l'entreprise pendant 23 ans, ce touche-à-tout doué pour les affaires en a pris la direction avec son épouse Marie-Eugénie après le départ à la retraite de son fondateur, Freddy Beneyrol, fin 2020.

CONSOLIDER L'ACTIVITÉ

Le début de l'année 2021 n'incitant guère à la prise de risque (le pays était alors en proie à la crise sanitaire), les nouveaux dirigeants d'Adsi ont d'abord cherché à consolider l'activité historique de l'entreprise : la muséographie. Par le son, l'image, voire les deux, l'entreprise concourt directement à la mise en valeur des musées (Museum de Bordeaux, cimetière australien Sir John Monash Center à Villers-Bretonneux / Fouilloy) et des sites touristiques de plein air ou souterrains.

En Dordogne, où sa réputation n'est plus à faire, elle a mis son expertise au service des grottes les plus remarquables, du gouffre de Proumeyssac à Audrix à la grotte de Villars en passant par Lascaux IV à Montignac. Sans oublier les grottes de Maxange au Buisson-de-Cadouin. Pour fêter les 20 ans de leur ouverture au public, ses propriétaires, Caballero père et fils, ont donné carte blanche à David



Martinet pour sublimer la beauté naturelle de ses trésors géologiques.

Déploiement d'un éclairage à base de leds, projections de lumière UV sur les concrétions, simulacre d'une explosion à la dynamite, diffusion d'effets sonores dans les galeries... Les équipes d'Adsi ont mobilisé les dernières technologies en vogue pour donner à voir et à entendre ce que personne n'a jamais vu ni entendu. « Les propriétaires de grottes ont parfois tendance à vou-

loir la même chose que le voisin, or, nous sommes là pour leur proposer tout l'inverse », explique David Martinet. « Rien n'est plus intéressant que de parvenir à créer un dispositif propre à chaque site comme on ferait de la dentelle. »

DÉCISION RISQUÉE

Sûrs de leur savoir-faire, les époux Martinet auraient pu attendre sagement que leur business monte en puissance avec la fin des restrictions

“ Rien n'est plus intéressant que de parvenir à créer un dispositif propre à chaque site comme on ferait de la dentelle ”

liées à l'épidémie de Covid-19. Mais c'était sans compter sur les surprises que réserve le plus souvent la vie des entreprises.

À peine le couple était-il installé aux commandes de l'entreprise qu'il a été amené à prendre une décision osée sinon risquée : racheter le Pôle scénique, autrement dit le parc de matériel dédié à l'équipement scénique du parc des expositions à Marsac-sur-l'Isle, lui-même vendu à la découpe par la CCI de la Dordogne. « Cette acquisition n'était absolument pas prévue mais le simple fait d'apprendre que cela allait sans doute être vendu sous forme de lots au plus offrant nous a convaincus de nous positionner pour le racheter », jure David Martinet. « On ne pouvait pas laisser filer la seule ressource technique et logistique dont on disposait jusqu'alors en Dordogne sans bouger le petit doigt. »

1,3 MILLION D'EUROS INVESTIS

Les époux Martinet ont dépensé 700 000 euros pour acquérir le parc de matériel et près d'autant pour le remettre en état ou en assurer la maintenance. Un investissement lourd, mais payant. Scène de 6 000 m², gradins, fauteuils, barrières, éclairages, console de sonorisation... le trésor de guerre du Pôle scénique est sans limites ou presque. « L'ensemble est stocké sur 1 200 m² dans un hangar du parc des expos », indique David Martinet. « Au début, il y avait tellement de choses que c'en était presque effrayant : à chaque fois que nous les passions en revue, nous découvrons de nouvelles pépites. »

Une aubaine pour Adsi, qui, parallèlement à la muséographie, a toujours exercé activité d'équipementier événementiel à destination des professionnels et des particuliers. « L'entreprise assurait déjà des prestations pour Macadam Jazz à Périgueux ou Jazz and blues à Chancelade », rappelle David Martinet, le premier à reconnaître que l'échelle des événements n'est plus

« On ne pouvait pas laisser filer la seule ressource technique et logistique dont on disposait jusqu'alors en Dordogne sans bouger le petit doigt »

tout à fait la même. Musiques au chœur à Montignac, festival de l'abbaye à Saintes, festival de musique sacrée de Rocamadour... Le parc du Pôle scénique prend désormais l'air régulièrement dans la région.

CONSERVER DU PERSONNEL QUALIFIÉ

« On est sollicité pour des manifestations estivales, mais aussi pendant l'année », fait savoir David Martinet. « Dernièrement, nous avons assuré la sonorisation du gala de l'école de management hôtelier de Savignac ou encore le gala de boxe

Jacky Bellon organisé par le Périgord box club à la salle de la Filature, à Périgueux. » Autant d'occasions mises à profit pour faire travailler les huit salariés en CDI de l'entreprise et au-delà, les professionnels du son et de la lumière installés en Dordogne qui disposent de vraies compétences en la matière. « C'est aussi pour cela qu'on a racheté le Pôle scénique, pour conserver chez nous des gens qualifiés qui sont susceptibles de partir travailler ailleurs qu'en Dordogne, dans les villes où se concentrent les grands événements », fait remarquer le chef d'entreprise. ■

DES VÉLOS- GÉNÉRATEURS D'ÉNERGIE RENEUVELABLE

L'Atelier du son et de l'image aime multiplier les défis. Preuve en est sa détermination à développer la commercialisation des vélos-générateurs d'énergie renouvelable dont le site du gouffre de Proumeyssac à Audrix a été le premier à s'équiper il y a un peu plus de dix ans (l'électricité produite est utilisée pour alimenter l'éclairage à base de leds déployé dans la cavité). Récemment, l'entreprise s'est associée à une application baptisée « Bootcamp » pour rendre possible sa diffusion à grande échelle. « Les vélos seront fabriqués à Château-l'Évêque, en collaboration avec notre plus proche voisin, TDI Laser », précise David Martinet, le repreneur d'Adsi.



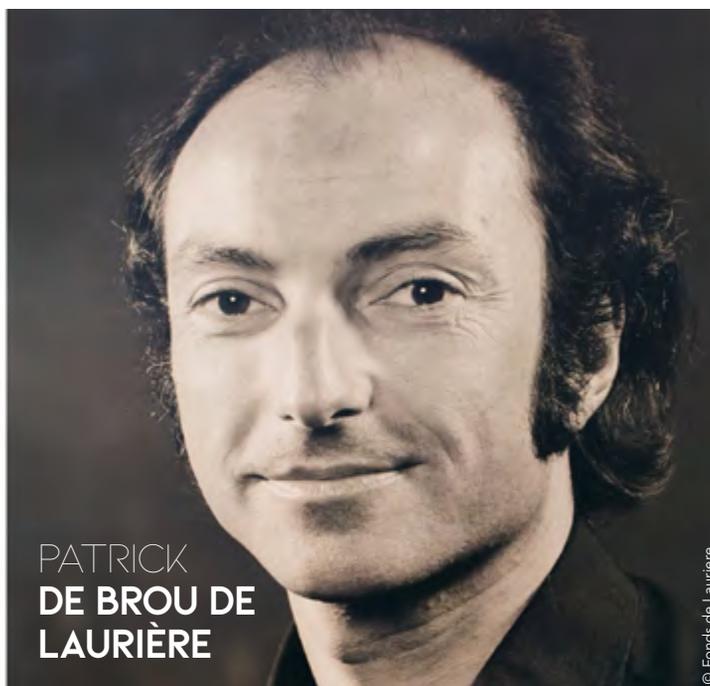
La grotte de Maxange mise en lumière par Adsi

Le Fonds de dotation Patrick de Brou de Laurière n'a pas pu célébrer ses dix ans, en raison de la crise sanitaire. Pour le treizième anniversaire de sa création, qui correspond à la disparition du mécène dont il porte le nom, il a choisi de faire le point sur ses activités d'aide à la recherche médicale et à l'art-thérapie.

Par Suzanne
BOIREAU-TARTARAT

Patrick de Brou de Laurière (1928-2010) vivait entre Paris, Tanger (2 ha au cœur de la ville, vendus au roi du Maroc lors de la succession) et Périgueux où son magnifique hôtel particulier, et domicile fiscal, arrête le regard des promeneurs, en retrait de la place Yves-Guëna, près du Tribunal de Commerce. Construite de 1903 à 1911 à l'initiative de son grand-père, surnommé « le médecin des pauvres », cette demeure de style néoclassique s'élève sur des plans de l'architecte bordelais Albert Touzin. Trois ans de travaux de rénovation lui ont permis de retrouver son lustre d'antan. Entourée d'un parc aux arbres centenaires, elle entrouvre ses portes une dizaine de fois par an pour accueillir des manifestations philanthropiques et montrer ses collections ; et elle est devenue le siège du Fonds de dotation, structure qui survit au mécène. Mécène et artiste, double statut original pour ce pianiste élève de Nadia Boulanger, auteur d'une cinquantaine de chansons. Cet homme à la fois discret et atypique, fantasque et hors de notre époque était un descendant d'Henri Bertin (ministre de Louis XV) mais

Une fortune et un cœur



surtout l'héritier, par jeu de domino familial, du plus gros portefeuille d'actions Michelin.

DES ACTIONS MICHELIN

Le premier actionnaire privé de Bibendum, pour conjurer la maladie qui a fini par l'emporter en 2010, a mis en œuvre la transmission d'une partie de sa fortune au profit de causes qui lui étaient chères. Il a voulu orienter une partie des efforts vers la recherche sur le cancer du pancréas, parmi les nombreux thèmes auxquels le Fonds apporte une aide. 80 sujets d'étude ont ainsi mobilisé les 3 millions d'euros distribués en 13 ans : de la perte de mémoire à la stimulation cérébrale profonde pour les malades de Parkinson, en passant

par le cancer du rein, la maladie de Charcot et d'autres maux neuro-évolutifs. « 60 % des sommes vont à la recherche médicale fondamentale et clinique, 10 % pour soutenir des associations d'aide directe aux malades, et 30 % à l'art-thérapie via des associations qui œuvrent dans les espaces médicaux, comme à l'hôpital privé Francheville, au moyen de cette discipline reconnue par la communauté scientifique depuis 1986 pour ses multiples bienfaits », explique Jacques Larcher, neveu et exécuteur testamentaire du donateur, qui préside le Fonds de dotation depuis le début. Cet ancien directeur général de l'Office de coordination bancaire et financière est assisté au poste de trésorier par Gilbert Soulier, ex-président du

cabinet d'expertise-comptable et commissariat aux comptes de La Brégère, à Boulazac. « Aucun projet ne reçoit plus de 50 000 euros, précisent-ils, exception faite de la création d'une unité de recherche clinique à l'hôpital de Périgueux étroitement organisée avec le Fonds, qui a financé son installation à hauteur de 120 000 euros : l'intérêt de cette unité permet d'attirer des internes de Bordeaux. »

UN CAPITAL DE 20 MILLIONS D'EUROS

Une assemblée de bénévoles s'investit autour d'eux pour ce Fonds, certains membres très expérimentés dans les affaires sont réunis au sein d'un comité stratégique. La fiscalité est favorable : « nous sommes exemptés de tous les impôts, y compris sur les revenus de placement ». Le contenu de la dotation lui-même ne peut pas être consommé, source de dividendes chaque année : ce patrimoine ne pourra que prospérer, produisant plusieurs fois des intérêts. Et ce socle, c'est un capital de 20 millions d'euros, sachant qu'une somme équivalente a été transmise à des tiers lors de la succession, selon la volonté du défunt. « Nous avons eu 4 millions d'euros d'impôts à verser, nous l'avons fait par des ventes, notamment celle d'une voiture exceptionnelle. » Trois véhicules de choix restent dans le garage du regretté collectionneur.

Le Fonds ne distribue que la moitié des bénéfices. C'est le seul Fonds en Dordogne à diriger des sommes aussi importantes vers la recherche et il compte parmi les dix premiers en Nouvelle-Aquitaine. Il est donc très sollicité. « Nos statuts autorisent toutes les aides, on peut aussi financer des achats de soins ou de matériels pour les malades. » Les dossiers affluent de toute la France et la structure s'appuie, via un médecin qui siège à son conseil d'administration, sur l'avis d'un comité scientifique présidé par la professeure Hélène Amiéva (Inserm Bordeaux), avec un suivi des travaux financés et la lecture des études publiées. ■



© Fonds de Laurière

“ 60 % des sommes vont à la recherche médicale fondamentale et clinique, 30 % à l'art-thérapie et 10 % pour soutenir des associations d'aide directe aux malades ”

Les éditions Fanlac au fil du temps

Les éditions Fanlac célèbrent leurs 80 ans le 8 juillet lors d'une journée portes ouvertes, à Aubas.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

La maison d'édition, qui a quitté son site historique du quartier de Vésone à Périgueux pour s'installer en 2018 près de Lascaux, est une institution en Dordogne et bien au-delà. À l'occasion de son 80^e anniversaire, un livret témoigne des temps forts qui rythment la ligne éditoriale, de Pierre Fanlac à sa petite-fille, Alice, investie depuis 2017 dans cette succession familiale. Ce catalogue choisi montre à travers une sélection d'auteurs et d'œuvres, mais aussi d'artistes qui ont contribué à la qualité maison, que le métier d'éditeur a considé-

ramblement évolué depuis 1943. Pierre Fanlac était éditeur-imprimeur tandis que la nouvelle génération a basculé « le grand travail de création du livre » vers la conception graphique d'« ouvrages dont la beauté est toujours en relation avec l'esprit du texte ».

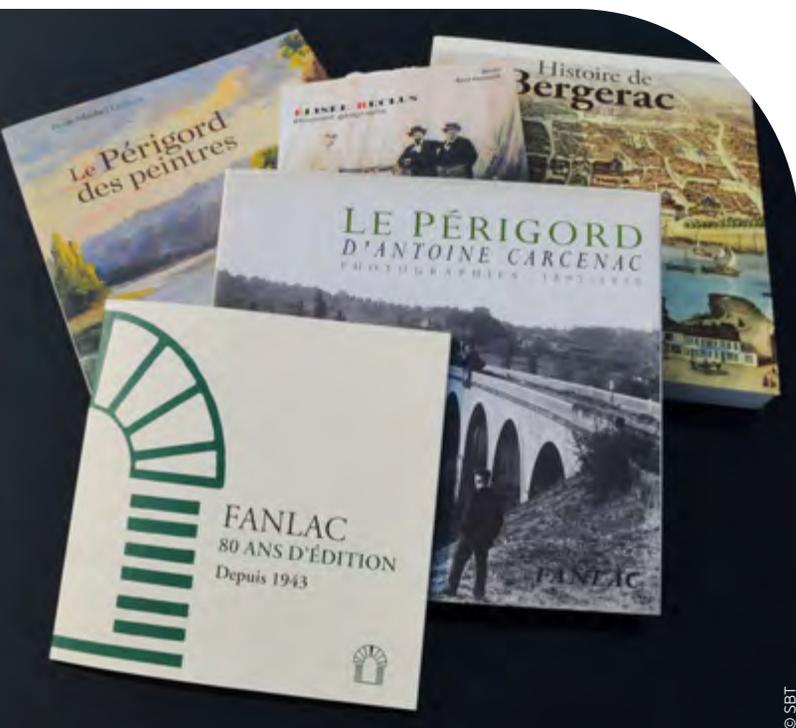
DE LA TYPOGRAPHIE À L'OFFSET

L'année de naissance des éditions en dit long sur l'esprit de résistance de leur fondateur qui sort dans l'ombre deux numéros du journal satirique *L'Essor* avant que des ouvrages historiques paraissent au grand jour (*La Littérature clandestine*) et la collection *Classiques de demain* (dont *L'Immoraliste*, de Gide, en tirage limité, composé à la main). L'amoureux de poésie, passé par une période parisienne, aime l'odeur de l'encre : vient le temps de l'imprimerie, en 1947, un lien fort avec l'activité d'édition, jusqu'à la vente en Scop à ses ouvriers, en 1984.

Pierre Fanlac se consacre de nouveau totalement à sa maison qui ne sera jamais régionaliste, plutôt le reflet d'un Périgord universel. Avec et après lui (il disparaît en 1991), sa fille Marie-Françoise et son gendre Bernard Tardien, auront soin de continuer à proposer de la belle ouvrage, variations sur des tranches d'histoire (Lascaux et la préhistoire, la Résistance, les Trente Glorieuses) ou de ville (Bergerac, Périgueux), et un large spectre de thèmes, de l'art de la lauze aux peintres du Périgord, en passant par le roman policier ou encore hommage à l'œuvre de Sem ou d'Augièras... ■

PORTES OUVERTES ET EXPOSITION PROCHAINE

Découverte du stock, présentation de tous les ouvrages publiés depuis 1943, documents d'archive, gravures et bois gravés : l'ouverture des portes samedi 8 juillet à Aubas, en présence d'auteurs, permettra aux éditeurs de parler de leur métier, de l'histoire de la maison et des parutions prochaines autour d'une ancienne casse typographique et de bois gravés. Une exposition est prévue d'octobre à décembre à la médiathèque Pierre-Fanlac de Périgueux avec d'anciennes photographies, des textes inédits et des éditions originales.



PASCAL GAYRARD

Administrateur de
l'incubateur H24



Siorac-de-Ribérac
UN INVESTISSEUR AVISÉ

C'est un visage que l'on voit régulièrement lors des soirées consacrées aux jeunes pousses en quête d'investisseurs. Pascal Gayrard, administrateur de l'incubateur H24, (s')investit davantage encore quand elles arrivent « à un bon niveau de maturité ». Cet Aveyronnais de Paris (voir ses livres *Itinéraire d'un patron rebelle* chez Stock et *Conseils d'un patron rebelle* chez Tallandier) a fait carrière dans le groupe Metro ; CEO Metro France, directeur de Metro Europe. Il a choisi le Périgord il y a 16 ans, en pointillés et maintenant à demeure, et continue de piloter PG Conseils, fondé en 2016. Celui qui avance « le devoir d'aider et de transmettre » exerce son insatiable curiosité sur le tissu économique local, notamment la Tech où il découvre des pépites. « Le Périgord n'a pas à avoir de complexes, il fourmille de bonnes idées, avec un potentiel d'innovation à l'international. Au-delà de l'image du bien-vivre local, on peut aussi bien y travailler. » Pascal Gayrard, qui dit avoir écouté 1 200 start-ups durant sa carrière, accompagne RunnrZ (LVE n° 2561), « un projet malin porté par un vrai duo de créateurs, qui font ce qu'ils disent et disent ce qu'ils font ».

Saint-Astier

OUVERTURE D'UN PREMIER CHAUX-ROOM

L'entreprise familiale Saint-Astier®, premier producteur français indépendant de chaux hydrauliques naturelles destinées à la conservation et à la préservation du bâti ancien, a ouvert un premier chaux-room à Paris pour les professionnels du bâtiment. Ce lieu d'exposition de 70 m² situé 107 rue de Javel (XV^e) accueillera des workshops, formations et événements pour les équipes françaises et internationales. Labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, Saint-Astier® pourra recevoir ses fournisseurs, partenaires institutionnels et clients, en proximité : applicateurs, architectes, bureaux d'études, distributeurs, qui interviennent en restauration, rénovation, écoconstruction, décoration et neuf. La marque qui mise sur la force technique et la présence terrain de ses équipes, avec des solutions haut de gamme et spécifiques pour les chantiers dédiés, reçoit toujours sur le site de production mais ce nouveau lieu d'ancrage permettra de renforcer la notoriété et de déployer sa stratégie à l'international.





Dordogne LE DÉPARTEMENT SOUTIEN L'AGRICULTURE LOCALE

La réunion de la commission permanente du Département a attribué une enveloppe globale de 944 466 euros au titre du soutien aux investissements dans les exploitations agricoles. La collectivité a instruit 257 dossiers pour un montant total de 842 964 euros au titre de son soutien à une agriculture durable et 30 projets ont été votés pour un montant total de 101 502 euros pour soutenir une agriculture durable. À cette enveloppe globale s'ajoutent 206 300 euros de subventions aux organismes agricoles pour leurs actions de développement local et d'attractivité. Le Département accompagne et soutient financièrement l'agriculture locale à travers une politique de promotion des filières (noix, châtaigne, maraîchage, élevage, etc.), d'organisation des circuits courts et vente directe, d'agriculture durable, de valorisation des produits Bio locaux auprès de la restauration collective.

Périgueux CAP@CITÉS ET LES PREMIÈRES EN ATELIER

La Pépinière d'entreprises Cap@cités, à l'espace Aliénor, propose un atelier Création d'entreprise avec Les Premières vendredi 7 juillet de 10 h à 12 h pour découvrir le parcours idéal et réussir ses trois premières années d'activité. Pour les femmes et équipes mixtes avec un projet ou une création récente : embaucher ? investir ? Des réponses et des conseils, des bons leviers de financement aux différents stades de projet, des dispositifs d'accompagnement décrits par Isabelle Degoy (Les Premières NA), Anne Cluzeau-Pedenon (Initiative Périgord) et Aurélie Briand (Cap@cités).





Dordogne **UN ÉTÉ D'ACCUEIL DANS LES FERMES**

Les 120 agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme en Dordogne accueillent les visiteurs sur leur exploitation durant la saison estivale pour un temps de convivialité. Depuis sa création en 1988 par Chambres d'Agriculture France, la marque favorise la rencontre avec le monde agricole pour faire ses courses, partager un bon repas, passer un séjour à la ferme ou découvrir le travail des agriculteurs... et l'offre « Mangez fermier » est complétée par l'expérience « Vivez fermier ». Les membres du réseau s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, à être ambassadeurs d'une agriculture durable et responsable. Les exploitations sont à retrouver sur bienvenue-a-la-ferme.com/dordogne

Périgueux **APPEL À IDÉES POUR LE BUDGET PARTICIPATIF**

La Ville a choisi de consacrer une enveloppe de son budget d'investissement à des projets d'initiative citoyenne proposés et sélectionnés par la population en créant son premier budget participatif. Onze propositions ont été élues l'an passé, en cours de réalisation. Pour 2023, une nouvelle enveloppe de 100 000 euros est allouée à des projets proposés par les habitants (dès 16 ans), mis en œuvre par les services municipaux l'an prochain. Les idées pour l'aménagement de la ville, l'amélioration ou l'embellissement d'espaces publics sont à déposer jusqu'au 31 août (une et trois par personne) sur participez.perigueux.fr. Ces projets de l'ordre de l'investissement (achat de matériel ou équipement) doivent revêtir un caractère d'intérêt général et s'inscrire dans une enveloppe maximale de 10 000 euros. Une dizaine pourront être retenus.



La RoboCup côté business

En marge de la compétition mondiale de robotique et d'intelligence artificielle se tiendront le forum professionnel NAIA.R et pour la première fois, la convention d'affaires Robot4Industry. Rendez-vous les 6 et 7 juillet au Parc des expositions.

Par Jennifer WUNSCH

« **L**a particularité de cette édition française de la RoboCup23, c'est tout l'aspect business associé, à travers des événements joints », remarque Olivier Ly, professeur à l'université de Bordeaux et membre du comité organisateur de la RoboCup à Bordeaux. NAIA.R, organisé les 6 et 7 juillet par *Sud Ouest* et Suez, avec le soutien de l'université de Bordeaux, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole, est l'événement B2B centré sur l'intelligence artificielle et la robotique de cette RoboCup23. « L'idée de cette conférence, lancée en 2018, était de mettre en avant l'écosystème data et IA de Nouvelle-Aquitaine, avec de très beaux labos et des start-ups en pointe sur ces sujets », assure Mélodie Chambolle, directrice du LyRE, le centre d'excellence et d'innovation de Suez, qui compte une cinquantaine de chercheurs en Gironde. « Le R s'est ajouté lorsque Bordeaux devait recevoir la RoboCup

en 2020. Nous avons alors réfléchi à une édition prenant en compte l'écosystème robotique, en partenariat avec le cluster Aquitaine Robotics », explique-t-elle.

IMPACT SOCIÉTAL

Définis par son conseil scientifique, les thèmes choisis pour l'édition 2023 de NAIA.R s'articuleront autour de « l'impact de l'IA et des robots sur la structuration de la société » ; « comment l'IA et la robotique vont modifier nos façons de travailler et de créer de la valeur » ; et enfin « la gestion et la sauvegarde des environnements en coopération avec les machines », abordés lors de 7 tables rondes, 6 workshops et une session de pitches. « Sur le stand de Suez, après avoir montré les effets de levier des outils d'IA sur le monde de l'eau lors des éditions précédentes, nous aborderons cette année le monde des déchets. L'IA dans les centres de tri nous permet en effet de trier et qualifier les déchets afin de les recycler et de donner une deuxième vie aux matières », précise Mélodie Chambolle. « Nous souhaitons



MÉLODIE
CHAMBOLLE
Directrice du LyRE

© SUEZ-Jérémie Mazen



également ouvrir la réflexion sur la façon dont nous allons pouvoir accompagner la transformation de nos métiers. Et rendre les IA les plus décarbonées et vertes possible. »

RENDEZ-VOUS QUALIFIÉS

Enfin, pour la première fois sera organisée durant NAIA.R la convention d'affaires Robot4Industry, portée par le cluster Aquitaine Robotics. « L'idée est d'accélérer sur la partie business en organisant des rendez-vous qualifiés entre les donneurs d'ordre et les offreurs de solutions, grâce à une plateforme de mise en relation », explique Christophe Riboulet. Pour le coprésident du cluster Aquitaine Robotics, et président de l'entreprise Proditex, qui produit des machines d'inspection automatique pour l'industrie, l'objectif est de réunir au moins une trentaine d'offeurs de solutions, originaires du territoire et d'ailleurs, spécialisés dans les robots industriels, qui vont « de la logistique, à la cobotique en passant par l'agriculture ». ■

“ L'idée de cette conférence, lancée en 2018, était de mettre en avant l'écosystème data et IA de Nouvelle-Aquitaine ”

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX PRÉSENTE
ROBOCUP23
 BORDEAUX, NOUVELLE-AQUITAINE, FRANCE

MAR 4 JUILLET	SET UP COMPÉTITEURS	RESEARCH EVENTS NAIA.R EDUCAMP & SCHOOLIAN ORIENTATION FELIMING CITIZEN DIALOG JOINT EVENTS
MER 5 JUILLET	COMPÉTITIONS SOCCER RESOLVE @HOME INDUSTRIAL ON STAGE	
JEU 6 JUILLET		
VEN 7 JUILLET		
SAM 8 JUILLET		
DIM 9 JUILLET	SYMPOSIUM	
LUN 10 JUILLET		

Vers l'ouverture à la concurrence des TER

La région renouvelle pour sept ans sa convention d'exploitation des trains régionaux avec SNCF Voyageurs, tout en préparant la mise en concurrence prévue par la loi.

Par Nelly BÉTAILLE

« Un train peut en cacher un autre », « erreur d'aiguillage », « remettre le projet sur les rails », « ne laisser personne sur le quai »... Les métaphores ferroviaires ont fleuri, le 12 juin dernier, sur les bancs des différents groupes politiques de l'assemblée régionale, au cours des débats vigoureux qui ont précédé l'adoption de la nouvelle convention de la région Nouvelle-Aquitaine avec SNCF Voyageurs pour l'exploitation des TER entre 2024 et 2030, période au cours de laquelle l'exécutif régional prévoit l'ouverture à la concurrence. Une directive européenne, transposée en 2018 dans la loi française impose en effet aux régions la mise en concurrence de tout nouveau contrat de service ferroviaire signé après le 25 décembre 2023.

MISE EN CONCURRENCE EN QUATRE ÉTAPES

« Quelle que soit la durée de la convention, quatre ans avant son terme, les procédures de marchés





publics de mise en concurrence doivent être lancées pour tenir compte des 12 mois de publicité obligatoire, des 12 à 16 mois d'appel d'offres, et des 16 mois de délai de prévenance du personnel lors de l'attribution du contrat de service public », rappelle Renaud Lagrave, vice-président en charge des mobilités. Pour « éviter un big bang pour la SNCF si toute la région était mise en concurrence en même temps », selon le président de région, Alain Rousset, l'exécutif néo-aquitain choisit une démarche progressive autour de quatre lots sur ses 3 400 kilomètres de lignes, avec un démarrage en Poitou-Charentes prévu en 2027-2028, puis en Limousin-Périgord et sur le bassin bordelais, avant le Sud Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques et Landes).

22 000 TRAINS SUPPLÉMENTAIRES PAR AN

Jusqu'à la mise en concurrence des services ferroviaires et leur détachement lot après lot, le

conseil régional a donc opté pour une renégociation de la convention d'exploitation avec SNCF Voyageurs conclue en 2019. Une convention dont le premier bilan fait apparaître une hausse du nombre de trains de 11 %, et de voyageurs (+ 33 % ; 90 000 voyageurs par jour).

Dans l'objectif du nouveau contrat : le renforcement de l'offre ferroviaire de 8 % au total, « de façon équilibrée entre les

territoires », avec 60 trains supplémentaires par jour et environ 22 000 trains par an, le développement de RER métropolitains sur Bordeaux et le Pays basque, l'augmentation des fréquences, un objectif de 95 % de régularité, ou encore l'optimisation des correspondances avec les offres TGV et Intercités... Avec une ambition de 120 000 voyageurs par jour et une réduction de 20 % de l'empreinte environnementale à horizon 2030. ■

500 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS SUR SEPT ANS

D'ici 2030, la région Nouvelle-Aquitaine prévoit plus de 500 millions d'euros d'investissements. Ce budget concerne la maintenance des matériels roulants et la mise au niveau des structures et des installations de maintenance, avec notamment la création de nouveaux ateliers à Limoges et dans le Sud Aquitaine, et d'installations légères de maintenance à Libourne, Saint-Mariens (Gironde) et Périgueux (Dordogne).

Des projets de recherche et développement destinés à verdir la flotte de matériel roulant (train à batteries entre autres) ou encore à concevoir des nouveaux modes d'exploitation plus frugaux (train léger innovant, signalisation frugale...) sont également en cours du côté de la SNCF.



Nouvelle-Aquitaine LA FONDATION BERGONIÉ REVERSE 1,4 MILLION D'EUROS POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

1 592 154 euros. C'est la somme récoltée tout au long de l'année par la Fondation Bergonié auprès des entreprises néo-aquitaines. 1,4 million d'euros ont été reversés à l'Institut du même nom, le centre régional de lutte contre le cancer. Et 200 000 euros ont permis de financer des bourses de recherche à destination de jeunes chercheurs externes à l'Institut. Parmi les 12 projets financés grâce aux fonds versés par la Fondation : le projet Scannalog du Dr Marion Fournier utilisé dans le traitement du cancer du sein, le projet Dosiprostate par le Dr Céline Subreville visant à recueillir et analyser les données cliniques et dosimétriques des patients traités pour un cancer de la prostate par radioactivité, enfin le projet Musicothérapie porté par Marine Cougoul, dans le cadre du programme d'art-thérapie mis en place en 2014 à l'Institut Bergonié. Maribel Bernard, présidente de la Fondation, Marina Mas, sa directrice et le professeur François-Xavier Mahon, le directeur de l'Institut Bergonié, ont insisté sur l'engagement des mécènes, lors de la soirée de remise de cette dotation, en nette hausse de 20 % par rapport à l'année précédente.

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui était annoncé dans *La Vie Économique du Sud-Ouest* n° 2540, page 22, l'édition bordelaise du Cinum n'aura pas lieu cette année les 20 et 21 septembre.



PEYO
BOURSIER-LONGY

Carnet

Peyo BOURSIER-LONGY est nommé au sein du comité exécutif du groupe d'expertise-comptable CF (Compagnie Fiduciaire). Une nomination stratégique pour renforcer l'équipe de direction afin atteindre les ambitieux objectifs du groupe, dont le siège est basé à Bordeaux. Diplômé de l'IAE de Bordeaux (DSCG) et de HEC Paris en Corporate Finance, Peyo Boursier-Longy a intégré le cabinet parisien de CF en 2012 suite à une opération de croissance externe. Il occupe alors le poste d'Expert-Comptable et Commissaire aux comptes pendant 6 ans puis devient associé en 2018. Il codirige aujourd'hui le site de CF Paris entouré de 70 collaborateurs.



SOPHIE
DELAGE

Carnet

Sophie DELAGE a été nommée directrice régionale de Veolia Recyclage & Valorisation des Déchets pour le Sud-Ouest. Après plus de 20 ans chez Veolia, la nouvelle directrice régionale prendra ses fonctions le 1^{er} juillet prochain. Avec un effectif de 1 615 collaborateurs dans le Sud-Ouest, la société spécialisée en collecte, tri et valorisation des déchets, exploite 40 sites dans la région. Le groupe de 220 000 salariés autour le monde, a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 42,9 milliards d'euros et affiche son ambition de devenir l'entreprise référente en transformation énergétique.

Cap Synergie Pour les affaires

Matinée de travail hebdomadaire, découvertes d'entreprises, soirées ou sorties élargies aux conjoints... Depuis bientôt 10 ans, la vingtaine de membres de Cap Synergie, essentiellement issus du Grand Dax mais pas que, fait des affaires en partant d'abord sur les échanges et la convivialité.

Par Julie DUCOURAU



YVES
LOUBÈRE

LAURENT
GODINEAU

Tous les jeudis matin, à partir de 7 h et donc avant de partir chacun de leur côté au travail, les 22 membres de Cap Synergie se retrouvent pour le petit-déjeuner et deux heures d'échanges autour de la grande table de la cave *La Bouteille 40* qui les accueille depuis plusieurs mois à Saint-Paul-lès-Dax.

Souvent, des invités extérieurs, d'un tiktoker local à des entrepreneurs implantés, sont conviés pour parler de leur spécialité, après une présentation personnalisée de chacune des entreprises adhérentes. Chacun peut aussi faire un point sur des innovations dans sa filière, des nouvelles législations en droit du travail ou tout autre information à même de faire évoluer le groupe.

DÉVELOPPER L'ENTRAIDE

Il y a là des artisans du bâtiment (charpentier, électricien, etc.), un constructeur de maisons individuelles, un agent immobilier, un paysagiste, un patron de magasin d'ameublement, un courtier, un comptable, un géomètre-expert, un imprimeur, une avocate ou un conseiller énergétique, dans un bel éclectisme où les métiers ayant trait de près ou de loin au bâtiment et à la maison sont majoritaires, sans jamais la même profession représentée deux fois.

Des réunions externalisées à la découverte d'entreprises du territoire sont aussi régulièrement organisées comme dernièrement aux ateliers dacquois Nectoux de confection de zincs de bars ou prochainement chez Santé Services Dax, une association spécialisée dans les soins à domicile.

« Notre groupe a pour mission de développer l'entraide entre professionnels, favoriser les échanges d'informations et de compétences, faciliter les synergies pour des mises en relation, apporter notre expérience



Réunion du jeudi matin 7 h

et la convivialité

d'entrepreneur aux jeunes et aussi mieux connaître les entreprises du territoire. Avec toujours l'idée de s'ouvrir à d'autres activités », explique le nouveau président depuis ce printemps, Laurent Godineau, à la tête de Clic Tech, une société d'informatique à destination des entreprises.

SOIRÉE « REVIVAL » AVEC LES ANCIENS

La présidence est tournante tous les six mois pour éviter la monotonie. « L'objectif est que chaque membre soit, à un moment ou un autre, président pour insuffler des idées neuves et faire participer tout le monde », poursuit celui qui est entré il y a quatre ans dans l'association à l'invitation d'un membre plus ancien.

Au départ, en 2014-2015, Cap Synergie s'est monté avec des anciens d'un réseau d'affaires national. « Nous avons voulu créer notre propre structure autour de notre maxime « riche de nos échanges », mettant en avant le plaisir du partage qui nous anime. Le business se fait naturellement mais avant tout, on travaille le vivre ensemble sans les contraintes - même si on se lève tôt ! - ni l'obligation de résultats », explique un des fondateurs, Yves Loubère, à la tête des magasins But et Gautier de Saint-Paul-lès-Dax et Mimizan, et président de Cap Synergie cet hiver.



Soirée avec les anciens au Domaine de Castetbieilh

© J.D.

“ Une présidence tournante tous les six mois pour insuffler des idées neuves ”

Depuis sa création, le groupe n'a cessé de se souder autour de méthodes conviviales, tout en accueillant de nouveaux membres au fil des départs de certains. Preuve de la bonne ambiance qui y règne, les anciens ont été conviés avec leurs conjoints à une soirée « revival » en février dernier au Domaine de Castetbieilh à Tercis-les-Bains pour garder le contact. Des repas sont organisés chaque trimestre avec les conjoint(e)s, et des animations culturelles autour de pièces de théâtre notamment sont organisées. Dans quelques semaines, une journée avec pique-nique en famille est annoncée à Marquèze. « Nous sommes un réseau d'entrepreneurs qui s'apprécie, on n'est pas seulement orienté business », souligne Laurent Godineau. « Notre but est de créer du lien, dans le relationnel, la convivialité et la solidarité. »

CAP SYNERGIE MODE D'EMPLOI

Pour y entrer, il faut être invité par l'un des membres, puis passer deux matinées dans le groupe avant de postuler et passer devant une commission de membres de Cap Synergie. Cotisation annuelle : 500 euros tout inclus.

Pour suivre l'actualité du club et de ses membres : Facebook Cap Synergie 40
Contact : Capsynergie40@gmail.com
ou 07 83 69 95 08



Tour de France BURALISTES RESPONSABLES

Petits mégots, gros dégâts. C'est le message que les buralistes des Landes ont fait passer le 4 juillet, à l'occasion du passage du Tour de France à Dax. Aux côtés des pompiers présents sur l'événement, ils ont sensibilisé les fumeurs aux risques de feux de forêt en cas de jet de mégots et distribué des cendriers de poche.

Made in Landes LES ATELIERS NECTOUX À L'ÉLYSÉE

Les Ateliers Nectoux, qui fabriquent à Dax des comptoirs en étain pour les bars du monde entier, ont représenté les Landes à l'Élysée le 1^{er} et le 2 juillet, à l'occasion de la troisième édition de la Grande Exposition du fabriqué en France. L'équipe des ateliers, labellisés Entreprise du Patrimoine Vivant et repris par Maxime Dethomas en 2019, avait conçu un comptoir en étain spécialement pour l'occasion.



Mobilités LE SEIGNANX CONSULTE SES HABITANTS

La communauté de communes du Seignanx lance, jusqu'au 20 septembre, une enquête auprès de ses 27 000 habitants sur leurs déplacements et modes de transport au quotidien. En plus des lignes de bus interurbains de la région Nouvelle-Aquitaine, autorité organisatrice de la mobilité, et du réseau Txik Txak du Syndicat des mobilités Pays basque-Adour auquel les communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx ont adhéré, la collectivité souhaite en effet « définir une offre de transports collectifs complémentaire et réduire les disparités entre les différentes communes du territoire ».

www.cc-seignanx.fr



Hôtellerie **AZUREVA RECRUTE**

Le secteur de l'hôtellerie est confronté à une pénurie de main-d'œuvre jamais connue depuis des décennies. C'est ce que constate le groupe de résidences de vacances Azureva. À quelques jours du démarrage de la haute saison, une centaine de postes saisonniers en CDD et même des CDI, majoritairement dans l'hôtellerie et la restauration, sont encore à pourvoir dans ses établissements. Dans les Landes, le groupe recherche 10 personnes pour l'*Hôtel du Parc* (3 étoiles) à Hossegor. Neuf des emplois proposés sont saisonniers (réception, service, bar, ménage). Un poste de réceptionniste en CDI est également disponible.

<https://carrieres.azureva-vacances.com/>

Tourisme **TROPHÉES DE LA QUALITÉ**

Six nouveaux acteurs du tourisme landais ont été labellisés en 2022 pour leur démarche de qualité et de développement durable. À l'occasion des Trophées de la qualité qu'elle organisait le 15 juin dernier, l'agence de développement Landes Attractivité a ainsi remis la certification Écolabel européen à l'hôtel Baya. L'établissement capbretonnais figure désormais parmi les 12 hébergements landais (sur 60 en Nouvelle-Aquitaine) détenteurs de ce label qui garantit un niveau d'exigence élevé en termes de réduction des impacts environnementaux des services de l'hébergement, tout en maintenant une efficacité équivalente. « Cinq autres hébergements sont en cours d'accompagnement et devraient déposer leur dossier de certification d'ici fin 2023 », annonce déjà Landes Attractivité. La marque Qualité Tourisme™ a quant à elle été attribuée à deux écoles de surf (L'Ésquiro et L'Agréou à Seignosse), deux structures de loisirs (Izi Rider à Labenne et Yak Océan à Sanguinet) et à la commune de Seignosse, gestionnaire de baignade pour la plage des Bourdaines, qui rejoignent les 81 structures déjà détentrices de la marque.



Banque de France

Une nouvelle directrice



VALÉRIE
DUPAS

La nouvelle directrice de la Banque de France en Lot-et-Garonne, Valérie Dupas, a présenté les trois missions de l'institution : stratégie monétaire, stabilité financière et services à la société. Un triptyque qui témoigne de l'évolution et de la volonté d'ouverture de la banque centrale hexagonale.

Par Jonathan BITEAU

Elle est la nouvelle directrice de la Banque de France en Lot-et-Garonne depuis le 17 avril dernier après avoir été directrice adjointe dans le Tarn-et-Garonne pendant 5 ans, et contrôleur de gestion à la direction financière au siège parisien de 2014 à 2018. Valérie Dupas est donc rompue aux arcanes de l'institution financière.

LUTTE CONTRE L'INFLATION

Lorsqu'on lui demande quelles sont les missions de la Banque de France, Valérie Dupas nous donne un moyen mnémotechnique simple : les « 3 S ». Et elle commence avec la plus importante : la stratégie monétaire : « On en parle beaucoup en ce moment. Il s'agit de garantir la confiance des Français, et des Européens, autour de la monnaie : qu'un billet de 20 € vaille toujours 20 €. Pour cela, l'axe principal est de tendre vers une inflation à 2 %. Depuis deux ans, le contexte d'incertitude que nous vivons impacte sérieusement l'inflation ». Cette année, dans la lettre envoyée



“ L'idée est de mettre à disposition des acteurs locaux un certain nombre d'informations qui vont permettre d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique ”

par le gouverneur de la Banque de France (François Villeroy de Galhau NDLR) au président de la République, la priorité est de ramener l'inflation aux alentours de 2 % fin 2024, 2025. Les taux de refinancement bancaire ont donc augmenté : on est passé de - 0,25 % à 3,25 %. « En rendant le crédit un peu plus cher, on limite la consommation pour réguler la hausse des prix », ajoute la directrice. Un jeu d'équilibriste car si la consommation diminue trop fortement, l'économie se contracte et on aboutit à la récession, hantise de tous les économistes : « C'est un exercice très difficile mais l'inflation sous-jacente est importante et on doit la diminuer. D'ailleurs, les prix de l'énergie ont déjà commencé à diminuer et les prix des matières premières se stabilisent », explique la nouvelle directrice.

STABILITÉ FINANCIÈRE

Cette deuxième mission consiste à garantir aux Français que le système bancaire et financier français

est solide. Il y a une autorité de contrôle prudentiel et de résolution qui mène des contrôles sur pièce et sur place pour cela. Un dispositif particulièrement efficace selon Valérie Dupas et qui devrait nous prémunir de certaines mésaventures des banques anglo-saxonnes. Enfin, la dernière mission est essentielle pour le réseau des Banques de France réparties sur le territoire, les services à l'économie et à la société : « L'idée est de mettre à disposition des acteurs locaux un certain nombre d'informations qui vont permettre d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique », explique la directrice. La Banque de France rédige donc des études conjoncturelles et réalise des cotations pour les entreprises.

UN CORRESPONDANT TPE/PME

Depuis 2016, l'institution a même créé la fonction de correspondant TPE/PME pour accompagner les entreprises et met à disposition un outil gracieux : Opale, qui permet

l'analyse financière des entreprises. De plus, la Banque de France réalise également des médiations bancaires : une mission essentielle pendant le Covid pour les entreprises qui ne pouvaient accéder au prêt garanti par l'État (PGE). Grâce à la médiation de la Banque de France, 50 % d'entre elles ont pu bénéficier de ce dispositif. Enfin, la Banque de France conserve la gestion du surendettement mais avec un nouveau volet : « jusqu'à présent, on était dans une démarche curative du surendettement. Le Gouverneur souhaite que l'on soit dans le préventif. On a mis en place des points conseils budget pour accompagner les personnes en difficulté et l'éducation budgétaire et financière dans les collèges et les lycées », indique Valérie Dupas. Et celle-ci de conclure : « On avait l'image de la Banque de France très sécurisée, inaccessible. Avec la fermeture des caisses (il n'y a plus de fonds conservés à Agen NDLR) et l'évolution de la société, la Banque de France s'est ouverte au public. ■

IGS Histoire d'une succession réussie

Construite sur des valeurs fortes comme la solidarité et le sens du collectif, Imprimerie Graphic Sud (IGS) est un modèle de transmission d'entreprise entre son fondateur, Philippe Berniès et Romain Dubarry qui, après des débuts en tant qu'étudiant en alternance en est aujourd'hui le directeur général.

Par Mathieu DAL'ZOVO

A lors que de nombreux chefs d'entreprise peinent à trouver des repreneurs, les obligeant même parfois à mettre la clé sous la porte la mort dans l'âme, faute de successeur, l'entreprise agenaise IGS a quant à elle assuré ses arrières, et son avenir, en prenant le temps de préparer la succession de Philippe Berniès. C'est en effet à l'âge de 49 ans que l'ancien rugbyman du SUA s'est inquiété de sa succession à la tête d'IGS : « Quand on s'est battu tous les jours pendant 20 ans pour faire vivre une entreprise et des salariés avec qui on travaille tous les jours et que l'on considère comme les membres d'une même famille, on n'a pas envie de les laisser entre de mauvaises mains », explique l'ancien 3^e ligne.

RUGBY-ENTREPRISE, DES VALEURS COMMUNES

C'est en 2008, au moment même où naissait cette idée de transmission, que le responsable d'IGS rencontre Romain Dubarry, grâce à une connaissance familiale. Pompier et rugbyman, le jeune étudiant en 1^{er} année de management de production à l'IUT Qlio d'Agen cherche alors une entreprise pouvant l'accueillir en alternance tout en poursuivant l'objectif de devenir pompier professionnel. « J'ai tout de suite ressenti les mêmes valeurs que je connaissais en tant que pompier ou sur un terrain de rugby ! », se rappelle Romain Dubarry qui se voit alors confier la mission de piloter la mise en place d'un nouvel ERP (logiciel de planification des ressources d'entreprise) au sein de l'imprimerie. Travailleur, alors que les subtilités du métier d'imprimeur



ROMAIN
DUBARRY

PHILIPPE
BERNIÈS

“ Anticiper la succession nous a permis de prendre le temps de bien nous connaître pour assurer une transmission en douceur ”

lui étaient totalement inconnues, Romain Dubarry travaille dans différents services et gagne vite le respect de salariés qu'il manage aujourd'hui !

UNE TRANSMISSION LISSÉE SUR 10 ANS

Après avoir connu l'âge d'or dans les années 2000, période pendant laquelle Philippe Bernières a fait prospérer l'activité d'IGS en doublant la surface de production et le nombre de salariés, l'entreprise traverse une passe compliquée et doit alors se séparer de 3 collaborateurs : « Les deux plus anciens sont venus me voir pour me dire de garder le petit quoi qu'il arrive ! Je me suis dit que j'avais trouvé mon successeur ». Âgés respectivement de 23 et 49 ans, Romain Dubarry et Philippe Bernières entament alors un long processus de transmission qui débouchera sur un rachat de 50 % des parts 10 ans plus tard avant que Romain ne devienne majoritaire avec 75 % des parts au 1^{er} janvier 2023. « Le fait d'avoir anticipé la succession nous a permis de prendre le temps de bien nous connaître pour assurer une transmission en douceur avec un même objectif : réussir », témoignent Romain Dubarry et Philippe Bernières.

DES PRIMES SUR LES RÉSULTATS POUR LES SALARIÉS

À la tête d'IGS, le duo travaille sur plusieurs projets quand Philippe Bernières est victime d'un infarctus en 2011. Dans cette situation sensible, les équipes d'IGS se resserrent naturellement autour de Romain Dubarry pour maintenir l'activité, comme le ferait une équipe de rugby. Cette force du collectif est d'ailleurs l'une des clés de la réussite d'IGS qui affiche un fort développement, notamment depuis le déménagement et le regroupement des activités sur un même site en 2021. « Nous sommes aussi à la tête d'une société de routage, Sud Mailling, que nous avons intégrée à IGS lors du déménagement vers le Technopole Agen-Garonne dans le but de réaliser d'importantes économies d'échelle. Les clients, essentiellement lot-et-garonnais et composés à 70 % d'entreprises et 30 % de collectivités, n'ont plus qu'un seul interlocuteur ce qui facilite les échanges », explique Romain Dubarry. Affichant une croissance de 16 % cette année, avec un chiffre d'affaires de 2,8 M€, pour un résultat net de 170 000 €, IGS a pu redistribuer 20 % des bénéfices à ses salariés, comme elle le fait chaque année. Ces primes s'ajoutent à d'autres actions (potager collectif, entretien de ruches pour les abeilles, week-end annuel



entre salariés dans les Pyrénées...) permettant ainsi de cimenter cet esprit collectif à l'image des équipes de rugby, sport que connaissent bien les deux associés...

INVESTISSEMENT RÉGULIER

Au-delà de ces valeurs de solidarité, IGS tire sa force d'une stratégie de fonctionnement basée, depuis sa création, sur l'investissement dans un métier où l'évolution technologique est très rapide. L'entreprise dispose ainsi d'une imprimante offset (qui représente 80 % de l'activité) et d'une imprimante numérique dernier cri. Souhaitant poursuivre l'automatisation de ses process, avec l'acquisition de nouveaux logiciels, IGS envisage de développer une offre de services en communication (création graphique, conseil, site web...) afin de répondre à la demande de ses clients. Membre d'un groupement d'imprimeurs en France, l'entreprise agenaise peut s'appuyer sur la force de ce réseau en cas de questions ou même pour de la sous-traitance. Désormais aux manettes d'IGS, Philippe Bernières travaille quant à lui sur le label RSE de l'entreprise, Romain Dubarry entend bien poursuivre sur la voie tracée par son aîné autour de ces valeurs de collectif et de solidarité avant de songer, lui aussi, à sa prochaine succession. ■

Agen

UN BANC D'ALLAITEMENT EN TEST

Nouvelle illustration de l'esprit novateur et précurseur d'Agen ! Soucieuse du bien-être de sa population, la Ville continue de répondre aux enjeux de société et installe un banc d'allaitement. Elle se positionne ainsi comme la première ville moyenne à mettre en place un tel dispositif. Le banc d'allaitement public est situé dans l'écoquartier La Villette, un lieu qui vise à favoriser la durabilité, la qualité de vie et l'inclusion sociale de ses habitants. Doté de deux assises pratiques, intimes et confortables pour allaiter leurs nourrissons en public, et d'un espace de change, le banc est équipé de toutes les commodités nécessaires.



© D.R.

Damazan.

UNE EXTENSION POUR BIOVIVER

Bioviver conserverie, du groupe Léa Nature, a débuté au mois de juin la construction d'une extension de 2 900 m² qui s'ajoutent aux 2 500 m² existants. Elle sera livrée en mai 2024 pour y implanter une ligne de conditionnement de produits pasteurisables tels compotes, ratatouilles, confitures... Un investissement de 3 M€ pour les bâtiments, 2,5 M€ pour les fluides et énergies et de 4,5 M€ pour le process. Ce projet a été soutenu par l'Agence BIO, dans le cadre de l'appel à projets Fonds Avenir Bio, et par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet a été élaboré en partenariat avec 72 % d'entreprises du Lot-et-Garonne, 18 % d'entreprises de départements limitrophes et des entreprises de l'Ouest de la France. Les premières entreprises engagées dans les travaux sont Eurovia, Arici, Desouza Dallages, Troisel et Chabrié. Une bonne nouvelle pour Michel Masset, maire de Damazan et président de la Communauté de Communes Confluent et Coteaux de Prayssas, qui a apporté son soutien à cette extension.

LE CENTRE AQUATIQUE MALBENTRE LANCE SA SAISON ESTIVALE

Lieu prisé des nombreux touristes visitant le nord-est du Lot-et-Garonne, le centre aquatique de Malbentre, situé sur la commune de Pujols, vient d'ouvrir ses bassins extérieurs. Villeneuvois et touristes peuvent ainsi profiter des nombreux aménagements de plein air : pentaglisse de 6 pistes, bassin équipé d'une station d'hydromassage et de banquettes bouillonnantes, pataugeoire destinée aux tout-petits (équipée d'une plage à bulles, de geysers et d'une cascade), plages minérales et espaces verts de détente. Les bassins extérieurs sont ouverts le mercredi, samedi et dimanche, de 14 h à 20 h.



© D.R.



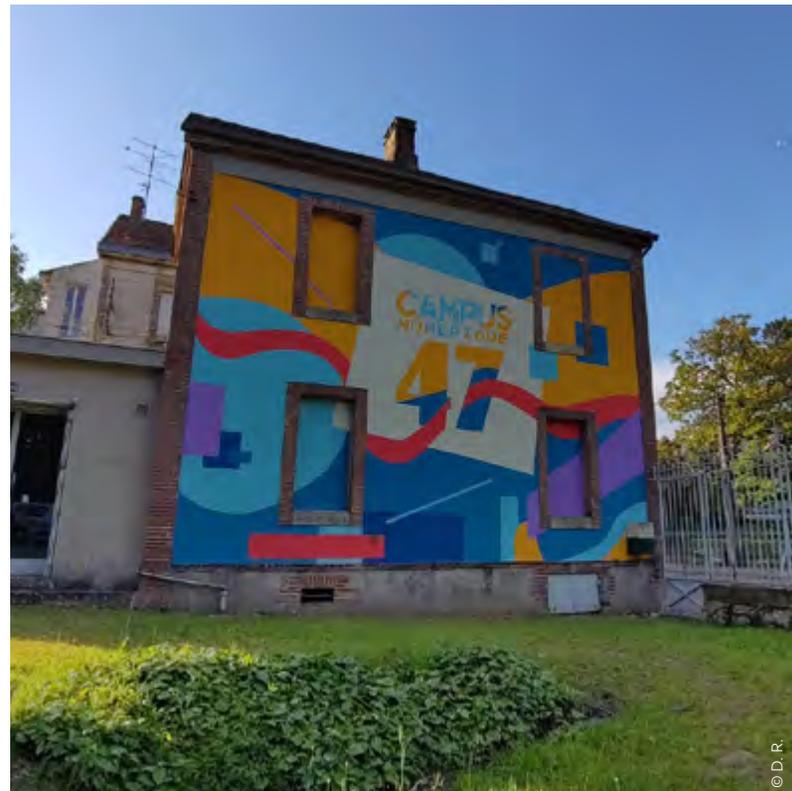
PASCAL MEL
président de
la FFB 47

Lot-et-Garonne **PASCAL MEL RÉÉLU À LA TÊTE DE LA FFB**

La fédération française du bâtiment tenait son assemblée générale au Campus numérique le 23 juin dernier. Et le lieu était tout indiqué pour la thématique de cette rencontre annuelle : l'innovation. Ainsi, plusieurs prestataires se sont succédé sur la scène de l'amphithéâtre agenais pour parler d'application de suivi de chantier numérique, de système antivol électronique, de robots de peintures et autres drones. Une assemblée générale très connectée qui a reconduit Pascal Mel, le dirigeant de la société de charpente agenaise, à la tête du syndicat artisanal. Un point sur le tri et la valorisation des déchets a également été abordé en fin de matinée avant de se conclure par un buffet champêtre dans un cadre très chaleureux et convivial.

Lot-et-Garonne **L'ESIEA AU CAMPUS NUMÉRIQUE 47**

Depuis le 1^{er} juillet, les formations et les étudiants du groupe AEN, hébergés au Campus Numérique 47 à Agen, sont repris par l'ESIEA. L'ESIEA, école privée à but non lucratif créée en 1958, est déjà présente à Paris, Ivry-sur-Seine et Laval. Elle forme plus de 2 000 étudiants jusqu'au Bac +5. C'est donc un acteur fort de l'enseignement supérieur qui débarque à Agen et en Lot-et-Garonne. C'est aussi, pour les étudiants, l'assurance qu'une formation de qualité sera toujours dispensée dans cet établissement, et la possibilité de voir de nouvelles formations se créer. L'alternance restera au cœur du parcours des étudiants : c'est la garantie pour les entreprises lot-et-garonnaises de toutes tailles de trouver dans notre territoire des professionnels de qualité, qu'il s'agisse de développeurs ou de responsables des systèmes d'information. L'école s'intégrera parfaitement dans l'écosystème mis en place depuis plusieurs années. L'offre de l'ESIEA viendra compléter celle portée par le Campus Numérique 47, qui anime déjà un incubateur de start-ups, un espace de coworking et des ateliers grand public en plein développement.



Lot-et-Garonne LES BONS RÉSULTATS DU HAUT AGENAIS PÉRIGORD

La Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord vient de dévoiler les résultats d'un état des lieux général réalisé sur la gestion des déchets sur le territoire. Les premiers résultats sont encourageants et témoignent d'une forte diminution des tonnages. Ainsi, les ordures ménagères ont baissé de 65 %, passant de 4 300 tonnes en 2017 à 1 484 tonnes en 2022 ! En 2022, 1 560 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les 4 déchetteries soit un coût de 78 000 € payés par la redevance déchets. Une redevance qui a légèrement augmenté, entre 2019 et 2023, de 4,5 % (soit + 7,73 €). Compte tenu de la crise sanitaire traversée et du contexte mondial très défavorable, cette augmentation a pu être maîtrisée grâce aux changements importants de comportement des habitants dans le tri de leurs déchets.

Saint-Quentin-du-Dropt LA CENTRALE SOLAIRE INAUGURÉE

Deux ans après le succès de la collecte de financement participatif destinée aux habitants du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot, du Tarn-et-Garonne et du Gers, la centrale solaire de Saint-Quentin-du-Dropt sera inaugurée le 29 juin prochain. Cette centrale photovoltaïque est constituée de deux parcs pour une puissance totale de 6,5 MWc. Produisant environ 8 000 MWh par an, la centrale solaire de Saint-Quentin-du-Dropt permettra d'économiser 7 800 tonnes de CO₂ chaque année. Ce projet agrivoltaïque a été développé, construit, et est maintenant exploité par Corsica Sole, qui envisage ainsi de produire de l'énergie verte pour l'équivalent de 2 580 foyers (hors chauffage). Le site est mis à la disposition d'un agriculteur local et de son troupeau de moutons. Le cheptel permet par ailleurs de garantir un entretien naturel de la végétation.



Grand Villeneuvois

UNE MEILLEURE DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Après l'ouverture historique d'une nouvelle ligne de bus intercommunale baptisée « ligne des deux rives », l'Agglomération du Grand Villeneuvois s'apprête à prolonger, dès la rentrée de septembre, sa ligne numéro 2 vers deux importantes zones d'activités du territoire (la ZI de La Boulbène et la ZAC du Villeneuvois). Occupées par de grandes entreprises (Gifi, Deurer PetCare France, BCI Charpente, STFV, Sofrilog, la Régie du territoire, le Centre Technique de l'Agglomération...), les 2 zones d'activités concentrent à elles seules près de 3 000 emplois. Régulièrement sensibilisés au fait que la mobilité restait un frein à l'accès à l'emploi ou à sa pérennité, les élus communautaires proposent une alternative au tout voiture en développant un réseau de transports urbains performant adapté à la demande des usagers et répondant aux critères de transition écologique.

Lot-et-Garonne **LES INDUSTRIELS DU BOIS EN ASSOCIATION**

Promobois est un groupement d'entrepreneurs animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot-et-Garonne et soutenu par le Conseil départemental. Mi-juin, les industriels adhérents de Promobois se sont retrouvés dans les locaux de l'entreprise Bois Tourné Aquitain à Casteljaloux pour l'assemblée générale annuelle de l'association. La rencontre a notamment permis de faire un bilan sur les actions passées et de construire le programme de l'année à venir. Au cours de la matinée, Olivier Reynès et Jean-Pierre Causero ont fait découvrir aux participants le savoir-faire de l'entreprise Bois Tourné Aquitain, leader français dans la fabrication de manches à balai en pin maritime.

Lot-et-Garonne **« DE FIRME EN FIRME » 2023 LANCÉE**

De firme en firme est une journée portes ouvertes des entreprises pour promouvoir les métiers de l'industrie auprès des jeunes. Lancée il y a 10 ans par la CCI 47, le Département et la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), De firme en firme rassemble chaque année près de 900 jeunes et 50 entreprises. Au cours de la journée, les entreprises accueillent des classes de collégiens et de lycéens lors de visites afin de leur faire découvrir leurs savoir-faire et les différents métiers. En 2023, De firme en firme aura lieu le jeudi 7 décembre. Les entreprises s'inscrivent auprès de la CCI47 et les classes s'inscriront dès la rentrée de septembre. La participation est gratuite et réservée aux entreprises de l'industrie. L'inscription doit être effectuée avant le 12 juillet 2023 auprès de la CCI 47 au 05.53.77.10.00 ou à c.dardaud@lot-et-garonne.cci.fr



Inscrivez-vous dès maintenant
à l'opération

**DE FIRME
EN FIRME**

édition 2023

Un événement :



© D.R.

Agen **HÉMÉRA INAUGURE SON ESPACE COWORKING**

Ouvert depuis le mois d'avril dans les somptueux bâtiments de l'ancienne Banque de France d'Agen, l'espace de coworking Héméra a été officiellement inauguré mercredi 28 juin en présence de nombreux élus de l'agglomération d'Agen. Cinquième espace ouvert en Nouvelle-Aquitaine par l'opérateur régional de coworking Héméra, le site agenais est situé en plein centre-ville et dispose d'une surface de 1 800 m², de deux terrasses extérieures et d'une salle des coffres de 600 m² transformée en cave à vin. Il propose des espaces de travail adaptés aux besoins des entreprises, des salariés en télétravail et des indépendants, qu'il s'agisse de bureaux privatifs ou partagés, d'espaces de réunions et d'événements ainsi qu'un Café Héméra accessible à tous. Ainsi, ce sont près de 135 postes de travail, répartis sur 3 étages, qui sont accessibles avec des formules très flexibles et une large offre de services.



© D.R.

Aquitaine Electronique aux avant-postes

L'équipementier Aquitaine Electronique (AE), la société « historique » du groupe AECE installée à Serres-Castet, avait fait le déplacement jusqu'au salon du Bourget, porté par l'ambition d'AECE de devenir « un acteur majeur de la reprise de l'aéronautique ».

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Le béarnais Aquitaine Electronique (AE) ne pouvait passer à côté du 54^e salon international de l'aéronautique et de l'espace, rendez-vous incontournable des protagonistes de la filière ayant eu lieu du 19 au 25 juin. Pour cause, le groupe AECE, dont Aquitaine Electronique est l'entité principale, se positionne comme un acteur-clé de l'aéronautique dans le Sud-Ouest, sous-traitant pour Safran Helicopter Engines, ou bien encore Thalès ou Dassault. Depuis leur stand installé sous le hall 2, à l'angle des allées E et F, ses représentants défendaient le savoir-faire du groupe, fabricant de composants pour l'industrie aéronautique et aérospatiale, spécialisé notamment dans les faisceaux et harnais électriques ainsi que les systèmes d'allumage pour moteurs d'hélicoptère.

PARTICIPER À LA RÉINDUSTRIALISATION

Installée à Serres-Castet, Aquitaine Electronique, clé de voûte du groupe AECE et également son siège social, comptait 5 collaborateurs à sa création en 1981. Désormais, la société emploie une centaine de personnes, auxquelles s'ajoutent les 50 salariés d'AEGL, unité opérationnelle d'AE basée également en Béarn, et les 110 employés du charentais AEVA, la troisième entité du groupe. Une belle croissance qui connaît une nouvelle ampleur depuis 2021 et l'intégration d'AECE au

sein du groupe Gérard Perrier Industrie, que traduisent les chiffres : « nous observons une augmentation de notre chiffre d'affaires de 10 à 15 % sur chaque exercice depuis trois ans », dévoile Cyrille Poetsch, directeur Pôle aéronautique et défense chez AECE Group. À ses côtés, François Perrier, président de Gérard Perrier Industrie, ne cache pas ses ambitions pour la filiale : « nous souhaitons participer à la réindustrialisation du pays et à la souveraineté industrielle et devenir un acteur majeur de la reprise de l'aéronautique ». Un objectif affiché pour lequel le groupe se donne les moyens.

RELOCALISATION ET MODERNISATION

3 millions d'euros d'investissements viennent en effet d'être réalisés à ces fins. Une partie a été injectée pour la modernisation de l'usine AEVA, rachetée en 2019 par le groupe, afin de développer l'activité et de relocaliser la fabrication de composants jusque-là sous-traitée en Asie. L'autre partie, moindre mais également conséquente, a servi à « moderniser les équipements de la ligne de fabrication de composants de cartes électroniques d'Aquitaine Electronique et pour mener un travail sur les processus de production », précise Cyrille Poetsch. Ces opérations d'envergure, par ailleurs soutenues par France Relance, doivent permettre à AE et AEVA d'augmenter leur capacité de

“ 3 millions d'euros ont été investis pour moderniser les usines d'AEVA et AE afin de leur permettre d'augmenter leur capacité de production ”



FRANÇOIS PERRIER
ET CYRILLE POETSCH

la carte locale et sur la qualité de vie du Sud-Ouest », explique le directeur, dévoilant par ailleurs la possibilité d'agrandissements nécessaires pour pouvoir développer l'activité et le projet d'une nouvelle usine à Angoulême, près d'AEVA. Manifestement, AECE Group voit loin, conforté par les relations de confiance nouées avec ses donneurs d'ordre. De « gros » clients désireux, selon Cyrille Poetsch, de consolider leurs liens avec des entreprises françaises à l'image d'AECE afin de participer ensemble à la relance de la filière aéronautique. ■

production et leur productivité. Une montée en puissance qui nécessite nécessairement des embauches.

UN PROJET DE NOUVELLE USINE

« En 2022, nous avons embauché 30 personnes. En 2023, nous avons la même ambition », souligne ainsi Cyrille Poetsch. Face aux difficultés de recrutement, constatées notamment l'an dernier par l'entreprise, AECE Group en collaboration avec des agences d'intérim locales et Pôle Emploi a mis en place des formations en interne, destinées aux personnes en reconversion. « Ce sont des formations d'un mois environ, qui permettent d'acquérir certaines bases sur les techniques de câblage. Sur la partie ingénieur, c'est un peu plus difficile, mais nous essayons au maximum de jouer sur

AECE GROUP EN CHIFFRES

- 3 entités** : AE, AEGIS et AEVA
- 7 700 m²** de surface industrielle réparties sur trois sites
- Un chiffre d'affaires diversifié :
 - 33 %** aéronautique civile,
 - 30 %** aéronautique militaire,
 - 20 %** terrestre militaire et marine,
 - 8 %** autres industries,
 - 5 %** pétrole-chimie,
 - 4 %** énergie-environnement.

Initiative Béarn

Au soutien des entrepreneurs

L'association Initiative Béarn, qui accompagne les créateurs d'entreprise, prouve un peu plus encore le poids de son action sur l'économie du territoire avec près de 1,2 million d'euros de prêts d'honneur engagés en 2022.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Initiative Béarn, antenne locale du réseau national Initiative France, semble connaître une seconde jeunesse depuis son emménagement ce 1^{er} juin au sein du Pôle Laherrère, tout juste sorti de terre au cœur du quartier Saragosse, à Pau. Un petit événement pour l'association locale, qui vient ouvrir un nouveau chapitre que Florent Mengelle, directeur depuis quelques mois et jusqu'alors chargé de mission, s'engage à écrire aux côtés des coprésidents Philippe Pallu et Jean-Michel Canton. Son assemblée générale, ce lundi 19 juin, était ainsi l'occasion d'acter ces changements et de tirer le bilan de l'année passée, qui s'avère positif.

238 EMPLOIS DIRECTS EN 2022

Avec 120 entreprises ayant un financement engagé, 238 emplois directs créés ou maintenus et 1 183 950 € de prêts d'honneur octroyés, Initiative Béarn pèse sur le tissu entrepreneurial béarnais. En témoignent également les 9,425 millions d'euros mobilisés dans l'économie du territoire et les 8,241 millions d'euros de prêts bancaires sollicités grâce à l'effet de levier bancaire, à hauteur de 7,8. Un chiffre significatif, à plus forte raison pour une association qui emploie uniquement deux salariés mais qui peut compter sur 149 bénévoles, « un engagement capital » pour les coprésidents.

LES COMMERCE EN PREMIER LIEU

Dans le détail, la majorité des 136 entrepreneurs dont le projet a été financé ont créé ou repris une activité commerciale. « Les commerces sont la plus grande



part d'activité de la plateforme depuis des années, avec toutes les activités de commerce de gros et de détail », souligne à ce sujet le rapport d'impact annuel, qui précise que viennent ensuite les services aux particuliers puis les hôtels-café-restaurants. Rien d'étonnant donc à ce qu'Initiative Béarn ait constitué un fonds de prêt spécifique pour les Halles de Pau ayant aidé à l'installation de 21 étaliers. ■



Massif des Pyrénées **UN PLAN POUR L'AVENIR DU PASTORALISME**

Ce jeudi 15 juin, les préfets de la Région Occitanie, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, la préfète de l'Ariège, la commissaire du massif des Pyrénées et la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, ainsi que tous les présidents des conseils régionaux et départementaux se sont réunis au Col du Soulor pour la signature du Plan Avenir Pastoralisme 2023-2027. Ce projet en faveur de l'agriculture de montagne vise à soutenir les investissements matériels et immatériels, à renforcer les programmes et dispositifs existants et à créer une Instance massif associant l'État, les collectivités territoriales et les représentants de la profession.



Pyrénées-Atlantiques **LES 74 MÉDAILLÉS DU CONCOURS AGRICOLE MIS À L'HONNEUR**

C'est une tradition à laquelle le préfet Julien Charles n'a pas dérogé : ce vendredi 16 juin, plusieurs médaillés du Concours général agricole 2023 sur les 74 que compte le département, étaient réunis à la villa préfectorale lors d'une réception organisée en leur honneur. L'occasion pour le représentant de l'État de rappeler combien les agriculteurs et producteurs du territoire sont « des atouts indispensables pour la reconquête de notre souveraineté alimentaire ». Une affirmation reprise par Jean-Jacques Lasserre, président du Département, pour qui « le débat est nécessaire ». Le commissaire général du concours, Olivier Alleman était également présent pour saluer « la diversité du territoire » et rappeler le « haut niveau d'exigence » de cet événement annuel.

Bassin de Lacq 2,5 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

Le GIP Chemparc, dont la mission est d'attirer de nouveaux industriels sur le bassin de Lacq, tenait son assemblée générale ce vendredi 23 juin.

L'occasion pour son président Pierre Nerguararian et son directeur général Patrice Bernos de tirer le bilan de cette année, particulièrement positif au vu des nombreux projets à venir d'ici 5 ans, qui additionnés représentent 2,5 milliards d'investissements et la création de 1 300 emplois. On peut ainsi citer le centre logistique de Lidl à Pardies, la création d'une 6^e ligne de production de fibres de carbone premium chez Toray, sans oublier l'usine de recyclage d'aimants pour la production de terres rares, nommée Carester, ou encore les projets Nacre et Alpha Chitin.

Bien entendu, Patrice Bernos s'est également fait l'écho des ambitions de l'entreprise Elyse Energy, non seulement concernant son projet BioTjet, chiffré à 1 milliard d'euro et qui vise à produire du biokérozène dès 2028, mais également à propos de son projet eM-Lacq autour de la production d'e-méthanol.



**SÉBASTIEN
MÉNARD**
président de l'Élan
béarnais

**SYLVAIN
BONNET**
vice-président

Pau ÉLAN BÉARNAIS : UN « PLAN DE SAUVETAGE INESPÉRÉ »

Le verdict de la Direction nationale de Conseil et de Contrôle de Gestion (DNCCG) était très attendu par l'Élan béarnais, en attente de la validation du budget défendu face à l'instance pour la saison prochaine. Les 4,5 millions d'euros dont 1 million brut consacré à la masse salariale sportive ont finalement convaincu le gendarme financier de la ligue de basket, qui autorise le club palois à jouer en Pro B suite à sa relégation cette fin de saison. Sébastien Ménard, le président de l'Élan béarnais, souligne un « plan de sauvetage inespéré » rendu possible notamment grâce à l'arrivée d'un nouveau partenaire aux « engagements capitalistiques importants et des garanties solides ». Le nom de ce nouveau co-actionnaire sera dévoilé dans les prochaines semaines.

Pau TERÉGA SOLUTIONS, PILOTE SUR L'HYDROGÈNE

À l'occasion du salon du Bourget, Airbus, HyPort (filiale d'Engie), l'aéroport Toulouse-Blagnac et le palois Teréga Solutions ont annoncé la signature d'un accord de partenariat pour le développement de l'hydrogène en zone aéroportuaire, nommé Phare 2. Avec cet accord, qui s'inscrit dans la continuité d'une première phase menée par Airbus et HyPort sur la pertinence des applications d'hydrogène, les quatre partenaires s'engagent à bâtir une feuille de route pour faire de la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac l'un des premiers sites pilote de l'hydrogène en Europe. « Ce projet pionnier », selon les mots de Dominique Mockly, PDG de Teréga, accueillera à la fois une station de production et de distribution, ainsi qu'un éventail d'usages d'hydrogène renouvelable.



Pyrénées-Atlantiques UNE CHAIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'inauguration de la chaire de recherche « Energy Justice & the Social Contract » a eu lieu ce lundi 19 juin, sur le campus palois de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). Cette chaire internationale et interdisciplinaire, « plateforme de savoirs et d'expertises dans le champ de l'énergie, de l'environnement et du climat », est portée par Raphael Heffron, professeur en droit de l'énergie et Louis de Fontenelle, maître de conférences en droit public. D'une durée de 5 ans, elle ambitionne de « proposer des réponses scientifiques innovantes visant à favoriser des transitions énergétiques justes et durables ». Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine la soutient avec une aide de 648 550 € accordée pour les 18 mois d'amorçage, en annonçant une seconde. Les tutelles du laboratoire, l'UPPA et le CNRS, la financent à hauteur de 1,14 million d'euros, et l'I-SITE E2S de l'université à hauteur de 520 000 euros.





Jambon de Bayonne

L'IGP consolide sa RSE

Après avoir été vice-président du Consortium, Patrick Le Foll en a été élu à la présidence par son Conseil d'administration réuni le 22 juin dernier à Arzacq. Directeur général du groupe FIPSO, coopérative d'élevage et d'abattage de porc du Sud-Ouest basée à Lahontan (Pyrénées-Atlantiques), Patrick Le Foll est l'un des acteurs de la filière du jambon de Bayonne. Depuis 1998, une indication géographique protégée (IGP) impose un cahier des charges strict aux produits estampillés « Jambon de Bayonne ». Celui-ci doit être élaboré dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Les porcs destinés à sa fabrication doivent être exclusivement abattus et découpés dans 22 départements des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que dans le Cantal, département limitrophe. Pour sa salaison, on utilise uniquement du sel de source de Salies-de-Béarn IGP.

Patrick Le Foll succède à Pierre Harambat à la présidence du Consortium du Jambon de Bayonne, le syndicat professionnel assurant la défense et la promotion de l'IGP Jambon de Bayonne. Dans un contexte d'inflation mais heureusement de hausse des ventes, Patrick Le Foll vise l'élargissement de la labellisation RSE à la filière.

Par Vincent BIARD

SECONDE VAGUE DE CERTIFICATIONS RSE

Les 25 ans de l'IGP Jambon de Bayonne ont été célébrés lors de la 560^e Foire au jambon de Bayonne organisée du 6 au 9 avril à Bayonne. Les membres du Consortium avaient été invités à une table ronde sur le thème « Une filière engagée pour la qualité ;

“ Dans les deux prochaines années, la grande majorité des entreprises du Consortium devra être certifiée RSE ”

l'origine de son produit et le développement de sa filière » portant notamment sur la mise en place de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). « Aujourd'hui le Consortium est certifié RSE. Le premier objectif est atteint car des entreprises sont certifiées depuis deux ou trois ans dans chaque maillon de la filière. Une seconde vague d'entreprises se lance dans cette démarche. Dans les deux prochaines années, la grande majorité des entreprises du Consortium devra être certifiée RSE », ambitionne Patrick Le Foll.

DU JAMBON SANS NITRITE

Depuis que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a confirmé le lien entre risque de cancer et exposition aux additifs nitrés, ces conservateurs permettant d'augmenter la durée de conservation de la charcuterie, les parlementaires travaillent sur une loi visant à les interdire par étapes. Bien que rappelant les distinctions à faire entre les conservateurs (nitrites, nitrates) et leur utilisation selon les types de jambons (cuit,

sec, fumé), le Consortium est favorable à la baisse des conservateurs dans ses produits. La démarche est déjà lancée chez les producteurs. « La non-utilisation de nitrites est techniquement possible dans la fabrication du jambon de Bayonne », assure Patrick Le Foll.

20 % DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE JAMBONS

Avant la crise du Covid, la production du consortium atteignait 1,2 million de pièces de jambon de Bayonne.



PATRICK
LE FOLL ET
PIERRE
HARAMBAT

LE JAMBON DE BAYONNE EN CHIFFRES

800 élevages et 19 groupements de producteurs
40 fabricants d'aliments
28 ateliers d'abattage / découpe
29 salaisonniers
13 ateliers de tranchage
5 000 emplois dont
70 % dans des zones rurales fragiles
914 547 jambons mis au sel en 2021

Puis les ventes ont diminué de 20 % mais remontent progressivement avec une hausse de 10 % en 2021 et 2022. La filière jambon de Bayonne affiche un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros et représente environ 20 % de la production française de jambons. Si la hausse des ventes est une excellente nouvelle, Patrick Le Foll déplore la conjoncture économique : « il faut réussir à contenir l'inflation au niveau des prix de vente tout en absorbant l'augmentation des charges avec les tarifs d'électricité ou de gaz qui ont été multipliés par 4. Avec la réévaluation des prix des porcs, les éleveurs sont dans une situation correcte. Le secteur de la salaison connaît des difficultés car il paye plus cher sa matière première et subit en plus l'augmentation du coût de l'énergie ». ■

Métiers du design En pleine **mutation**

Avec le développement du digital, la mise en place de la RSE, le télétravail, les exigences de l'écoconception, les espaces professionnels sont en pleine transformation. Pour Patrick Bourlet, designer installé à Bayonne, ces évolutions concernent tous les métiers du design.

Par Vincent BIARD

Rien de plus agaçant pour un designer que d'entendre le nom design utilisé comme synonyme de l'adjectif esthétique. Non pas que cela soit péjoratif mais parce que les différents métiers du design exigent des savoir-faire spécifiques, des techniques et des méthodes élaborées. À la tête de l'agence PBO Design & Communication lancée il y a 27 ans, Patrick Bourlet explique d'abord à ses prospects les distinctions à faire entre ses prestations. Le design produit est la conception d'objets ; le design d'espace concerne l'aménagement et l'agencement de lieux de toutes sortes ; le design graphique s'exprime dans la création de supports de communication ; la signalétique est une méthode du design combinant cartographie, design produit, design graphique et communication visuelle.

“ Les designers doivent maintenant imaginer des bureaux modulables selon les modes de travail, les populations, les usages, les saisons ”

DES RÉFÉRENCES ÉCLECTIQUES

Sonnant comme un inventaire à la Prévert, les références de l'agence PBO Design & Communication exposent bien les facettes du métier de designer. En supports de communication, ce sont des sacs pour le Comptoir du foie gras, des décorations de véhicules pour l'enseigne Florelux, des supports de communication pour Point S développement. En design produit : un lest de candélabre solaire pour le groupe Fonroche, du mobilier d'EHPAD pour l'entreprise Meca D'Aquitaine, un four industriel de boulangerie pour le fabricant Mecatherm. En design d'espace : des show-rooms du réseau Batiman, des concepts d'aménagement de commerces. En signalétique : des panneaux d'informations sur les patrimoines des villes de Dax, Pau et Bayonne et des études signalétiques extérieures et intérieures d'entreprises.

FLUIDIFIER LE PHYGITAL

En plus des cinq membres de l'agence, Patrick Bourlet s'appuie sur des compétences externes et notamment pour l'intégration d'applications digitales de plus en plus nombreuses. Depuis quelques années, la notion de phygital, contraction des mots physique et digital, s'impose dans le métier de designer. La fluidité doit être établie dans le parcours client entre l'application pour smartphone de la marque, son site web, les écrans promotionnels implantés sur les points de vente, les terminaux de caisse, les étiquettes QR Code... « On nous demande maintenant des configurateurs 3D intégrés dans les écrans pour que les consommateurs essaient virtuellement les produits avec si possible une expé-

rience interactive, ludique, accessible », rapporte Patrick Bourlet.

MODULARITÉ DES ESPACES

Le déploiement de l'informatique, du numérique et du digital dans l'entreprise est globalement éprouvé mais avec le télétravail mis en place lors la période Covid, les managers ont dû repenser leurs espaces professionnels. « Beaucoup d'entreprises se sont retrouvées avec des espaces inutilisés puis ensuite une mixité entre distanciel et présentiel mais aussi un besoin d'espaces de

“ Avec l'écoconception, le design s'exprime avec des produits biosourcés mais doit aussi respecter de nouvelles normes environnementales ”

convivialité. Dorénavant, l'objectif est la modularité des bureaux pour des usages différents selon la saisonnalité et les modes de travail », témoigne Patrick Bourlet. On demande ainsi aux designers d'imaginer des espaces modulaires avec une signalétique mise à jour selon les usages et les populations.

LA RSE À INTÉGRER

Autre évolution importante de la vie des entreprises, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a un impact considérable sur le travail des designers. « Cela touche tous les métiers du design avec, par exemple, le paramètre du bien-être à intégrer dans l'aménagement de l'espace de travail ou la communication de l'entreprise vis-à-vis de son impact environnemental et sociétal qui doit refléter la réalité », confirme Patrick Bourlet. Dans les villes, la philosophie RSE se développe avec la volonté d'informer tous les publics mais aussi avec la promotion des mobilités douces et la mise en valeur du patrimoine. Pas toujours simple pour un designer de composer avec tous les services impliqués et de produire une signalétique cohérente, reconnaît Patrick Bourlet.

LES NORMES DE L'ÉCOCONCEPTION

Enfin, avec maintenant l'incontournable thématique de l'écoconception, les projets et réalisation des designers sont en pleine révolution. « Cela évolue énormément. C'est capital de réaliser une veille sur les nouveaux matériaux biosourcés, le recyclage, la valorisation mais aussi sur les contraintes liées aux objectifs environnementaux nationaux et internationaux. Ces objectifs imposent de nouvelles normes mais les designers ont l'habitude de travailler avec des contraintes », rassure Patrick Bourlet. ■



PATRICK BOURLET
créateur de l'agence
PBO Design & Communication



© Victoria Bowers

Barcus **FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR UN PROJET DE FERME SAFRANIÈRE BIO**

Après avoir été artisans dans le domaine médiéval Damien Bazin et Patricia Geschwind se sont installés à Barcus avec le souhait d'exercer un métier dans le monde agricole et ont suivi des formations spécifiques. Baptisé « les Jardins d'Ama Lurra », leur projet vise la production de plantes à parfum aromatiques et médicinales ainsi que de safran. Les parcelles seront en bio et permaculture, toutes les récoltes seront faites à la main ainsi que l'émondage et l'ensachage. Une partie des plantes aromatiques sera vendue en bouquets frais mais la majorité sera transformée en tisanes, produits alimentaires, boissons alcoolisées et cosmétiques. Pour aider au lancement de leur projet Damien Bazin et Patricia Geschwind sollicitent un financement participatif sur la plateforme mimosa.com dédiée à la transition agricole et alimentaire. Le projet est original et contribuera à dynamiser la petite commune de Barcus située à la frontière du Pays basque et du Béarn.

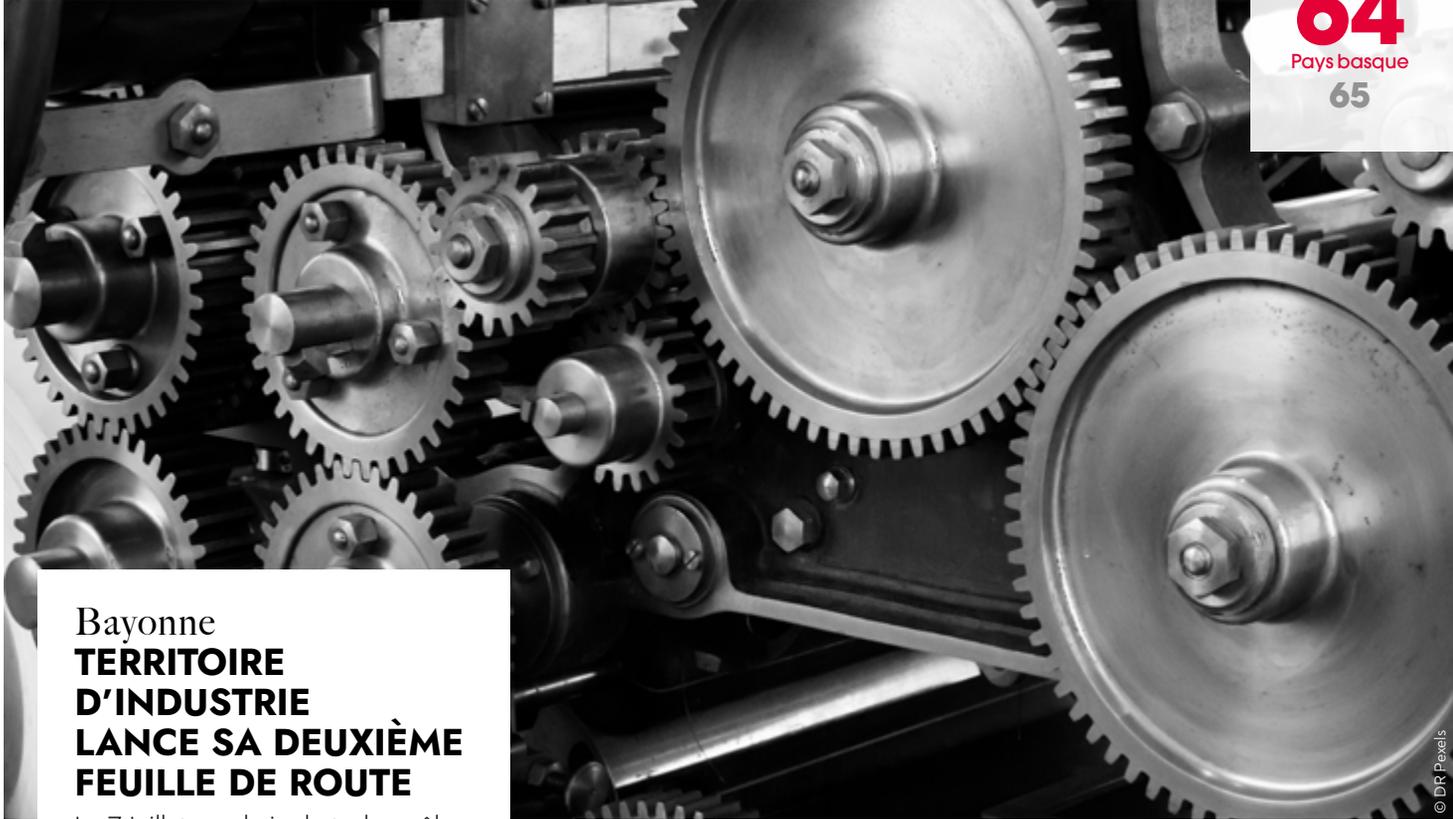
Biarritz **LABEL « DESTINATION INNOVANTE DURABLE » POUR LA VILLE**

À Paris, le 21 juin dernier, lors de l'assemblée générale de l'association « France Congrès et Evénements » réunissant une cinquantaine de communes, la station balnéaire biarrote a reçu le label « Destination Innovante Durable ». Après l'étape nécessaire de la certification ISO 20121 obtenue par son office de tourisme, la ville de Biarritz est distinguée pour sa démarche globale sur les enjeux du tourisme durable et d'un événementiel écoresponsable. Composé de 8 enjeux et 26 actions, ce nouveau référentiel s'adresse aux villes et métropoles souhaitant structurer leur action en faveur d'un tourisme soutenable et amplifier les effets de leurs bonnes pratiques en associant les acteurs de la chaîne d'accueil et de service (lieux, événements, hôtels...).



© V. Biard

Grande plage de Biarritz



Bayonne TERRITOIRE D'INDUSTRIE LANCE SA DEUXIÈME FEUILLE DE ROUTE

Le 7 juillet prochain, le technopôle Technocité de Bayonne accueillera un atelier de travail collectif réunissant des industriels du Pays basque. À l'ordre du jour la construction de la feuille de route 2023-2026 du projet « Territoire d'Industrie Pays Basque ». En 2019, la première phase de ce projet s'était inscrite dans le programme « Territoires d'industrie » lancé par le Gouvernement. Rassemblés autour de l'association « Pays Basque Industries - Euskal industriak » les industriels locaux accompagnés par la Communauté Pays Basque ont structuré un plan d'actions mené de fin 2019 à juin 2023. Les ateliers participatifs du 7 juillet prochain porteront sur les actions à développer pour les trois prochaines années. Quatre thématiques seront abordées : l'industrie basque de demain, la transition écologique, les compétences et l'attractivité des entreprises, la délicate question du foncier et des friches industrielles.

Pays basque DÈS PRODUCTIONS AGRICOLES DÉVASTÉES PAR LA GRÊLE

Un orage de grêle d'une grande violence a frappé plusieurs communes du Pays basque le mardi 20 juin. Météo France a relevé 31,6 litres par m² dans la zone en trois heures avec des grêlons de 5 à 7 centimètres. Les communes de Cambo-les-Bains, Espelette, Arbonne, Itxassou, Ustaritz, Hasparren ont été fortement impactées. Si l'on relève des dégâts matériels un peu partout, les cultures de piment d'Espelette ont été particulièrement endommagées avec une quarantaine de producteurs dont l'exploitation a été touchée à

plus de 80 % selon Maialen

Sarraude du syndicat de cette appellation d'origine protégée (AOP). À Irouléguay, environ 40 % du vignoble aurait été touché avec certaines parcelles qui ont pu être affectées jusqu'à 80 % selon Anne

Betbeder, coordonnatrice du syndicat des vins d'Irouléguay.



Gestion de l'eau De nouvelles armes

Après des mois de concertation, la Région met en place une stratégie pour assurer la gestion de l'eau durable en Occitanie, un plan ambitieux qui va mobiliser 160 millions d'euros.

Par Hermance HITTE



Anticiper et s'adapter, préserver et restaurer, prévenir et réduire les risques... Adopté en assemblée plénière le 22 juin dernier, le Plan Régional Eau est avant tout un plan d'actions, comme l'illustrent les verbes qui le composent. Arriver à équilibrer la gestion de l'eau dans un territoire où son déficit bat des records mais où certains départements affrontent au contraire des inondations est une performance d'équilibriste dont l'enjeu est pourtant majeur. Des 1,6 milliard de m³ prélevés chaque année en Occitanie, 38 % sont dédiés à l'eau potable tandis que 42 % vont à l'agriculture et 20 % à l'industrie. C'est toute une économie régionale qui est concernée et pour la préserver, une des solutions avancées par le plan repose sur la réutilisation des eaux usées.

RECYCLER LES EAUX USÉES

D'ici 2030, l'objectif est clair mais ambitieux : réutiliser 10 millions de m³ et faire ainsi de l'Occitanie la première région française en matière de recyclage de cette ressource. La recherche locale est déjà fortement mobilisée sur le sujet et des opérations pilotes vont être menées afin de développer encore ces techniques pour des usages domestiques, industriels et dans les collectivités.

Concernant les usages agricoles, les projets de modernisation et de développement de réseaux d'eau usées seront favorisés avec la mise en place de 10 000 contrats d'agriculture durable d'ici 2027 : « Nous devons nous inspirer de nos voisins européens qui permettent de réutiliser les eaux usées pour l'irrigation », a souligné Carole Delga, présidente de la Région. Des innovations qui comprennent un accompagnement financier des exploitations agricoles mais ne vont pas sans les assouplissements réglementaires, promis par le gouvernement.

DES PROCESS DE PRODUCTION PLUS ÉCONOMES

La sobriété de l'ensemble des usages sera également renforcée, des citoyens aux industriels. Accessible dès 2024, le dispositif FIT'EAU, calqué sur le même modèle que FIT'ÉO, à visée de l'énergie, permettra l'accompagnement des projets d'économie d'eau dans le process de production, de leur conception au montage du dossier de financement. Il se dote d'un crédit de 70 millions d'euros dans un plan qui s'élève au total à 160 millions d'euros dont 40 millions d'euros pour la constitution d'un réseau hydraulique régional. Propriétaire de la BRL dans l'est du territoire et premier actionnaire de la CACG à l'ouest, la Région s'est doté des armes pour le faire. ■

Trie-sur-Baïse LA CHARCUTERIE ADER À L'HONNEUR

Pour renforcer sa proximité avec les habitants, l'opération « Ma maison de Région près de chez moi » s'invite dans les villages du département. Le 20 juin, les équipes de Tarbes se sont déplacées à Trie-sur-Baïse et ont délivré toutes les informations liées aux dispositifs d'aide portés par la Région. Pour Jean-Louis Cazaubon, vice-président, et Yolande Guinle, conseillère régionale, ce fut également l'occasion de visiter la charcuterie Ader qui, depuis 4 générations, perpétue la tradition du fait-maison avec brio. Soutenue en 2020 par la région dans le cadre de son développement, la société emploie aujourd'hui 40 salariés et représente un outil de production vertueux dont la qualité est reconnue partout en France. Avec près de 20 médailles obtenues depuis 2014 au Concours Général Agricole, la charcuterie dirigée aujourd'hui par Hervé, Lionel et Hugo Ader demeure un des fleurons du terroir.



Tarbes NOUVEAU DESIGN POUR LES CARAFES DE L'EAU DE TABLE

Valoriser les ressources locales mais aussi sensibiliser à l'environnement étaient les deux objectifs de l'opération « Eau de Table, Eau de Tarbes, Tarbes ville durable », lancée en 2011 par la ville. C'est ainsi que les cafetiers et restaurateurs se sont vu distribuer des carafes promotionnelles en verre, une façon ludique de promouvoir la qualité de l'eau dans les Hautes-Pyrénées. Une bouteille devenue au fil du temps un véritable objet de collection, il faut dire que la collaboration avec des artistes comme Jean-François Larrieu, Albert Lemant, Xavier Saüt, Loïc Morin ou encore Hol-Arts a largement contribué à son succès. Cette année, le design évolue et le thème du Tour de France s'invite sur les carafes

où l'ensemble du tracé de l'étape en continu est gravé sur le verre. Si les professionnels ont déjà été livrés, les Tarbais peuvent se procurer le fameux objet en échange d'un don minimum de 6 € à l'association AFM Téléthon, une collecte programmée le 6 juillet, jour de départ du Tour. Les stocks sont très limités !

La quête de sens au travail

Un défi pour les organisations

La crise Covid a contribué à amplifier la quête de sens au travail. Prépondérante dans la société actuelle, elle devient un véritable enjeu pour l'attractivité des entreprises et la fidélisation des collaborateurs. Quelles solutions pour répondre à ces nouvelles attentes ?

Par Lisa SARRADE, coach professionnelle certifiée, coach en entreprise, coach d'équipe, à Magescq

Parmi les grands sujets de ces dernières années il y a... la quête de sens, et la quête de sens au travail. Ce thème est développé au début du XX^e siècle lorsque l'Organisation internationale du travail (OIT) parle pour la première fois des enjeux de justice sociale liés au bien-être physique et moral des travailleurs. Il est alors question de savoir si la croissance économique peut s'accompagner de progrès sur le plan humain.

De nombreuses avancées ont été réalisées sur le sujet, mais, avec la crise sanitaire Covid, la question du sens au travail a pris une nouvelle importance, les priorités ont été reconsidérées.

Avant la crise, un Français sur dix considérait que le sens de son travail pouvait être la cause d'un certain mal-être. En 2020, un Français sur deux disait réfléchir sur le sens de son travail, voire de son utilité depuis le début de la pandémie.

La revalorisation de certains métiers, autrefois mal perçus comme les enseignants, les métiers du « care », et la distinction entre les métiers dits « essentiels » et les autres, ont poussé les Français à se questionner sur leur propre métier et ont ainsi créé une véritable remise en question chez certains.

QUE SIGNIFIE LA QUÊTE DE SENS ?

La quête de sens est une notion assez floue car elle est intrinsèquement subjective. Elle est à distinguer de



LISA
SARRADE



la qualité de vie au travail ou du bien-être salarié car elle revêt des caractéristiques encore plus larges.

La quête de sens au travail se définit sous les dimensions de « sens du travail » et « sens au travail », c'est-à-dire, comment effectuer un travail qui a du sens dans un milieu qui en a également. Cette notion englobe à la fois la signification de ce que l'on fait, la direction dans laquelle on va et les sensations que l'on éprouve.

Ces notions suffisamment larges permettent à chacun d'y mettre ce qu'il souhaite : certains vont rechercher un métier qui leur assure un certain niveau de vie, d'autres vont plutôt chercher à atteindre un équilibre vie professionnelle/vie personnelle qui leur convient. Certains auront besoin d'œuvrer pour un projet qui leur semble vertueux, d'autres prioriseront la qualité des relations entretenues avec les équipes et la direction.

En parallèle de cet intérêt nouveau pour la quête de sens, est apparue la notion de brown-out, en complément d'autres mots-clés liés à la souffrance au travail comme le burn-out (épuisement physique, émotionnel et mental dû au travail intense), ou encore le bore-out (épuisement professionnel causé par l'ennui).

Le brown-out désigne en anglais une panne de courant, un « manque de jus » ; le salarié est démotivé, a la sensation que le travail réalisé est inutile, sans intérêt, voire à l'opposé de sa volonté ou de ses valeurs.

Ce phénomène est représentatif du manque d'épanouissement des collaborateurs et illustre bien l'importance nouvelle de la quête de sens au travail.

Dans la quête de sens, l'important n'est pas tant le métier exercé, mais bien le fait de savoir ce que l'on vient y chercher, pourquoi on l'exerce.



Le travail n'est plus simplement une source de revenus, il devient également un terrain d'épanouissement, d'accomplissement.

Et si la crise Covid n'est pas à l'origine de ce phénomène, elle a bel et bien contribué à l'amplifier.

LE SENS AU TRAVAIL : UNE FIN EN SOI OU UN CAP ?

La définition et l'importance du sens sont à la fois personnelles et générationnelles.

Si les jeunes diplômés recherchent en priorité un travail stimulant, en phase avec leurs valeurs et servant l'intérêt général, ceci n'est pour autant pas une finalité. En effet, pour beaucoup, il s'agit également d'enjeux plus intimes comme l'évolution de sa carrière ou son développement personnel.

Il s'agit là certainement plus d'un moteur dont la puissance et la direction évoluent selon les individus...

QUELS ENJEUX POUR LES ENTREPRISES ?

À qui revient la responsabilité de donner du sens au travail ? Est-ce le rôle de l'entreprise de tenir compte de cette recherche d'impact et de développement personnel ?

Si les obligations formelles de l'entreprise restent d'assurer à ses salariés un revenu stable et des conditions de travail décentes, intégrer ce nouveau rapport au travail dans sa stratégie d'emploi et dans l'accompagnement des équipes est devenu un réel enjeu pour l'attractivité et la fidélisation.

Des collaborateurs motivés, épanouis, sont des collaborateurs efficaces, créant une dynamique vertueuse pour la performance et la rentabilité de l'entreprise.

Par ailleurs, une entreprise qui se préoccupe de donner du sens à ses salariés, contribue par la même occasion à les motiver.

Plus encore, cela améliore la marque employeur et permet de recruter les nouveaux talents beaucoup plus facilement, notamment auprès de la jeune génération, particulièrement attentive à ces questions (bien qu'ils soient maintenant loin d'être les seuls à s'en préoccuper).

Des atouts indéniables dans une période où le turnover est plus que jamais d'actualité.

Les entreprises doivent donc répondre à la quête de sens de leurs salariés et futurs collaborateurs pour

assurer leur rentabilité. Un employé satisfait est efficace et donc productif. La mise en place d'une démarche de qualité de vie au travail s'avère, de ce fait, primordiale.

COMMENT DONNER DU SENS AU TRAVAIL ET MOTIVER LES SALARIÉS ?

La quête de sens d'un salarié se jouant à plusieurs niveaux, l'entreprise peut influencer sur diverses dimensions de l'emploi pour les motiver : les missions exécutées, l'équilibre entre les domaines de vie, le niveau de rémunération, les conditions de travail matérielles, relationnelles, managériales, le sentiment d'utilité et d'appartenance pour l'entreprise, les dynamiques d'évolution...

Pour cela, il est important de fournir aux collaborateurs un environnement de travail sécurisant.

Par exemple, exposer de manière claire les missions et objectifs de l'entreprise permet aux collaborateurs de se les approprier et les retranscrire dans leur poste.

Comprendre son impact dans l'entreprise est engageant pour tout salarié.

Par ailleurs, l'optimisation du travail par la définition précise des tâches et du contour de chaque poste doit permettre de mobiliser efficacement les capacités et compétences spécifiques des salariés.

L'écoute, le partage, la communication hiérarchique, interservices, l'inclusion dans des projets, la formation... Autant de moyens pertinents qui contribuent à l'épanouissement au travail.

De nombreuses autres mesures applicables facilement et rapidement peuvent s'inscrire dans une démarche à dimension plus humaine afin de répondre aux différentes attentes des collaborateurs en quête de sens au travail.

Ce qui reste cependant primordial pour donner du sens au travail, c'est de prendre en considération chaque collaborateur individuellement, pour ce qu'il est. Savoir révéler son potentiel, ses forces et ses domaines de compétences pour en faire un allié unique et engagé.

Une des clés réside dans l'intention avec laquelle dirigeants, managers, accompagnent les salariés. L'intention passe d'une part par la connaissance de soi, de ses moteurs, afin de donner du sens à ce qui est fait. D'autre part, l'intention passe par l'investissement dans la connaissance réelle des collaborateurs, de leur vision, de leurs moteurs.

Mieux se connaître pour mieux se comprendre et avancer ensemble.

Une démarche plus centrée sur l'humain et collaborative pour plus de responsabilisation, autonomisation, efficacité et épanouissement, au profit de la cohésion et de la performance de l'entreprise.

Parce qu'à mon sens, la performance ne peut être célébrée que si elle est partagée. ■

Santé financière : légère amélioration

L'Agence France Locale, qui fête cette année ses dix ans, a récemment dévoilé les résultats de son baromètre annuel de la santé financière des collectivités locales, en 2022. Éclairage.

Par Miren LARTIGUE

Conçue par et pour les collectivités territoriales françaises, l'Agence France Locale-Société territoriale (AFL) a été créée il y a dix ans. Basé sur la solidarité et la mutualisation, ce modèle s'inspire de ceux qui existent depuis longtemps dans les pays d'Europe du Nord. « Nous avons démarré avec 70 collectivités locales la première année et chaque année nous avons des adhésions nouvelles : une cinquantaine pendant plusieurs années, puis un peu plus, une centaine en 2022, et ce sera significativement plus en 2023. Cette dynamique des adhésions des collectivités locales au modèle de l'AFL se poursuit », s'est félicité le président du directoire de la banque, Yves Millardet, lors de la Journée de l'AFL, organisée le 15 juin dernier, à Paris.

1,4 MILLIARD D'EUROS PRÊTÉS EN 2022

« Aujourd'hui, nous sommes le quatrième prêteur avec 1,4 milliard d'euros prêtés l'an dernier, et ce, alors que les membres de l'AFL ne pèsent que 22 % de l'emprunt de l'ensemble des collectivités locales. Cela veut dire que, dans quelques années, quand le modèle se sera encore plus diffusé dans le monde local, nous avons vocation à prendre une place extrêmement significative dans le financement à bas prix des collectivités locales », a-t-il poursuivi. « Nous avons aujourd'hui 9 milliards d'euros d'émissions obligataires derrière nous et nous commençons à être connus par une part significative des grands investisseurs de la planète. La dette de l'AFL est extrêmement diversifiée et c'est un gage de sécurité pour les collectivités locales, dans l'hypothèse d'éventuels soubresauts sur les marchés financiers. »

Le baromètre annuel de l'AFL sur la santé financière des collectivités locales et de leurs groupements montre que la tendance générale à l'amélioration observée en 2021 (du fait de la reprise économique, du maintien des dispositifs de soutien de l'État et du déploiement du plan France Relance) s'est poursuivie en 2022, malgré les contrecoups économiques et financiers provoqués par la guerre en Ukraine. Hausse des prix de l'énergie, accueil des réfugiés, impact social de l'inflation, difficultés d'approvisionnement en matières premières... En 2022, les collectivités françaises ont malgré tout réussi à préserver leur capacité d'épargne et à contenir leur endettement, tout en maintenant une politique d'investissement dynamique.

Une situation paradoxale que l'AFL explique ainsi dans son baromètre : « La hausse des prix a contraint les collectivités à supporter des dépenses conséquentes, tant en matière d'énergie que de consommations courantes. Ces hauts niveaux d'inflation produisent néanmoins des effets paradoxaux : ils contraignent les collectivités à supporter des dépenses élevées mais, parallèlement, cela accroît

les produits fiscaux, en particulier les recettes de TVA. En résultent de très forts mouvements en volume de dépenses et de recettes de fonctionnement. »

UNE NOTE D'ENSEMBLE QUI S'EST AMÉLIORÉE EN 2022

Le baromètre est basé sur un système de note attribuée par l'AFL à chaque collectivité, en fonction de plusieurs ratios qui permettent de mesurer la capacité à s'endetter (solvabilité, poids de l'endettement et marges de manœuvre budgétaires). Or, si la situation d'ensemble des collectivités françaises s'est légèrement améliorée en 2022 par rapport à 2021, cette dynamique générale recouvre une grande hétérogénéité des situations entre types de collectivités et entre collectivités, avec des trajectoires contrastées.

En 2022, les régions ont poursuivi l'amélioration de leur situation financière, entamée en 2021, mais n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant crise. Après un fort redressement en 2021, les départements sont restés la catégorie de collectivités la mieux notée l'an dernier, mais leur situation financière d'ensemble a enregistré une légère dégradation et on observe une grande diversité de trajectoires d'un département à l'autre.

“ 2022, une année atypique avec des effets paradoxaux ”

Les groupements à fiscalité propre ont la moins bonne note moyenne de toutes les catégories de collectivités, mais la tendance sur cinq ans est positive et leur situation financière globale converge vers la moyenne des autres collectivités. Les syndicats intercommunaux ont, quant à eux, enregistré une légère dégradation de leur notation financière moyenne en 2022, après plusieurs années globalement bien orientées.

Enfin, les communes ont confirmé la stabilité observée au cours des années précédentes et une légère tendance à l'amélioration de leur santé financière. Mais l'hétérogénéité des trajectoires, selon la taille des communes, s'est creusée : si les plus petites d'entre elles (moins de 2 000 habitants) et les plus peuplées (plus de 100 000 habitants) ont vu leur situation financière s'améliorer, les autres strates intermédiaires ont enregistré une dégradation.

Le baromètre met également en exergue une tendance de fond. En métropole, c'est sur la façade atlantique et le pourtour méditerranéen que les collectivités connaissent la plus forte progression moyenne de leur santé financière, ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté. Quant aux collectivités franciliennes, elles sont en moyenne moins bien notées que celles des autres régions. ■

Le marché de l'ancien se contracte

Dans leur dernière note de conjoncture, les Notaires de France, confirment une situation immobilière délicate. L'inflation, la perte du pouvoir d'achat des ménages et la remontée des taux d'emprunt constituent des signes de faiblesses qui se répercutent sur les ventes. Une trajectoire baissière des prix s'annonce.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

Après une période exceptionnelle entre juillet 2020 et août 2021, le marché immobilier est désormais entré dans « une ère nouvelle ». Sur le logement ancien, les opérations immobilières marquent le pas. Selon la dernière étude de conjoncture des notaires de France, publiée le 15 mai dernier, à fin février, le nombre de transactions dans l'Hexagone s'établit à 1 083 000 sur 12 mois. Il accuse une baisse de 8,1 % sur un an et retrouve un niveau identique à celui enregistré avant la crise sanitaire. Au premier trimestre, selon le dernier indice Notaires-Insee, publié fin mai, le volume annuel des ventes décroît encore légèrement, estimé à 1,07 million, après 1,12 million fin 2022. Ce recul traduit une activité « profondément calme » en début d'année, selon les notaires, qui prévoient que « le volume de transactions pourrait repasser sous la barre du million » à la fin de la saison estivale. La diminution s'est accélérée soudainement à partir du mois de juillet 2022, rappellent-ils. La remontée des taux d'intérêt y contribue qui désolvabilise les ménages. Les plus pénalisés par ce contexte sont les primo-accédants disposant de faibles revenus qui, pour la plupart,

“ Ce recul traduit une activité « profondément calme » ”

« disparaissent » même du marché. Contrairement à la dynamique traditionnelle de printemps, l'activité immobilière durant cette saison est affectée par le contexte inflationniste, la hausse des taux de crédit immobilier, ainsi que l'obligation de rénovation énergétique des logements.

Côté prix, en moyenne, la hausse a été de 4,8 % sur 12 mois en France métropolitaine, entre les quatrième trimestres 2021 et 2022, mais elle est contrastée avec + 1,4 % en Île-de-France et + 6 %, en régions.

DÉCÉLÉRATION DES PRIX

Induit par le recul des transactions, le retournement s'amorce. Les notaires se basent, dans leur étude, sur les avant-contrats signés à fin mai pour anticiper la situation des prochains mois. D'après leurs projec-



tions, on s'oriente vers un « changement de tendance important ». Globalement, « après la décélération progressive de la hausse des prix constatée depuis septembre 2022, les prix ne seraient plus qu'en très légère hausse à fin mai 2023, soit + 1,3 % sur un an », (+ 2 % pour les maisons ; + 0,3 % pour les appartements), souligne l'étude.

« On peut néanmoins noter que l'évolution des indices des prix sur trois mois affiche un recul de 0,9 % à fin mai 2023, aussi bien pour l'individuel que pour le collectif », indique le Conseil supérieur du Notariat (CSN). En régions, les prix afficheraient une augmentation de 2,4 % seulement sur les 12 derniers mois à fin mai, après avoir atteint la hausse annuelle de 6 % fin 2022. La hausse s'établirait à 2,3 % sur le logement individuel et à 2,5 % sur le collectif.

En Île-de-France, où les prix ont reculé depuis septembre 2022, les « ajustements » à la baisse se poursuivraient à - 2,7 % sur un an (contre + 1 % entre janvier 2022 et janvier 2023). Dans le détail, le prix au mètre carré des appartements anciens se situerait à 10 250 euros en mai, après 10 410 euros, en janvier dernier. Un repli de 3,4 % des prix au m² est attendu en Petite Couronne, de 1,2 % en Grande Couronne. « Cela faisait sept ans que l'on n'avait pas observé de baisses annuelles des prix des appartements. En un an et malgré les fortes hausses au cours de l'été 2022, les prix des maisons anciennes se stabiliseraient à + 0,2 % », annonce le CSN. Dans ce contexte, pour l'organisme notarial « si la baisse des prix se catalyse sous l'effet d'un cadre plus favorable aux acquéreurs, le marché immobilier pourrait y retrouver un second souffle »... ■

Des terres agricoles convoitées...

L'artificialisation des terres agricoles concerne encore près de 20 000 hectares en 2022, un chiffre en recul. Le foncier destiné à l'agriculture subit d'autres menaces, le mitage, les incendies ou la transformation de terres cultivables en champs photovoltaïques.

Par Olivier RAZEMON

Jusqu'alors, dans le tiers nord de la France, le besoin d'irrigation ne perturbait pas le marché foncier rural. Mais en 2022, « le prix s'est creusé entre les terres irriguées et celles qui ne le sont pas », observe Loïc Jégouzo, en charge des études à la Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), en présentant les chiffres des marchés fonciers. La sécheresse, qui a sévi dans toute l'Europe à l'été 2022, comme les incendies, qui menacent les terres agricoles, font désormais partie des aléas, même dans les régions que l'on pensait épargnées. Comme le constate Emmanuel Hiest, président de la Fédération et agriculteur dans l'Eure, « l'actualité se charge de nous rappeler que ce que nous prenons pour acquis ne l'est malheureusement pas ».

MOINS DE TRANSACTIONS

En 2022, 374 000 transactions concernant des terres agricoles ont été enregistrées, un chiffre en baisse de 6 % par rapport à 2021. Le montant total a diminué dans les mêmes proportions, à 46,2 milliards

d'euros. Le nombre d'hectares concernés, 763 000, est stable. Les événements de ces dernières années ont tous, à leur manière, affecté un segment du marché agricole. Les confinements de 2020 avaient ainsi précipité la hausse des prix des « maisons à la campagne », les biens bâtis entourés de terrains de moins de 5 hectares, achetés par des non-agriculteurs. Mais cette période est révolue. Le nombre de ces transactions recule en 2022 de 12 %, et en valeur de 7 %, « après une nette hausse en 2020 et une explosion du marché en 2021 », indique Loïc Jégouzo. Les transactions se sont tassées partout, sauf dans le Grand Est, et ce recul est plus prononcé dans la grande couronne francilienne. « Ce n'était pas leur truc de venir à la campagne », ironise Emmanuel Hyst, en allusion à ces citadins ayant acquis une demeure isolée après le premier confinement et qui s'en sont mordus les doigts depuis.

En revanche, l'engouement pour un autre type de biens inquiète les Safer, qui se posent en gardiennes des terres agricoles. Les « espaces de loisir non bâtis », ces terrains que les propriétaires dédient à « un cheval, un poney, un cabanon », se multiplient, explique Loïc Jégouzo, qui poursuit : « Il s'agit de biens de taille réduite, mais ils sont très nombreux et contribuent au mitage de l'espace rural, tout en réduisant la surface agricole et accroissant le risque d'incendie, car ils sont moins surveillés ». La Fédération s'inquiète également de la transformation de terres cultivables en champs de panneaux solaires.

LA PERSPECTIVE DU « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

Pendant ce temps, l'urbanisation proprement dite, les biens à vocation agricole destinés à être construits, se contracte. Pour Emmanuel Hyst, c'est une bonne nouvelle. « Les acteurs intègrent le besoin de cesser de gaspiller les terres agricoles », commente le président de la Fédération. La perspective de la réglementation « zéro artificialisation nette », incluse dans la loi Climat et résilience de 2021, semble enfin ralentir les ardeurs des promoteurs immobiliers. Le nombre de transactions destinées à l'urbanisation recule de 37 % en 2022, ce qui correspond à une baisse de 46 % en surface. Les ventes de terrains destinés à l'urbanisation sont au plus bas en 2022, même si cela concerne « encore près de 20 000 hectares », soulignent les Safer.

Les incendies de l'été dernier et la guerre en Europe pèsent sur le marché des forêts. « Le bois est d'autant plus demandé que le marché russe s'est fermé », explique Loïc Jégouzo. Les ventes des grands massifs, qui comptent plus de 100 hectares, ont bondi de 14 % en 2022, après plusieurs années de baisse. En valeur, l'ensemble du marché des forêts connaît une progression de 8 %, même si le nombre de transactions recule de 3 %.

La vigne enregistre, en revanche, des évolutions contrastées. Le marché perd 8 % en valeur et gagne 5 % en surfaces échangées. Le décalage est net entre les vignobles de Bourgogne, Beaujolais, Jura et Savoie, où les prix gagnent 9 %, et la région de Bordeaux, en recul de 3 %. Les vignes destinées au Bordeaux rouge ont même perdu 36 % de leur valeur depuis quatre ans. « L'appellation est en crise », rappelle Loïc Jégouzo. Les vins intermédiaires, « Bordeaux supérieur » et « Bordeaux », ont subi la fermeture des restaurants, en 2020 et 2021, et plus généralement, la baisse de consommation de vin en France. « Les chais sont pleins », disent les viticulteurs, qui admettent ainsi, à demi-mots, une crise de surproduction. La stabilité des grands crus bordelais, Pauillac, Pomerol ou Saint-Julien, ne suffit pas à contrebalancer la tendance.

“ L'an dernier, les ventes de terrains destinés à l'urbanisation ont été au plus bas ”

À l'inverse, le marché des terres et prés, destinés à la culture ou à l'élevage, pourrait avoir atteint « un pic », indiquent les Safer. La hausse, nette en 2021, s'est poursuivie au rythme moins soutenu de 3,2 % pour atteindre une valeur de 6 130 euros à l'hectare. Les terres et prés se vendent à un prix plus élevé qu'ailleurs en Provence, en Champagne, en Normandie ou dans les Hauts-de-France. À l'inverse, la Bourgogne, le Limousin ou la Vendée font moins recette.

Les Safer observent par ailleurs une accélération du marché des parts sociales, susceptible de masquer des prises de contrôle non souhaitées. Il y a quelques années, l'acquisition de terres par des investisseurs chinois inquiétait les spécialistes. L'an dernier, les cessions de parts ou actions de sociétés, qu'il s'agisse de sociétés de portage, comme les groupements fonciers agricoles ou les sociétés d'exploitation, ont progressé de 25 %. Cela correspond à 3 milliards d'euros, en hausse de plus de 100 %. La Fédération explique cette hausse, constatée notamment en fin d'année, par la perspective de la loi Sempastous, entrée en vigueur le 1^{er} mars de cette année. Ce texte, que l'on doit à Jean-Bernard Sempastous, député (LREM) des Hautes-Pyrénées de 2017 à 2022, soumet à autorisation de la Safer toute cession de parts sociales qui entraîne ou renforce la prise de contrôle. S'il est encore trop tôt pour évaluer les effets de la réglementation, les Safer y ont gagné un pouvoir qu'elles réclamaient depuis plusieurs années. ■

Master Gardener

UN JARDINIER PAS SI ZEN...

Narvel Roth est un horticulteur méticuleux au service de Mme Haverhill dont il entretient soigneusement la propriété de Gracewood Gardens où se côtoient dans un bel équilibre des jardins à la française, à l'anglaise et d'autres plus sauvages. Inquiète de voir sa petite-nièce Maya mal tourner après le décès de sa mère, la riche aristocrate décide de la recueillir, moins par grandeur d'âme que par crainte de perdre sa seule héritière légitime. Narvel la forme sans trop de difficultés mais leurs passés brutaux se rappellent inexorablement à eux...

Après *First Reformed* où Ethan Hawke était un prêtre en proie au doute sur sa foi et *Card Counter* avec Oscar Isaac en joueur de poker traumatisé par ses exactions à Guantanamo, nouveau portrait par Paul Schrader d'un être en quête de rédemption. Avant d'avoir la main verte, Narvel était l'exécuteur officiel des ennemis d'un groupuscule raciste, avant de renverser son destin tragique en témoignant contre eux lorsqu'il fut arrêté par le FBI. Joel Edgerton, acteur souvent inégal, est ici extraordinaire en suprémaciste contraint de fuir l'entourage extrêmement nauséabond dans lequel il a été élevé pour se réinventer en jardinier ascétique. Paul Schrader l'a engagé car il avait un profil bien précis en tête :

« Je voulais quelqu'un qui ait un peu de Robert Mitchum en lui, c'est à dire quelqu'un avec qui vous ne voudriez pas vous battre dans un bar. Je voulais ce physique typiquement américain des années 1950, et

Joel avait déjà joué ça dans le film *Warrior*. Lorsque j'ai commencé à me demander pourquoi ce jardinier est si solitaire. À partir de là, j'ai pensé au programme de protection des témoins puis je me suis posé la question pourquoi il est dans ce programme. Poser ces questions signifiait que son isolement devenait tout à fait compréhensible et légitime. »

L'acteur australien donne une prestation minérale, presque effacée, avec quelque chose d'inquiétant qui perce sous une surface faussement apaisée. Le comédien bénéficie du scénario magistral (au-delà des clichés apparents de thriller implacable) d'un des plus grands auteurs du cinéma contemporain depuis cinquante ans. Il a écrit *Taxi Driver* et *Raging Bull* pour Martin Scorsese, *Obsession* pour Brian De Palma ou *American Gigolo* pour lui-même, entre autres œuvres hantées par le sentiment de culpabilité de protagonistes contraints de renoncer à leur virilité mortifère dans une société où ils n'ont désormais plus leur place.

« Tout a commencé avec le jardinage, un peu comme la façon dont *The Card Counter* a commencé avec le jeu mais ce n'était que le début du processus de création. Ce fut la même chose pour le gigolo d'*American Gigolo* ou le dealer de drogue dans *Light Sleeper*. Ce qui compte, c'est de trouver une métaphore prolifique, et c'est le cas avec le métier de jardinier qui est une métaphore à la fois positive et négative. On peut le voir dans ce souvenir de Narvel où un suprémaciste blanc dit que c'est leur travail d'arracher les mauvaises herbes. »



**En salle
le 5 juillet**

Un film de
Paul Schrader
Avec Joel Edgerton,
Sigourney Weaver,
Quintessa Swindell
Drame, Thriller

Au-delà du côté très brutal de certains éléments du récit, il y a aussi une forte part de sentiments amoureux et sensuels car il est écartelé entre son employeuse jouée par une Sigourney Weaver à la férocité étonnante qui l'incite fortement à la rejoindre dans sa chambre certains soirs et Maya incarnée avec aplomb par Quintessa Swindell, consciente de ne pas être aimée par sa grand-tante. Ce trio aux âges disparates lui permet d'évoquer un glissement de nos sociétés :

« Nous n'acceptons plus l'idée qu'un homme de 55 ans et une femme de 25 ans constituent un couple parfaitement normal. Dans le film, Maya a une vingtaine d'années et Narvel la quarantaine, tandis que Mme Haverhill est bien plus âgée qu'eux. Vous avez ainsi un homme pris entre deux femmes, l'une assez vieille pour être sa mère, l'autre assez jeune pour être sa fille. Je voulais que ces écarts d'âge ajoutent au malaise de la situation. L'âge, la race et le sexe consti-

tuaient une bonne triade narrative, où tous les coins du triangle se rencontrent de différentes manières. C'est la première fois depuis *Taxi Driver* que je fais intervenir deux femmes dans une de mes histoires. J'ai pensé qu'il serait intéressant de voir ce qui se passerait si le personnage de Cybill Shepherd, Betsy, prenait un café avec l'Iris jouée par Jodie Foster. »

Un film qui ne cherche jamais à être aisément aimable mais porté par un étonnant romantisme et une foi en l'avenir, cachés derrière une grande noirceur. Paul Schrader nous touche par les émotions en forme de montagnes russes qu'il fait naître, avec l'approche mi-réaliste mi-onirique si chère à cet auteur toujours singulier à plus de quatre-vingts ans. Il parvient une nouvelle fois à nous troubler en rendant si humain un homme qu'on pourrait trouver tout simplement immonde. ■

L'entreprise et cotisations sociales

du côté des tribunaux

Revue de récentes décisions en matière de contrôles et redressements Urssaf.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

L'ignorance du caractère indu des cotisations versées à l'Urssaf ne permet pas d'en obtenir le remboursement si elles ont été versées depuis plus de trois ans. (Cass. 2^e civ., 6 avril 2023, pourvoi n° 21-19111)

MISES EN DEMEURE

La mise en demeure doit préciser que le cotisant est tenu de s'acquitter des sommes dues dans le délai d'un mois. À défaut de préciser expressément ce délai, elle ne respecte pas les prescriptions substantielles de l'article L 244-2 du Code de la sécurité sociale et doit être considérée comme nulle. (Amiens, 2^e protection sociale, 2 mai 2023, RG n° 21/01677)

En l'espèce, les deux mises en demeure notifiées par l'Urssaf à la SAS, suite à un contrôle indiquaient comme motif de mise en recouvrement : « contrôle. Chefs de redressement notifiés par lettre d'observations du 06/08/19, article R243.59 du Code de la sécurité sociale », et pour la nature des cotisations : « régime général ». Elles faisaient donc expressément référence à la lettre d'observations. Néanmoins, les montants réclamés au titre du redressement ne portaient pas exclusivement sur des cotisations du régime général, mais également sur le « versement transport », alors que les mises en demeure ne comportaient aucune référence à ce dernier. Dès lors, c'est à juste titre que les premiers juges ont indiqué que les mises en demeure n'informaient pas suffisamment le cotisant sur la nature des cotisations réclamées, les ont annulé ainsi que les redressements y afférents, et ont condamné l'Urssaf à restituer à la SAS concernée les montants déjà versés. (Nancy, Chambre Sociale-1^{er} sect., 2 mai 2023, RG n° 22/00011)

Faute pour le cotisant d'avoir été préalablement mis en demeure de régler les sommes dues, la procédure suivie est irrégulière. En l'espèce, en effet, la mise en demeure ne lui est jamais parvenue (elle a été retournée à son expéditeur avec la mention « non réclamée »). En un tel cas, la Cour de cassation considère que la lettre recommandée n'a pu produire aucun effet (cf. Cass Soc 25 mars 2003, n° 00-22.002 publié au bulletin). En outre, la mise en demeure elle-même est irrégulière dès lors qu'elle ne mentionne pas l'identité de son signataire, en violation de l'article L. 212-1, alinéa 1, du Code des relations entre le public et l'administration. (Grenoble 1, chambre civile, 2 mai 2023, RG n° 21/04734)

La nullité de la mise en demeure prive de fondement l'obligation au paiement des sommes qui en font l'objet, mais aucunement que l'organisme de recouvrement, constatant une erreur affectant la mise en demeure, ne peut pas la rectifier et dresser une nouvelle mise en demeure. (Bordeaux, Chambre sociale section B, 11 mai 2023, RG n°21/02626)

SALARIAT : LIEN DE SUBORDINATION

L'entraide familiale, qui crée une présomption simple de non-salariat, se caractérise par une aide ou une assistance apportée à une personne proche, de manière occasionnelle et spontanée, en dehors de toute rémunération et de toute contrainte. Cette présomption peut être renversée par la preuve contraire, qui consiste à démontrer que l'activité déployée excède les limites de l'entraide familiale. Cet excès peut résulter de la participation à l'activité d'une entreprise ne pouvant fonctionner sans cette aide et accomplie dans un cadre faisant apparaître les conditions de la subordination juridique. Il appartient à l'Urssaf d'établir l'existence d'un lien de subordination, caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. L'intégration dans un service organisé peut constituer un indice du lien de subordination, quand l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exercice du travail. (Rouen, Chambre sociale, 12 mai 2023, RG n° 21/00544)

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com

Plateforme : annoncelegalepro.vie-economique.com

La VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

INFORMATIONS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE D'ORX

Représentée par son maire M. Bertrand DESCLAUX

Mairie - 4 place de l'Église 40230 Orx

Tél. 05 58 77 91 04

Mail : contact@mairie-orx.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée :

- Présélection de quatre candidats sur dossiers.

- Entretien avec le maître d'ouvrage.

La date de remise des offres de candidatures est prévue le mercredi 12 juillet 2023 à 12H. La date de remise des offres des candidats présélectionnés sera le 06 octobre 2023. L'audition des candidats présélectionnés est prévue le 23 octobre 2023.

Objet du marché : L'opération a pour objet l'aménagement de la place du fronton, la construction d'une halle de marché et d'un nouveau fronton.

Enveloppe prévisionnelle travaux uniquement : 1 132 000 € HT

Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre :

Mission témoin infrastructure et mission de base bâtiment

Compétences des candidats

Compétence en architecture confirmée par inscription à l'ordre des architectes

Compétence de paysagiste-concepteur

Contenu du dossier de candidature pour la présélection :

- Une lettre de motivation, limitée à 1 page A4 recto/verso.

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire (formulaire DC1)

- Déclaration du candidat (formulaire DC2)

- Attestation d'inscription à l'ordre des architectes

- Un dossier de présentation du candidat permettant d'apprécier ses moyens, qualités et capacités, organisé de la manière suivante :

- Une page A4 recto maximum de présentation des compétences et moyens

- Une liste de format A4 précisant les références détaillées récentes (objet, lieu, état d'avancement ou date de livraison, maître d'ouvrage, montant des travaux, mission réalisée par le candidat)

- Une présentation illustrée proposant 4 à 5 références représentatives d'aménagements de centres bourgs de petits villages ruraux et/ou de construction d'une halle (limité à 1 page A3 recto par référence).

Contenu de l'offre remise par les candidats sélectionnés :

- Note méthodologique de 3 pages recto verso maximum, avec offre de prix (proposition du taux d'honoraires, et d'un forfait pour l'esquisse-étude préliminaire (EP)),

- Présentation des 4 à 5 références représentatives maximum (PDF des pages A3 présentées dans le dossier de candidature sur clé USB),

- Chaque candidat viendra présenter son offre et la façon dont il envisage de travailler : moyens, méthode de travail, présentation et organisation de l'équipe.

Critères de sélection des candidatures (non hiérarchisés) :

- Les compétences et moyens

- La qualité de la production architecturale, des références

- La motivation et la qualité d'échange avec le maître d'ouvrage

- La pertinence de la note méthodologique, le coût de la mission

Date limite de réception des candidatures : Le mercredi 12 juillet 2023 à 12H00 à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Renseignements : Monsieur le Maire, Mairie 4 place de l'Église 40230 Orx, Tél. 05 58 77 91 04, Mail : contact@mairie-orx.fr

Date d'envoi à la publication : 28/06/2023

L23VE05887

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
106 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 56 81 17 32

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE CAUPENNE

9 route du Marais
40250 Caupenne

Téléphone : 05 58 98 63 87 - mairie@caupenne.fr

Objet du marché : travaux d'aménagement du lotissement CASTETNAÛ

Désignation des lots :

Lot 1 : Terrassement, voirie, noue de rétention, assainissement des eaux pluviales, assainissement des eaux usées

Lot 2 : Adduction eau potable

Lot 3 : Maçonnerie

Caractéristiques de la procédure : procédure adaptée soumise aux dispositions du Code de la commande publique

Démarrage prévisionnel des travaux : septembre 2023

Modalités d'obtention des dossiers : dossier de consultation à télécharger sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site :

<https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements : Mme GOMES Maria - secrétaire de mairie -
courriel : mairie@caupenne.fr

Date limite de remise des offres : le Jeudi 27 juillet 2023 à 18 h.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/06/2023

Mme LALANNE Ghislaine, Maire de Caupenne

L23VE05736

24. DORDOGNE

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 12 juin 2023 à BERGERAC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** société par actions simplifiée à associé unique. **DENOMINATION :** **PARADIS AND SPA.** **SIEGE SOCIAL :** BERGERAC (24100) 9 Place Gambetta. **OBJET :** Massages/modélages bien être et non thérapeutiques, prothésiste ongulaire et ventes de produits cosmétiques. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **CAPITAL :** 100 euros. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT :** Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires. **PRESIDENTE :** Madame Umapron PUKONGCHANA AUDOUR, demeurant à BERGERAC (24100) 20 Rue des Fontaines. **IMMATRICULATION :** au RCS de Bergerac. L23VE05419

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LES PETITS PLOMBIERS**

Objet social : Installations sanitaires et thermiques Climatisation Ramonage

Siège social : LE GOT, 24550 MAZEY-ROLLES

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC

Gérance : LAFON ALEXANDRE, EURL au capital de 3 000 euros, ayant son siège social LES TUQUES, 24170 LARZAC au RCS de BERGERAC

Pour avis

LAFON ALEXANDRE

L23VE05509

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 juin 2023, à Bourdeilles.

Dénomination : **Le Coin Gourmand 24.**

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège social : Le Parc, 24310 Bourdeilles.

Objet : Restauration à emporter et sur place avec service à table, sans vente

d'alcool, traiteur, chef à domicile, food-truck.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur Damien Nicolas CLUZAN, demeurant Le Parc, 24310 BOURDEILLES

La société sera immatriculée au RCS de Périgueux.

L23VE05723

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 juin 2023, à Sanilhac.

Dénomination : **LA MUSE BOUCHE.**

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : Espace Couture Lot n° 4, 24660 Sanilhac.

Objet : restaurant traditionnel plats à emporter tapas et toutes prestations liées à ces activités.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Hugo Marie COLOMBIER, demeurant 63 Allée de la Chabeaudir Sud, 24660 Notre Dame de Sanilhac

Gérant : Madame Manon Angélique BRACHANET, demeurant 63 Allée de la Chabeaudir Sud, 24660 Notre Dame de Sanilhac

La société sera immatriculée au RCS de Périgueux.

Pour avis.

L23VE05891

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

MODIFICATIONS



36 Cours Tourny - 24000 Périgueux
Tél: 05.32.26.39.29
contact@acea-avocat.com

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Par Assemblée Générale du 15 juin 2023, les associés de la société par actions simplifiée «**DOMO 24**», au capital de 7,622,45 euros, ayant son siège social situé 8 avenue de la gare, Hôtel d'Entreprise, lotissement N°5 à MONTIGNAC (24290), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Périgueux sous le numéro 428 285 373, ont accepté les démissions de Monsieur Christophe VINCHES de son mandat de président et de Monsieur Fabien SORBIER de son mandat de directeur général avec effet immédiat et ont décidé la nomination, pour une durée illimitée et avec les pouvoirs prévus aux statuts, en qualité de président de Monsieur Fabien SORBIER demeurant « La Mounayrie » à SAINT GENIES (24590) et en qualité de directeur général de Monsieur Christophe VINCHES, demeurant 878 route de Péchauriol à TAMNIES (24620).

Pour Avis R.C.S. de PERIGUEUX.

L23VE05795



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

SARL BLANCHON

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social : Le Bourg - 24300 SAVIGNAC DE NONTRON
480 435 684 R.C.S. PERIGUEUX

L'AGE du 23/06/23 a pris acte de décès de M. Christophe BLANCHON EN DATE DU 04/03/22. Mme Claudine BLANCHON reste seule gérante. Pour avis

L23VE05820



76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

PROROGATION DUREE DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2023 de la Société **ETABLISSEMENTS BASTIER, SARL** au capital de 8.400 euros dont le siège social est Ferrières, 24110 SAINT ASTIER, il a été décidé de proroger à compter de ce jour la durée de la société de 99 ans, soit jusqu'au 22 juin 2122.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE05824



SCP FROMENTEL-LA-COMBE-BROUSSEAUD
ZAES du Moulin Rouge
24120 TERRASSON
LAVILLEDIEU

SCI DES GAYARDS

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : La Tuilière - 24390 GRANGE-D'ANS
RCS PERIGUEUX : 819 578 766

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital social, savoir :

Le capital social qui était de 1.000 Euros a été augmenté d'une somme de 100,00 Euros pour être porté de 1.000 Euros à 1.100 Euros au moyen de la création de 10 parts nouvelles de 10,00 Euros nominal chacune, assorties d'une prime d'émission totale de 18.300 Euros, entièrement souscrites et libérées en numéraire par Monsieur et Madame Michel GAYERIE avec effet au 23 juin 2023.

Les articles 6 «apports» et 7 «capital social» des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Pour avis

La gérance

L23VE05826

LEELOO INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros porté à 1 160 620 euros
Siège social : 1512 Route de Terniac
24200 SARLAT LA CANEDA
895 256 832 RCS BERGERAC

AUGMENTATION CAPITAL ET MODIFICATION OBJET SOCIAL

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 26 juin 2023 que :

- l'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes :

* La prise de participation dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet ;

* La gestion éventuelle de ces participations, et notamment en qualité de mandataire social ;

* L'animation du groupe formé par la société et ses filiales, notamment par la participation active à la politique du groupe ainsi que le contrôle des filiales ;

* La fourniture à ses filiales de prestations de services à caractère administratif, juridique, comptable, financier, commerciale, logistique,...

et l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence,

- le capital social a été augmenté de 1 160 620 euros par voie d'apport en nature de titres ; en conséquence, l'article 9 des statuts a été modifié.

Article 9 (ancienne mention) : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros)

Article 9 (nouvelle mention) : Le capital social est fixé à un million cent soixante mille six cent vingt euros (1 160 620 euros).

Pour avis La Gérance

L23VE05861

PGP FARMER. Société par actions simplifiée au capital de 12.653 € sise Aux Plantes 24410 PARCOUL. 911033983 RCS de PERIGUEUX, Par décision de l'AGO du 12/06/2023, il a été décidé de : - prendre acte du départ du Directeur général la société RIDE FARMER représentée par M. JUSSON Jérôme suite à sa révocation. Mention au RCS de PERIGUEUX

L23VE05959

ASANGA24

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège et siège de liquidation : Le Bourg Sud, 24540 LAVALADE
822 933 008 RCS BERGERAC

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Elodie ANDRIEUX demeurant le moulin à vent 24540 CAPDROT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Le Bourg Sud, 24540 LAVALADE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur
L23VE05956

CLÔTURES



LDA
Société d'Avocats
57 cours Pasteur
33000 Bordeaux

Par AGE du 31.12.2022, les associés de la **SCI ESEC PERIGUEUX** - SCI en liquidation - capital : 1.000€ - siège de la liquidation : MONTCARET (24230) - Lieu-dit La Font du Rat - RCS Bergerac 452 294 135 ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, mis fin à son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac.

L23VE05875

DR J MAZURIER

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins en liquidation au capital de 113 000 euros
Siège social : 39 Rue Couleau 24600 RIBERAC

Siège de liquidation : 39 Rue Couleau 24600 RIBERAC
499 037 844 RCS PERIGUEUX

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 juin 2023 au 39 Rue Couleau - 24600 RIBERAC a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Monique MAZURIER, demeurant 39 Rue Couleau - 24600 RIBERAC, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur
L23VE06013

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE. Suivant acte SSP du 31/05/2023 enregistré au SPF de PERIGUEUX le 09/06/2023, dossier 2023 00042756, réf 2404P01 2023 A 00954, la société **DOMISYL VIE HEUDE**, SARL, à associée unique au capital de 10.000 €, dont le siège social est

situé 189 route d'Angoulême, 24000 PERIGUEUX, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n° 850 700 394, a vendu à la société **SAP EXPANSION**, SAS au capital de 5.300.000 euros, dont le siège social est situé 3 Allée Jean Jaurès, 72100 LE MANS, immatriculée au RCS de LE MANS sous le n°912 403 243, un fonds de commerce de services aux personnes (aide à domicile aux particuliers), sis 189 route d'Angoulême, 24000 PERIGUEUX. Le prix de cession a été fixé provisoirement à 45.000 €, s'appliquant uniquement aux éléments incorporels ; suivant un acte SSP du 26/06/2023, le prix a été porté à 48.623,37 €. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 01/06/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par Maître Sylvie LAURENT-SAUVAGE, sis 78 rue Victor Hugo, 24000 PERIGUEUX, avocat au barreau de PERIGUEUX, où domicile est élu à cet effet. Pour insertion.

L23VE05734



LE VIN'QUATRE

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BONNEVAL, Notaire à BERGERAC (24100), 34 Cours Victor Hugo, le 21.06.23, enregistré au SPF de PERIGUEUX le 27/06/2023, volume 2023 N 938.

La Société dénommée **SARL LEGRAY**, société à responsabilité limitée dont le siège est à BERGERAC (24100), 14 rue Saint-Clair, identifiée sous le numéro 821127875 et immatriculée au RCS de BERGERAC

A VENDU A :

La Société **LE VIN QUATRE**, Société à responsabilité limitée dont le siège est à BERGERAC (24100), 14 rue Saint-Clair, identifiée sous le numéro 95326975 et immatriculée au RCS de BERGERAC.

Le fonds de commerce de restaurant salon de thé, glaces crêpes, gaufres sis à BERGERAC (24100) 14 Rue Saint-Clair, lui appartenant, connu sous le nom commercial **LE VIN'QUATRE**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC, sous le numéro 821127875.

Moyennant le prix de 90.000,00 EUROS, s'appliquant :

aux éléments incorporels pour 74.600,00 EUROS,
au matériel pour 15.400,00 EUROS.

La prise de possession a été fixée à compter de ce jour.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Lesdites oppositions devront être adressées en l'Etude de Maître Axelle-Marie LAVAL, notaire à LA FORCE 13 rue de la Libération.

Pour insertion, Me BONNEVAL

L23VE05841

FIDAL
AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

CESSION DE FONDS D'ACTIVITE LIBERALE

Suivant acte sous seing privé en date à BOULAZAC (24) du 9 juin 2023, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de PERIGUEUX le 22 juin 2023 suivant Dossier 2023 00044612, référence 2404P01 2023 A 01008, **Monsieur Florian BASSO**, entrepreneur individuel situé 1 allée Jean Boiteux - Lieu-dit Jarjoux 24750 CHAMPCEVINEL, RCS PERIGUEUX 852 438 076, a vendu à la **SELARL DE PEDI-CURE-PODOLOGUE FLORIAN BASSO** au capital de 1.000 euros située 1 allée Jean Boiteux - Lieu-dit Jarjoux 24750 CHAMPCEVINEL, RCS PERIGUEUX 949

669 618, représentée par Monsieur Florian BASSO, un fonds d'activité libérale des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues exploité à CHAMPCEVINEL (24750) 1 allée Jean Boiteux - Lieu-dit Jarjoux, moyennant le prix de 60.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 36.630 euros et au matériel et mobilier commercial pour 23.370 euros.

Entrée en jouissance : 9 juin 2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications légales au cabinet d'avocats FIDAL, 76 ROUTE DE LYON, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE.

Pour avis.

L23VE05852

AUTRES ANNONCES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 décembre 2022,

Monsieur Jean REBEYROL, en son vivant Retraité, demeurant à PERIGUEUX (24000) 5 rue Honoré de Balzac.

Né à SARLAT-LA-CANEDA (24200), le 19 septembre 1932.

Veuf de Madame Jacqueline Marie Jeanne LAGORCE et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à PERIGUEUX (24000), le 30 janvier 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît BENTZINGER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « LATOUR ET ASSOCIÉS, NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à PERIGUEUX (Dordogne), 27 rue Gambetta, à PARIS (8^{ème} arrondissement) 118, rue la Boétie et à BORDEAUX (Gironde) 5 rue Vauban, le 26 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, référence CRPCEN : 24001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX (24000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23VE05741



LATOUR & Associés
Notaires
27 rue Gambetta, BP
40120
240004 PERIGUEUX
CEDEX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 août 2022,

Monsieur Claude Maurice OZIL-MAGUEUR, en son vivant Retraité, demeurant à PERIGUEUX (24000) 25 rue Aubarède.

Né à PERIGUEUX (24000), le 11 septembre 1935.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à PERIGUEUX (24000), le 19 mai 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandra MERILLOU, Notaire à PERIGUEUX (24000), 27 rue Gambetta, le 26 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandra MERILLOU, notaire à PERIGUEUX (24000), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23VE05835

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 20 juin 2023)

SAS AMENAGEMENT POUR BATIMENTS SKA (APBS), les Cinq Ponts, 24190 Neuvic, RCS Greffe de Périgueux 789 906 195. Autres travaux d'installation n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mai 2023, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_692

GEDDEAU Yann, ZA Puymozac, 24320 Verteillac, RM 912 647 716. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Décembre 2022, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12 rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_694

SAS ASSOCIATIONS SOCIETES PROFESSIONNELLES, Route de la Gare, 24390 Hautefort, RCS Greffe de Périgueux 879 470 037. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Mai 2023, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_663

SARL EVALL, 4 Rue Montaigne, 24110 Saint-Astier, RCS Greffe de Périgueux 880 521 612. Blanchisserie-teinturerie de détail. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_664

ABONNEZ VOUS

SAS RGDISTRIBUTION, 15 Rue Max Tourailles, 24120 Terrasson-Lavilledieu, RCS Greffe de Périgueux 888 946 019. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Mai 2023, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_666

SAS DK, 21 Avenue Pierre Mendès -France, Toirac Est, 24660 Coulounieix-Chamiers, RCS Greffe de Périgueux 820 935 005. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_668

MANDIN (nom d'usage Mandin) Gilliane Pierrette Nicole Raymonde, 2 Boulevard Gambetta, 24300 Nontron, RCS Greffe de Périgueux 911 918 332. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2023, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_669

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 20 juin 2023)

COMBELAIR Thierry, Lieu-dit le Pigner, 24460 Agonac, RM 439 467 143. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Février 2023, désignant mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_670

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 20 juin 2023)

SAS NATURE DU MONDE, 28 Rue Président Wilson, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 842 801 664. Soins de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_665

ARRAMBORG Frédéric Michel, Place Georges Combeau, 24470 Milhac-de-Nontron, RCS Greffe de Périgueux 419 094 461. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_667

JUGEMENT METTANT FIN À LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 20 juin 2023)

SARL Société d'Exploitation du Domaine de Belsis (SEDoBe), Domaine de Belsis, 24640 Sainte-Eulalie-d'Ans, RCS Greffe de Périgueux 832 258 552. Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce.

2023_2402_695

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 juin 2023)

SARL TROUBADY.C Design, Impasse du Val des Ménades, 24430 Annesse-et-Beaulieu, RCS Greffe de Périgueux 853 159 473. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux.

2023_2402_681

SARL LE RELAIS 24, Saint-Antoine-de-Cumond le Bourg, 24410 Saint Privat en Périgord, RCS Greffe de Périgueux 349 268 268. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.

2023_2402_689

SAS S.A.S. YTICEN, la Légue, 24360 Piégut-Pluviers, RCS Greffe de Périgueux 819 500 034. Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.

2023_2402_691

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 20 juin 2023)

HORNE Alan Gray Antony, 24210 Thenon, RCS Greffe de Périgueux 408 361 863. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

2023_2402_672

SIMONET Michel, 24660 Sanilhac, RCS Greffe de Périgueux 424 555 092. Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

2023_2402_678

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 20 juin 2023)

SAS P N AGENCEMENTS, 84 les Granges de Cap Blanc, 24750 Champcevinel, RCS Greffe de Périgueux 813 664 018. Fabrication de meubles de bureau et de magasin. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_671

SARL DE RESENDE A, 16 Rue de Manieux, 24400 Saint-Médard-de-Mussidan, RCS Greffe de Périgueux 791 628 266. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_673

SAS PY, 88 Boulevard du Petit Change, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 834 051 146. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_674

SARL LE PARC DE LA FORET, Château de la Forêt, 24750 Cornille, RCS Greffe de Périgueux 428 677 892. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_675

CHAHBOUNE Khalid, 21 chemin des Feutres - Le Toulon, 24000 Périgueux, RM 831 246 681. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_676

HARDY Patrice, Alexandre, Avenue de la Gare, 24460 Château-l'Évêque, RCS Greffe de Périgueux 842 369 555. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_677

SAS JTM3C, Rond-Point Ingrid Betancourt, 24350 Tocane-Saint-Apre, RCS Greffe de Périgueux 802 512 525. Cuisson de produits de boulangerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_679

PALY Sébastien, 24750 Boulazac Isle Manoire, RCS Greffe de Périgueux 803 215 961. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_680

SARL RICHARD, Chapellas, 24470 Saint-Saud-Lacoussière, RCS Greffe de Périgueux 517 466 462. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_682

SARL METS SAVEURS, le Maine, 24160 Saint-Martial-d'Albarède, RCS Greffe de Périgueux 852 796 663. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_683

BOMY Ludovic, 14 avenue Georges Haupinot, 24570 Le Lardin-Saint-Lazare, RM 042 181 724. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_684

ONDOBO (nom d'usage MAUMONT) Marie-Dorothee, 7 Rue de la Libération, 24400 Mussidan, RCS Greffe de Périgueux 383 357 936. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_685

SARL AU PETIT PAIN, 3 Rue de Ribérac, 24340 La Rochebeaucourt-et-Argentine, RCS Greffe de Périgueux 831 385 273. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_686

SARL Juste SIEM, Le Château-Le Bourg, 24400 Saint-Michel-de-Double, RCS Greffe de Périgueux 910 074 244. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_687

BONNET Brandon, 24360 Soudat, RCS Greffe de Périgueux 852 833 284. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_688

SAS TRICOT DE LA TOUR (TDLT), Lieu-Dit Gateblat La Tour Blanche, 24320 la tour-blanche-cercles, RCS Greffe de Périgueux 831 896 956. Fabrication d'autres textiles n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_690

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

SAS DU PAREIL AU MEME
Siège : 49/51 Rue Emile Zola 93100 Montreuil (RCS 9301 326 019 775)

Etablissement secondaire : 7 place de la Clautre 24000 Périgueux

Jugement du tribunal de commerce de Bobigny, prononcé en date du 28 juin 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00876, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022 désigne Administrateur SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJassociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 avec pour mission : assistance, Mandataire judiciaire SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA MJA prise en la personne Me Axel CHUINE, 14/16 Rue de Lorraine, 93000 Bobigny, et ouvre une période d'observation expirant le 28 décembre 2023.

Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc

L23VE06009

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST EST HABILITÉE DANS LES DÉPARTEMENTS 24, 47, 64 ET 65

ÉGALEMENT NOUS PUBLIONS VOS ANNONCES LÉGALES DANS TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 15/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE SAINT ANNE 2.0**
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :- L'exploitation d'un bar-restaurant-traiteur et de tous fonds de commerce de débit de boissons, snack, hôtel, et la vente sur place et à emporter, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus :- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités :- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe :- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 5 Rue Porte Sainte-Anne, 47360 PRAYSSAS

Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN
Président : Mme RUMEAU Géraldine, demeurant 532 Avenue de l'Europe, 47520 LE PASSAGE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action de capital ou en industrie donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Toutes les cessions d'actions non frappées d'une clause d'inaliénabilité, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des trois quarts.

L23VE05620



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

JNO

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 322 chemin Caillava, 47390 LAYRAC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAYRAC le 14/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : JNO

Siège social : 322 chemin Caillava, 47390 LAYRAC

Objet social : L'acquisition d'un terrain situé à Domaine Etchelua, Chemin URRUTIA, Lot numéro 13, 64240 HASPARREN, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutilitaires à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas.

Gérance : - Monsieur Jérôme ORTALON, demeurant 322 chemin Caillava, 47390 LAYRAC

- Monsieur Nicolas ORTALON, demeurant 617 Route aux Cardinats, 47390 LAYRAC,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AGEN.

Pour avis, La Gérance
L23VE05642



Experto

3 bis, Rue de la Fraternité
47300 Villeneuve sur Lot
www.cabinet-experto.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 23/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ADV47**

Sigle : ADV47

Objet social : Activité de vente de véhicules neufs et occasions, dépôt vente, location. Activité de préparation esthétique, de nettoyage.

Siège social : 5 Rue du 8 Mai 1945, 47300 VILLENEUVE SUR LOT

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN

Président : M. ANDOUR AHMED HOUSSAM, demeurant 5 Rue du 8 Mai 1945, 47300 VILLENEUVE SUR LOT

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Pour avis ANDOUR AHMED HOUSSAM, le président
L23VE05715



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENEUVE SUR LOT
FUMEL BOE
05 53.49.13.26
c.moulis@villeneuve-ecce.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARMANDE du 21/06/2023, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **A FLEURS DE TOI**
Siège social : 32 Rue Charles de Gaulle, 47200 MARMANDE

Objet social : L'exploitation de fonds de Commerce de vente en gros et au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes en pot, fleurs et plantes en gros et toutes fourniture pour fleuriste, articles funéraires, compositions florales, articles de décoration, carterie, articles de jardinage en gros et au détail, bibeloterie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros
Gérance : M. Patrice PARAGE et M. Christophe POUX demeurant ensemble 494 allée de Crozefond, Lieudit Crozefond, 47400 Gontaud-de-Nogaret

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis
L23VE05829

SARL GARONNE ACTES & CONSEILS

NOTAIRES ASSOCIES AU PASSAGE
D'AGEN (47520)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me André LEVET, notaire à LE PASSAGE D'AGEN, le 23 juin 2023, enregistré, a été constituée la société civile dénommée «**ARREAU LES 3 GALETS**», siège social : BON ENCONTRE (47240), 1512 route de Sainte Radegonde.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AGEN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé premier gérant de ladite société : Monsieur Philippe ROCHE, chargé de projets immobiliers, demeurant à BON ENCONTRE (47240), 1512 route de Sainte Radegonde.

Pour insertion.

Le notaire
L23VE05864



SELARL F. BLAJAN
B. LAGIER
et L. LANTAUME-BAUDET
Notaires Associés
54 Avenue du Maréchal Foch
47600 NERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 19 juin 2023 par Maître Brice LAGIER, notaire à NERAC (47600), 54 Avenue du Maréchal Foch, enregistré au SPFE AGEN 1, le 22/06/2023, Dossier 2023 00019114, Référence 2023 N 00647, il a été constituée la société dont les caractéristiques suivent :

Forme : société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Dénomination : **SCI DE LA PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE**
Siège : LAVARDAC (47230) 46 avenue du Général de Gaulle

Durée : 99ans
Capital social : 1000 euros

Cession de parts : soumises à agrément préalable à l'unanimité des associés

Gérants : M. Frédéric BARTHE, demeurant à LAVARDAC (47230) 9 rue du Port pour une durée illimitée.

Pour Avis
Maître Brice LAGIER
L23VE05893



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

TRANSPORTS NICOLAS ARNAUD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique en date du 26 juin 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TRANSPORTS NICO-

LAUS ARNAUD

Siège : 56 Chemin de Ronde, 47160 PUCH D'AGENAIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet :

- Toutes activités se rapportant au

stockage et à la logistique de tous produits

et marchandises,

- L'achat, revente de tous objets mobiliers,

neufs ou d'occasion,

- Le négoce de matériels roulants de transport

(véhicules, remorques, tracteurs),

- Le négoce de machines-outils, de machines

professionnelles et de matériels en tous genres,

- La mécanique générale automobile et poids lourds,

- L'achat, la production, la prise à bail, la vente, l'exploitation, la gestion,

le développement de toute énergie renouvelable et/ou

de son support (photovoltaïque, éolienne, hydro-électrique, biomasse etc.) ;

production et vente d'électricité issue d'installations exploitant ces énergies

et négoce, installation, construction, aménagement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation

de ces unités de production d'énergie ;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds

de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,

fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités

spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et

droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations

financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles

pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Nicolas ARNAUD, demeurant 755 Route de Laparade, 47400 TONNEINS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS

Le Président
L23VE05957

VOS ANNONCES

IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE
05 56 52 32 13

MODIFICATIONS



SCI CASA
SCI au capital de 247 900 €
Siège social : lieudit Bonhomme
47160 PUCH D AGENAIS
RCS d'AGEN n°807 739 883

TRANSFERT DE SIEGE ET NOMINATION CO GERANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandra ALZIEU-BLANC, notaire à DAMAZAN, en date du 14/06/2023, il a été décidé à compter du 14/06/2023 de :

- nommer en qualité de co-gérant M. THIEBAULT Allan, demeurant 24 Rue Succursale, 33000 BORDEAUX en remplacement de M. MATEU Christian, pour cause de démission.

- La société sera gérée Monsieur THIEBAULT Allan et Monsieur Samuel MATEU.
- de transférer le siège social au 1642 route du Sud, 47190 AIGUILLON à compter du 14/06/2023.

- Les articles 3 et 13 des statuts sera modifié en conséquence.
- Modification au RCS d'AGEN.

L23VE05336



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

MAGGIE'S

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Place de la Libération
47210 VILLEREAL
849 984 273 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer l'objet social par les activités de Restauration sous toutes ses formes sur place et emporter et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

L23VE05733



S.E.L.A.R.L. DIDIER VIGIER

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 euros

27 rue Paul Chambellan
47520 LE PASSAGE
RCS AGEN 799 075 288

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juin 2023, l'associé unique a approuvé l'augmentation du capital social par voie de capitalisation d'une somme de 100 000 euros prélevée sur le compte «autres réserves».

L'augmentation de capital est réalisée par voie de création de 10 000 parts nouvelles de 10 euros chacune, attribuée gratuitement à l'associé, à raison de 1 part nouvelle pour 2 parts anciennes, entièrement libérées.

Il a décidé en conséquence, d'augmenter le capital de la société d'un montant de 100 000 euros, ce capital étant ainsi porté à 300 000 euros.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 7 Capital social :

Le 2 juin 2023, une somme de 100 000 euros prélevée sur le compte «autres réserves» a été incorporée au capital. Le capital social est fixé à 300.000 (trois cent mille) euros.

Il est divisé en 30 000 (trente mille) parts de 10 (dix) euros nominal chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 30 000 et attribuées en totalité à Monsieur Didier VIGIER associé unique.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis et mention,
La Gérance

L23VE05739

AC 040

SOIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100.000 €
SIEGE SOCIAL : 13 RUE ROLAND GARROS 38320 EYBENS
RCS GRENOBLE 803 183 110

Aux termes de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023, il a été décidé, à compter du même jour, de :

- prendre acte de la fin du mandat de la société YOUXTA AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes,

- augmenter le capital social d'une somme de 168.651 euros par voie de création de 168.651 parts sociales,

- réduire le capital de 228.651 euros pour causes de pertes,

- constater la reconstitution des capitaux propres,

- augmenter le capital de 7.000 euros par voie de création de 7.000 parts sociales,

- transformer la société en société par actions simplifiée,

- nommer la société AZUR 4.0, domiciliée à 38100 GRENOBLE - 9, Avenue de Constantine en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Nicolas CUYNAT, démissionnaire,

- nommer Madame Nathalie LALOU-BERE et Monsieur Patrice LABEYRIE, domiciliés à 40700 HAGETMAU - 428, Chemin de Busqueton, en qualité de Directeurs Généraux,

- modifier la dénomination sociale pour adopter la dénomination suivante : 2i100,

- transférer le siège social de la société de 38320 EYBENS - 13, Rue Roland Garros à 47000 AGEN - 26, Avenue Jean Jaurès

La société sera immatriculée au RCS de AGEN et sera radiée du RCS de GRENOBLE.

Anciennes mentions

Capital : 100.000 euros divisé en 100.000 parts sociales

Forme : société à responsabilité limitée

Gérant : Nicolas CUYNAT

Nouvelles mentions

Capital : 47.000 euros divisé en 47.000 actions

Forme : société par actions simplifiée

Objet : Mise à disposition temporaire de personnel.

Président : la société AZUR 4.0

Directeurs Généraux : Nathalie LALOU-BERE / Patrice LABEYRIE

Admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Agrément : Toute transmission et cession d'actions même au profit d'un actionnaire ou du conjoint d'un actionnaire est soumise à l'agrément préalable de la décision collective extraordinaire des actionnaires.

L23VE05792



JULLIANNY

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 20 juin 2023, l'associé unique de la Société JULLIANNY, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social sis Lieu-dit «Peyrot» - 47340 SAUVAGNAS immatriculée au RCS D'AGEN sous le numéro 500 623 376, a décidé :

- D'étendre l'objet social aux activités d'achat, la production, la prise à bail, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement de toute énergie renouvelable et/ou de son support (photovoltaïque, éolienne, hydro-électrique, biomasse etc.) ; production et vente d'électricité issue d'installations exploitant ces énergies et négoce, installation, construction, aménagement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités de production d'énergie ;

- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et généralement la réalisation de toutes opérations immobilières ;

- La participation directe ou indirecte à toutes opérations immobilières, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de biens immobiliers ou par voie de création, de souscription à une augmentation de capital, d'acquisition de droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, ou autrement intéressant un ou plusieurs sociétés à prépondérance immobilière ;

- La gestion d'un portefeuille de titres de participation et de valeurs mobilières de placement dans des sociétés à prépondérance immobilière ou groupes de sociétés à prépondérance immobilière ;

- L'aliénation ou de des immeubles, des titres de participation et/ou valeurs mobilières de placement devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini. « et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- De transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Thierry THUILLIER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Thierry THUILLIER demeurant Lieu-dit «Peyrot» - 47340 SAUVAGNAS,

**Pour avis
La Gérance**

L23VE05797



MASS ECO

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2023 de l'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire de la Société MASS ECO, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social sis Lieu-dit «Le Caillou» Route de Condom - Agropole, 47520 LE PASSAGE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 819 375 700, il résulte que la Société HOLDING JULLARIS, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 23, Rue des Ormes 47 310 BRAX, immatriculée sous le numéro 914 297 718 RCS AGEN, ayant pour représentant permanent Monsieur Julien LAFITTE, a été désignée Directeur Général Délégué de la société, pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2023.

**POUR AVIS
Le Président**

L23VE05803



SCI VALLON MOREL

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 4 avenue du 8 mai 1945
47700 CASTELJALOUX
RCS d'AGEN n°821 986 262

L'AGE du 01/11/2022 a décidé à compter du 16/12/2022 de rendre effective la démission de M. MOREL Yann aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS d'AGEN
Pour avis
La Gérance

L23VE05813

OPTIM'ENR

Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 euros
Siège social : Lieu-Dit Pisson
47600 FIEUX
794 358 077 RCS AGEN

AVIS DE MODIFICATION

Suite à la cession de parts consentie par la société SAS LE BOURDIEU, représentée par Mr Daniel ARNAULT à Mr Pascal BACHELLERIE,

L'article 8 - Répartition des parts des statuts a été modifié par décision des associés au 12 mai 2023.

Ancienne mention :

- Mr Pascal BACHELLERIE, 45 000 parts sociales portant les numéros 1 à 45 000 parts, soit 45 000 parts

- A la SAS LE BOURDIEU, représentée par Mr Daniel ARNAULT, 25 000 parts sociales portant les numéros 45 001 à 70 000, soit 25 000 parts

Nouvelle mention :

- Mr Pascal BACHELLERIE, à concurrence de 70 000 parts, ci soixante-dix mille parts numérotées de 1 à 70 000

Mention sera faite au RCS de AGEN

Pour avis, la Gérance

L23VE05837

PUBLIER VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE SUR :
annoncelegale.vie-economique.com

«FROID & SERVICES AQUITAINE»

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros
Siège social : ESTILLAC (47310) -- 13
Route Mestre Marty
340 824 416 RCS AGEN

Aux termes d'une AGO du 10/06/2023, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats arrivant à expiration de la SAS EFI- SCIENCES, Commissaire aux comptes titulaire, et de la SARL LOIRE PRESQU'ILE AUDIT Commissaire aux Comptes suppléant.

Il a été décidé de nommer la SARL AUDIT ET CERTIFICATION dont le siège est à ROMANS (26100) - 6 rue du 14 juillet, représentée par Madame Françoise POUSSE, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Mention sera faite au RCS de AGEN.
L23VE05840



SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

SCI NOS TROIS QUENOTTES

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : « Le Clos Pastel » - Norpech
47340 LAROQUE TIMBAUT
512 858 002 RCS AGEN

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 28/04/2023, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Gauthier CAZALS, demeurant 58 Rue Mouneyra - 33000 BORDEAUX, de ses fonctions de co-gérant, avec effet au 31/12/2022, lequel ne sera pas remplacé. Pour avis, la Gérance.
L23VE05850

PHILIPPE SAMARUT ET DAMIEN LEGRAND, NOTAIRES, ASS.

SCP TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
2 BIS PLACE DU DOCTEUR ESQUIROL
47000 AGEN
397 764 184 RCS D'AGEN

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/06/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 1050 avenue du Midi à AGEN (47000), au 2 Bis Place du Docteur Esquirol à AGEN (47000), à compter du 15/05/2023.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis,

Maître Damien LEGRAND
L23VE05860



LORCO

Aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2023 de la Société LORCO, Société civile au capital de 1 000 200 euros, siège social sis 77, quai Georges Leygues, 47000 AGEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 904

641 099 RCS AGEN, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 77, quai Georges Leygues, 47000 AGEN au 46, rue des Corbières, 31700 BLAGNAC à compter du 13 juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 904 641 099 RCS AGEN fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour avis
La Gérance

L23VE05936



ANTHO MICRO INVEST

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 22 Avenue du Général De Gaulle 47000 AGEN
RCS d'AGEN n°824 624 316

En date du 31/05/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 175 Vieille côte de Monbran, 47450 COLAYRAC ST CIRQ à compter du 01/06/2023.

Pour avis
Le Gérant

L23VE05946



JMCD

Société à responsabilité limitée au capital de 132 225,75 euros
Siège social : «Lumajon» 47700 PINDERES
418 963 880 RCS AGEN

REDUCTION DE CAPITAL ET MODIFICATION GERANCE

Aux termes d'un AGE en date du 2 mai 2023 et d'une décision du gérant en date du 29/06/2023, il a été décidé à compter du 29/06/2023 :

- de diminuer le capital social de 66.162,85 € par voie de rachat de parts sociales en le portant de 102 325,75 € à 66 162,90 €.

- de constater la démission de Mme Marie-Christine DAUZON de ses fonctions de gérante.

Les articles 6, 7 et 15 des statuts seront modifiés en conséquence.

Modification au RCS D'AGEN

L23VE05969

SCI G5

SCI au capital de 2 000 €. Siège social : California 1 D 2 rue Jean Andréani 13090 AIX-EN-PROVENCE. RCS AIX-EN-PROVENCE 797727302. Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 580 Chemin du Moulin de Capet Lieudit Mourreau 47200 VIRAZEL à compter du 16/06/2023. Durée : 99 ans. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société. Radiation au RCS de AIX-EN-PROVENCE et immatriculation au RCS de AGEN.

L23VE05972



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

RTM AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Larroche
Avenue des Pyrénées 47390 LAYRAC
833 899 644 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Marie-Pauline LODETTI, demeurant 835 Chemin de Laferodie, 47240 BON ENCONTRE, pour une durée illimitée à compter du 01/06/2023 Pour avis La Gérance

L23VE06012



SML INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : Les Barrailous - 47260 GRANGES SUR LOT
907 817 431 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants, pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2023 : M. Christophe BULFONI, demeurant 11, Allée Georges Brassens - 47300 BIAS et M. David DI MARTINO, demeurant 13, Place Auberny 33310 LOR-MONT.

Pour avis
La Gérance

L23VE06015

SCI LABELLE

SCI au capital de 1 240 200 €
Siège social : 7 Rue du Docteur Labesque
47000 AGEN
RCS d'AGEN n°805 148 814

L'AGO du 27/06/2023 a décidé à compter du 01/07/2023 de nommer en qualité de

co-gérante Mme MATHA Pascale, demeurant 57 Boulevard Armand Duportal, 31000 TOULOUSE

Modification au RCS d'AGEN

Pour avis
Claudine MATHA

L23VE06017

DISSOLUTIONS



SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

SEML DU CONFLUENT

Société Anonyme d'Economie Mixte
au capital de 38.100 euros
Siège Social : 104 Route Départementale
813
47190 NICOLE
442 850 525 R.C.S. AGEN

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 22/06/2023, les actionnaires ont décidé :

- la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/06/2023 et sa mise en liquidation amiable ;

- de mettre fin aux fonctions du Président et des Administrateurs et de nommer comme liquidateur, à compter du 22/06/2023, Patrick JEANNEY, demeurant 175 Chemin de Régnac - 47190

LAGARRIGUE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à la Mairie de LAGARRIGUE, 1 Place de la Mairie - 47190 LAGARRIGUE, à l'attention de M. Patrick JEANNEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au R.C.S. Pour avis, le Liquidateur
L23VE05725



L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société O'DÉLICE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 000 euros dont le siège social est au 5620 Lasnauzettes, 47300 LEDAT immatriculée sous le numéro 752 237 594 RCS AGEN réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Rémi LÉOMANT, demeurant 5620 Lasnauzettes 47300 LEDAT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 5620 Lasnauzettes 47300 LEDAT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au RCS. Pour avis
L23VE05939



JURI-LAWYERS CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

L'AGE de la SCM OPHTHALINE, au capital de 17 379,19 €, ayant son siège social 19/21 Av Mai de Lattre de Tassigny, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée 401 736 418 RCS AGEN, réunie le 30/06/2023, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Michel RAYMOND, demeurant Pechailou, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 19/21 Av Mal de Lattre de Tassigny, 47300 VILLENEUVE SUR LOT où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au RCS.

L23VE05958

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

CLÔTURES

LAGUNA

EURL en liquidation
au capital de 89 000 €
Siège social : 113 BD DU PRESIDENT
CARNOT 47000 AGEN
751 867 482 RCS AGEN

Par décision de l'associée unique du 01/06/2023, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Madame Joelle LAGUNA, demeurant 4 RUE DES FLEURS 47310 ROQUEFORT de son mandat de liquidatrice, de donner à cette dernière quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 01/06/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Modification au RCS d'AGEN

L23VE05873



Sandra SOTTOM
Notaire titulaire d'un office
notarial Notaire à MONTREAL
DU GERS

**CHANTAL DAZIN
DIFFUSION**

Société à responsabilité en liquidation
Au capital de 7.622,45 Eu.
Siège Social : 44 rue Molinier
47000 AGEN
377 779 640 RCS AGEN

L'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Chantal DAZIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AGEN, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

L23VE05926



L'Assemblée Générale de la société **O'DÉLICES** Société en liquidation, Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social et siège de liquidation est au 5620 Lasnauzettes, 47300 LEDAT, immatriculée sous le numéro 752 237 594 RCS AGEN, réunie le 31/12/2022 au 5620 Lasnauzettes 47300 LEDAT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rémi LEOMANT, demeurant Lieudit Lasnauzettes 47300 LEDAT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

L23VE05942

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

**SERVICE
ANNONCE LÉGALE**

TÉL. 05 56 81 17 32

annonces-legale@vie-economique.com

REGIMES MATRIMONIAUX

**MAÎTRE VIRGINIE
BIANCHI-MARCHET**

Notaire
5 avenue des Martyrs de la Résistance
47200 MARMANDE

**CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Virginie BIANCHI-MARCHET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à MARMANDE, 5 avenue des Martyrs de la Résistance, CP-CEN 47075, le 29 juin 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jacques Marcel Eugène CHANGARNIER, retraité, né à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) le 30 août 1945 et **Madame Chantal Françoise Andrée LAUX**, retraitée, née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) le 8 août 1948.

Mariés à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 18 octobre 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE05925

AUTRES ANNONCES



SELARL F. BLAJAN
B. LAGIER
et L. LANTAUME-BAUDET
Notaires Associés
54 Avenue du Maréchal Foch
47600 NERAC

**PV DEPOT ET
DESCRIPTION DE
TESTAMENT**

Par testament olographe en date du 12 février 2013, déposé au rang des minutes de Me Brice LAGIER, notaire à NERAC (47600) 54 Avenue du Maréchal Foch suivant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 29 juin 2023 ;

Mademoiselle Mauricette **GAILLERES**, en son vivant Retraitée, demeurant à NERAC (47600) 80 allée d'Albret EHPAD des Violettes ; née à LAVARDAC (47230) , le 9 août 1923, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité ; décédée à NERAC (47600), le 16 avril 2023 ; a institué un (ou des) légataire(s) universel(s).

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois auprès de l'office notarial dénommé en tête des présentes.

Pour Avis

Maître LAGIER

L23VE05943

**TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AGEN**

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 28 juin 2023)

SAS MUSIC-HALL LE SPLENDID, 14 Rue du XI Novembre 1918, 47380 Monclar, RCS Greffe d'AGEN 844 460 683. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Juin 2023, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_958

SARL FOULAYRONNAISE DE RESTAURATION (SFDR), 64 Avenue du Caoulet, 47510 Foulayronnes, RCS Greffe d'AGEN 798 367 587. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_960

BENFALAMI Yasmina, 32 Rue Molinier, 47000 Agen. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_961

SAS LES PRODUCTEURS DES HALLES, 34 Place Lafayette, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'AGEN 903 329 001. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2023, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_963

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 28 juin 2023)

SAS TECHNIPISCINE47, ZA du Haut Agenais, 47500 Montayral, RCS Greffe d'AGEN 844 522 920. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Juin 2023, désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_957

SAS WN AUTO, Route, Zone Industrielle de Redon Route Départementale 813, 47240 Bon-Encontre, RCS Greffe d'AGEN 894 008 804. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Juin 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_959

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE

(Jugement du 28 juin 2023)

SARL IMMOBILIER TISSIDRE, 39 Cours Victor Hugo, 47000 Agen, RCS Greffe d'AGEN 353 254 717. Agences immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_962

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE
CESSION

(Jugement du 30 juin 2023)

SAS BOE SOUDURE, Lieu-Dit Brimont, 47550 Boé, RCS Greffe d'AGEN 809 237 852. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Jugement arrêtant le plan de cession.

2023_4701_951

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION
(Dépôt du 26 juin 2023)

SARL JUST'IN RUGBY, 1216 Avenue du Midi, 47000 Agen, RCS Greffe d'AGEN 538 160 821. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4701_956

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
(Jugement du 28 juin 2023)

CASTANY Josué, 257 route de Lapère, 47170 Sainte-Maure-de-Peyriac, RM 518 436 316. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_964

SAS AB SOLUTIONS ENTREPRISES, 5 Rue Colette, 47550 Boé, RCS Greffe d'AGEN 897 434 817. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_965

SAS LA PAUSE BLUM, 11 Rue Docteur Messines, 47000 Agen, RCS Greffe d'AGEN 829 874 833. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_966

SARL VALEDIS, 6 Rue du Docteur Louis Brocq, 47550 Boé, RCS Greffe d'AGEN 530 309 988. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_968

SAS GARAGE SEBASTIEN GOHIER (SG AUTO MOTO), 110 Rue Cambefort, 47550 Boé, RCS Greffe d'AGEN 850 737 529. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_969

SAS ROTO GARONNE, ZA Mestre Marty, 47310 Estillac, RCS Greffe d'AGEN 527 592 869. Autre imprimerie (labeur). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_970

SAS J.F.J. Zone Artisanale Mestre Marty, 47310 Estillac, RCS Greffe d'AGEN 848 608 287. Autre imprimerie (labeur). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_971

SAS TAILL'AUTO, 49 Rue Anatole France, 47190 Aiguillon, RCS Greffe d'AGEN 811 790 989. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_972

VIEIRA DAS NEVES Christophe, 47390 Layrac. Activités de sécurité privée. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_973

SARL ETS PADOVAN EQUIPEMENTS, 1 impasse de Gauge, 47310 Estillac, RCS Greffe d'Agen 323 208 744. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_974

SARL JYMELECT, 85 Route du Pont de Barroy, 47520 Le Passage, RCS Greffe d'Agen 802 896 142. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_975

EL ABDELLI Hichem, 64 Cours Victor Hugo, 47000 Agen. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_977

SARL VERALUTEC, «carthage», 47600 Francescas, RCS Greffe d'Agen 410 239 172. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_978

SARL HIGH TENSION, Rue François Neveu, ZA de Trenque, 47550 Boé, RCS Greffe d'Agen 524 045 085. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_979

SARL AD PROJETS, Lieu-Dit Tchaoubeou, 47310 Laplume, RCS Greffe d'Agen 520 429 002. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_980

SARL GIANIN T. P., Jouandine, 47220 Sauveterre-Saint-Denis, RCS Greffe d'Agen 753 144 427. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_981

SARL CE 47 - PIG, lieu dit Tournadel, 47550 Boé, RCS Greffe d'Agen 521 986 125. Réparation d'autres biens personnels et domestiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_982

SARL ENTREPRISE MACALLI DENIS (AME TP), le Bourg, 47360 Saint-Salvy, RCS Greffe d'Agen 750 931 420. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_983

REYNAUD BRUNO PATRICK, 1860 AVENUE DU DR JEAN NOGUES, 47550 BOE. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_984

SARL PS MAITRISE D'OEUVRE 47, 12 Cours Washington, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 749 933 297. Activité des économistes de la construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_985

SAS AERO MAINTENANCE AQUITAINE (AMA), Aérodrome la Garenne, 47310 Estillac, RCS Greffe d'Agen 528 103 252. Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_986

SAS LA FABRIQUE, 80 Bis Avenue Georges Delpéch, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 812 921 385. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_987

SARL TENDANCES ET PAYSAGES, Route de Nérac, Ld l'Hérissou, 47230 Lavardac, RCS Greffe d'Agen 814 979 084. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_988

POUJADE Patrice, 47600 CALIGNAC, RM 489 157 305. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_989

ZERIOUH Azouz, 15 rue du Maréchal d'Estrades, 47000 Agen, RM 484 775 721. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4701_976

64. PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CONSTITUTIONS



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

L23VE05934

Aux termes d'un ASSP en date du 22/06/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CADAU
Objet social : La propriété, l'acquisition, la vente à caractère exceptionnel, l'administration, et l'exploitation par bail, location, sous location ou de toute autre manière, la gestion des valeurs mobilières, dont la société pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou de toute autre manière, la gestion des valeurs mobilières.

Siège social : 1 rue des Lauriers, Appt 203, 64600 ANGLET

Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BAYONNE

Gérance : Mme CAILLABET Nathalie, demeurant 1 rue des Lauriers, Appt 203, 64600 ANGLET

Pour avis
la gérante

L23VE05862



CWE
Maître Emmanuel WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Avis est donné de la constitution de la Société « **GB ACTIV SPORTS** », SAS au capital : 1.000 €, siège social : BIRON (64300), 1430 avenue Marcel Paul - RD9. Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la cession et l'apport d'actions et/ou de valeurs mobilières de toutes sociétés, toutes prestations de services et de conseil en matières commerciale, administrative, de ressources humaines, informatiques, financières, de management ou de communication, de marketing ou autres, tant au profit et à destination des sociétés et entreprises liées à la Société que de tiers. Durée : 99 ans - RCS Pau.

La Société GB ACTIV, société à responsabilité limitée au capital de 7.000.000 Euros, dont le siège social est situé à PARIS (75008), 128 rue La Boétie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 502 810 609, est nommée Présidente pour une durée illimitée.

Chaque action donne accès aux assemblées générales avec droit de vote unitaire.

L23VE05898



Yvonne VALET
06.71.93.57.03
cabinet@yvavocat.com
28 Place du Marché Brauhauban - Rés. De France
65000 TARBES

Par acte SSP du 30/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PYRÉNÉES REMORQUES

Objet social : Le négoce, la vente, de remorques, pièces détachées et accessoires liés. La vente, location, réparation, entretien et aménagement de tous vans équinés, vente et location de tous matériels liés à l'activité équine. La vente d'accessoires de matériels agricoles.

Siège social : 15 Rue Lépine 64140 Lons.

Capital : 5000 €
Durée : 99 ans

Président : Mme DELHOSTE Caroline, demeurant 12 Rue du Bois 64800 Lagos

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession de l'actionnaire unique libre. Toutes autres cessions soumises à agrément.
Immatriculation au RCS de Pau

MODIFICATIONS

Le 31 mai 2023, l'AGE de la SCI ESCOUBES au capital de 91.926,76 €, 9 AV SULLY 92370 CHAVILLE, 419 040 639 RCS NANTERRE a décidé de transférer le siège au domicile de la gérante Martine Ayçaguer sis 1 Route de Lanne, 64 470 Montory, à compter du 31 mai 2023. Radiation au RCS de NANTERRE et ré-immatriculation au RCS de PAU

L23VE05576

Le 30 mai 2023, l'AGE de la SCI AY-CAGUER PILET au capital de 903000 €, 9 AV SULLY 92370 CHAVILLE, 802 344 002 RCS NANTERRE a décidé de transférer le siège au domicile de la gérante Martine Ayçaguer sis 1 Route de Lanne, Lieu-dit Costentin guerre, 64470 Montory, à compter du 30 mai 2023. Radiation au RCS de NANTERRE et ré-immatriculation au RCS de PAU

L23VE05577

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
3 Cours Jardin Public
64270 Salies-de-Béarn

BEARN ANTICORROSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 Chemin de Plaisance
64150 Abidos
794 275 044 RCS Pau

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2023, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Christophe CASTANHEIRA de ses fonctions de gérant à compter du 30 avril 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L23VE05772

SOCIETE CIVILE LES ISSARD IV

Société civile immobilière
Au capital de 45.734,71 Euros
RCS NANTERRE N°326 128 972
Ancien Siège social : 11 bis rue Neuve Saint-Germain 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Nouveau Siège social : 1691 chemin du Bosquet 64200 ARCANGUES

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et de toutes parts de sociétés civiles d'attribution donnant vocation à de tels biens.

Durée : Jusqu'au 31/12/2062

AVIS D'INSERTION

Aux termes d'un procès-verbal en date à BOULOGNE-BILLANCOURT du 2 mai 2023. Il a été pris acte de transférer le siège social de la société, au 1691 chemin du Bosquet 64200 ARCANGUES.

Anciennement le siège était situé : 11 bis rue Neuve Saint-Germain

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Nouveau siège social : 1691 chemin du Bosquet 64200 ARCANGUES

L'article 4 des statuts seront modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE pour être immatriculée au RCS de BAYONNE.

Pour avis

Le Gérant

L23VE05808

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

IGL

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros
Siège social : 10 rue de l'Eglise 64260 BIELLE
807 972 278 RCS PAU

Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2023 la société GPR, société par actions simplifiée au capital de 638.460 euros, ayant son siège social 22 rue de l'Équerre - 95310 SAINT OUEEN L'AUMONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 387 860 224, a, en sa qualité d'associée unique de la société IGL, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros dont le siège est à BIELLE (64260) 10 rue de l'Eglise, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 807 972 278, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret no 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société IGL, pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions devront être présentées devant le tribunal de commerce de PAU.

Pour avis.

Le Président

L23VE05845

FIDAL
AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
BP 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le 27/06/2023, les associés de la société **CONSTELLATION DU POISSON**, société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 200.000 € ayant son siège social 7 camé de Buret - 64170 LABASTIDE CEZERACQ - 883 298 952 RCS PAU ont décidé de transférer le siège social de la société au 23 route de Peyrouse - 65100 POUEYFERRE, de sorte que la société sera désormais immatriculée au RCS de TARBES.

Pour avis.

L23VE05867

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

« REY IMMOBILIER »
SARL

Au capital de 2 000 000 €
Siège social : 1 Avenue de Mohernando
64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE 349 413 781

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE en date du 01/03/2023, il a été décidé la transformation de la Société en SAS et la modification de son objet social à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. L'Assemblée Générale a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, son capital, son dirigeant, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Forme - Nouvelle mention : SAS
Objet social - Nouvelle mention :

La société a pour objet : Toutes opérations d'intermédiaire portant sur l'achat, la vente, l'échange, la location ou la sous location, en vide ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis ou de fonds de commerce ; l'administration de biens, la gestion immobilière et l'activité de syndic de copropriétés immobilières ; L'étude, la gestion, la commercialisation d'opérations de promotions immobilières, et généralement toutes opérations mobilières et immobilières, financières, industrielles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ; les investissements dans des sociétés étrangères.

Mention sera faite au RCS de BAYONNE.

Pour avis

L23VE05907



CWE
Maître Emmanuel WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Par AGM en date du 27/06/2023, les associés de la société civile **BE BOLD INVEST**, Capital : 1.000 €, Siège : ORTHEZ (64300) 344 chemin de Tache, RCS Pau 911 511 186 ont transféré le siège social de ORTHEZ (64300) 344 chemin de Tache à BIRON (64300), 1430 Avenue Marcel Paul - RD 9.

Modification RCS Pau

L23VE05920



CWE
Maître Emmanuel WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Par AGM en date du 27/06/2023, les associés de la société civile **DB INVEST**, Capital : 1.000 €, Siège : ORTHEZ (64300) 344 chemin de Tache, RCS Pau 899 513 329 ont transféré le siège social de ORTHEZ (64300) 344 chemin de Tache à ORTHEZ (64300), 1 ter avenue Daniel Argote.

Modification RCS Pau

L23VE05921



CWE
Maître Emmanuel WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Par AGM en date du 27/06/2023, les associés de la société civile **BE BOLD**, Capital : 2.000 €, Siège : ORTHEZ (64300) 344 chemin de Tache, RCS Pau 488 181 611 ont transféré le siège social de ORTHEZ (64300) 344 chemin de Tache à BIRON (64300), 1430 Avenue Marcel Paul - RD 9.

Modification RCS Pau

L23VE05922



DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS

127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

KOMPAÏ ROBOTICS

Société par actions simplifiée au capital de 290 100 euros
Siège Social : 97 Allée Théodore Monod, Technopole Izarbel 64210 BIDART
R.C.S. BAYONNE 821 632 791

Suivant un acte sous seing privé constatant l'adoption de décisions prises par le Président en date du 30/06/23, il a été décidé de transférer le siège social, 6 route de Pitoys - Zone de Maignon, 64600 ANGLET de façon rétroactive au 01/06/23 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BAYONNE.

Pour avis

L23VE05962

BORDEAUX PRESTATIONS SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : Chemin de la Campagne du Bas 64150 Mournex
499105310 RCS Pau

Lors de l'Assemblée générale des associés en date du 15 décembre 2022, après avoir constaté la démission du Commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Vincent Mateu), il a été décidé, à la demande de Monsieur Samuel Befve, de transférer le mandat du Commissaire aux comptes de M. Samuel BEFVE, à la SARL Figeco Torres SB, Cabinet Figeco -Torres, société au capital de 40.000 € dont le siège social est situé 33 rue Ca-

mille Godard à Bordeaux (33027), inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 505 229 823, représentée par son gérant Monsieur Samuel Befve et ce pour la durée restante dudit mandat qui expirera à l'issue de la décision de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mention sera faite au RCS de Pau

Pour avis,

L23VE06008



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

«ORTILLOPITZ»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : Gaiheko Etchea, Col de Saint Ignace
64310 SARE
RCS de BAYONNE : 429 235 351

MODIFICATION DATE DE CLÔTURE ET OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 30/05/2023, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 30/05/2023. Les statuts ont été modifiés comme suit : La société a pour objet la production-vente de fruits et légumes, cidre, miel et produits transformés, production et vente de produits locaux, dégustation, visites guidées d'une ferme du 17^{ème} siècle, activités agricoles liées aux activités ci-dessus, bar (Licence IV), organisation de banquets, réception, restaurant, activité de location meublée non professionnelle. Et plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Mention sera faite au RCS de BAYONNE.

Pour avis, Le Gérant

L23VE06014



LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SE CHARGE DE VOS APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
MOYENNETÉ BARALE ET ASSOCIÉS
Société d'Avocats
27 Cours Emard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tel. 05 56 01 95 77

CONSTITUTIONS



BRIGGY

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Avenue des victimes du 11 Juin 1944 65200 BAGNERES DE BIGORRE
RCS TARBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAGNERES DE BIGORRE (65200) du 16/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : BRIGGY

Siège : 2 Avenue des victimes du 11 Juin 1944, 65200 BAGNERES DE BIGORRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Entretien, création, d'espaces verts, parcs et jardins, élagage, petits travaux en tous genres liés au bâtiment, location de tous matériels en rapport avec l'objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Dylan DAILLEUX, demeurant 1D Impasse Martin Rami 65200 BAGNERES DE BIGORRE (65200),

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARBES.

Pour Avis. Le Président.

L23VE05740



ADOUR DECOR

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

Siège social : 13 Allée Jean Jaurès 65200 BAGNERES DE BIGORRE
RCS TARBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAGNERES DE BIGORRE du 24/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ADOUR DECOR

Siège : 13 Allée Jean Jaurès, 65200 BAGNERES DE BIGORRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : entreprise générale de peinture en bâtiments, intérieur, extérieur, vitrerie, sol, mur, papiers peints, revêtements sols et murs, décoration et rénovation de façade, ainsi que la vente de tous produits de peintures, vitrerie, sol, mur, papiers peints, revêtements sols et murs, décoration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Luc DULOUT, demeurant 13 Allée Jean Jaurès 65200 BAGNERES DE BIGORRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARBES.

Pour Avis. Le Président

L23VE05832

MODIFICATIONS



19 Avenue du Président JF Kennedy
BP 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le 27/06/2023, les associés de la société **CONSTELLATION DU POISSON**, société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 200.000 € ayant son siège social 7 camé de Buret - 64170 LABASTIDE CEZERACQ - 883 298 952 RCS PAU ont décidé (i) de nommer la société YO'NCO, société à responsabilité limitée au capital de 800.000 euros dont le siège social est situé 15 chemin de Fould - 65100 POUYEFERRE, en qualité de président de la société en remplacement de la société STEPHANE SARRE FINANCEMENTS, démissionnaire et (ii) de transférer le siège social de la société au 23 route de Peyrouse - 65100 POUYEFERRE, de sorte que la société sera désormais immatriculée au RCS de TARBES.

- Objet social : L'installation, La mise en service et l'exploitation de centrales hydro-électriques ; Plus généralement, l'acquisition, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement et la construction de centrales de production d'énergie, qu'elles soient opérationnelles ou en cours de développement ; La production d'énergies renouvelables ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; La prise en location de toutes installations de production, stockage, distribution ou mesure d'économie d'énergie ;

- Durée : 99 ans

- Capital minimum : 200.000 € ; capital maximum : 5.000.000 € constituée par apports en numéraire

- Président : la société YO'NCO (831 078 399 RCS TARBES) ci-dessus désignée.

Pour avis.

L23VE05868

CSA EXPERTISE
23 bd du lapacca
65100 LOURDES

FINGER ROLL

SARL au capital de 5 000,00 Euros
2 chemin de la Traverse 65420 IBOS
RCS TARBES 901 927 277

Le 27 juin 2023, l'assemblée générale statuant en application de l'article L.223 -42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TARBES.

Pour avis, Le représentant légal.

L23VE06011

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

PHARMACIE DES PYRENEES

Société d'exercice libéral par actions simplifiée de pharmaciens d'officine au capital de 62.800 euros porté à 34.890 euros
Siège social : 17 route du Stade 65400 ARGELES-GAZOST 532 088 184 RCS TARBES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2023 a décidé de réduire le capital social de 27.910 euros pour le ramener de 62.800 euros à 34.890 euros par voie de rachat et d'annulation de 27.910 actions. En date du 30 juin 2023, le président a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée le 01.07.2023 et a décidé la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Capital social :

Ancienne mention : 62.800 euros

Nouvelle mention : 34.890 euros

L'Assemblée générale extraordinaire du 30/06/2023 a décidé de nommer Monsieur Baptiste BUISSERET, demeurant 2 rue des Liserons, BARBAZAN-DEBAT (65690), en qualité de Président, à compter du 01/07/2023.

Les mentions antérieurement publiées relatives à la direction sont ainsi modifiées :

Président :

Ancienne mention : François MARSAN, demeurant 6 avenue Hector Sassère, 65400 ARGELES-GAZOST

Nouvelle mention : Baptiste BUISSERET, demeurant 2 rue des Liserons, 65690 BARBAZAN-DEBAT

POUR AVIS

Le Président

L23VE06025

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BAGNERES DE BIGORRE (65200), du 29 juin 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de TARBES 1, le 29 juin 2023, dossier 2023.00017388, référence 6504P01 2023 A 00455,

La société **RAMI NICOLAS**, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à BAGNERES DE BIGORRE (65200), 11 bis, avenue des Victimes du 11 juin 1944, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, sous le n° 818 883 308,

A cédé à :

La société **TAPIE QUENTIN**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €, dont le siège social est à BAGNERES DE BIGORRE (65200), 11 bis, avenue des Victimes du 11 juin 1944, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, sous le n° 950 879 049,

Un fonds artisanal et de commerce de boucherie, charcuterie, pâtisserie, traiteur, épicerie fine et vente de produits régionaux, sis et exploité à BAGNERES DE BIGORRE (65200), 11 bis, avenue des Victimes du 11 juin 1944, moyennant le prix de 420.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 295.100 € et aux éléments corporels pour 124.900 €.

La date du transfert de propriété et celle de l'entrée en jouissance ont été fixées au 1^{er} juillet 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet VERGES, sis à BAGNERES DE BIGORRE (65200), 1, rue du Temple.

L23VE05944

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue

Fondaudège - CS 71900 - 33081

Bordeaux Cedex

SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication :

Guillaume LALAU

Directeur délégué :

Nicolas THOMASSET

Directeur des rédactions :

Vincent ROUSSET

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Raphaëlle MOURET,

Cyrielle MICHAUD, Sarah ALBERT

& Noëlle SANZ

Secrétaire général des rédactions :

Michel CASSE

Rédaction : Nathalie VALLEZ,

Jennifer WUNSCH, Chantal

BOSSY, Nelly BETAILLE,

Suzanne BOIREAU-TARTARAT,

Jonathan BITEAU,

Mathieu DALZOVO,

Eustelle LOUSTALET-TURN,

Vincent BIARD, Hermance HITTE &

Marie-Amélie HUSSON

Responsable Organisation

et Systèmes d'Information :

Ophélie BROUETIER

Chargée de Webmarketing

et Community Manager :

Cyrielle MORFEA

Assistante communication

digitale : Magalie RICCETTI

Responsable annonces légales :

Emmanuelle GESLAIN

Direction financière

et administrative :

Katia DE STEFANO

Responsable comptable :

Florence MANOEUVRIER

Service abonnement :

Catherine DEPETRIS

Service comptabilité :

Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces

légales : Christophe CLERTEAU,

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution

Hebdomadaire - Parution le

mercredi

Impression : ROTIMPRES

Carré del Pla de l'Estany, sn,

17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : SUD MAILING

Commission paritaire

n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,80 €

Abonnement 1 an : 55 €

Membre RésobEco



Dépassement de la durée maximale du travail

Le dépassement de la durée maximale du travail cause nécessairement un préjudice au salarié qui doit être réparé sans que celui-ci ait à en apporter la preuve.

Depuis un arrêt de 2016, la Cour de cassation a mis fin à sa jurisprudence disposant que certains manquements de l'employeur aux obligations légales causent nécessairement un préjudice au salarié sans que celui-ci ait à en prouver la réalité (Cass. Soc. 13 avril 2016 n° 14-28.293).

La Cour de cassation a toutefois retenu plusieurs exceptions permettant au salarié d'obtenir réparation du préjudice sans avoir à en faire la preuve.

Il en est ainsi particulièrement en cas de dépassement de la durée du travail, qu'il s'agisse de la durée hebdomadaire de 48 heures (Cass. soc. 26-1-2022 n° 20-21.636) ou de la durée quotidienne du travail de 10 heures.

Ainsi en a jugé la Cour de cassation dans cette affaire.

Une salariée, préparatrice en pharmacie et responsable d'un Ehpad avait saisi le Conseil des prud'hommes pour contester son licenciement intervenu alors qu'elle était en état de grossesse, état médicalement constaté et connu de l'employeur.

Le salariée demandait également l'attribution de dommages et intérêts pour un dépassement de la durée quotidienne maximale du travail.

La cour d'appel avait bien retenu que la salariée avait exécuté des journées de travail de plus de 10 heures mais avait estimé qu'elle ne démontrait pas de préjudice.

La Cour de cassation censure l'arrêt de la cour d'appel : « le seul constat du dépassement de la durée maximale de travail ouvre droit à réparation » sans avoir à prouver l'existence du préjudice.

La Cour de cassation justifie sa décision en faisant référence au droit européen relatif à la protection de la sécurité et de la santé des salariés en matière d'aménagement du temps de travail (directive 2003/88/CE).

Les autres cas pour lesquels la Cour de cassation juge que les manquements de l'employeur causent nécessairement un préjudice dont le salarié n'a pas besoin de prouver l'existence visent la perte d'emploi injustifiée, l'absence d'institution représentative du personnel et le non-respect du repos journalier et hebdomadaire). ■

Référence

Cass. ch. soc. 11 mai 2023, n° 21-22.281

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MAI 2022	MAI 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,97	117,44	+ 5,1 %
INDICE HORS TABAC	110,95	116,54	+ 5 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26		+ 3,5 %
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61		+ 3,49 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 218,35	-1,4%	11,5%	19,4%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 495,54	-1,4%	10,5%	17,3%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 307,08	-0,7%	13,5%	21,7%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 354,82	3,6%	13,4%	11,7%	4 425,84	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 823,91	3,7%	35,5%	23,4%	15 185,48	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 465,61	-2,1%	0,2%	2,9%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 854,54	-0,8%	13,9%	20,2%	16 357,63	14 069,26	Allemagne
SMI	11 142,65	-2,6%	3,9%	2,2%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	32 538,33	5,2%	24,7%	21,1%	33 706,08	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 189,44	-0,7%	3,2%	-5,6%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,90	-0,7%	2,7%	23,0%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-40,6%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,90	12,7%	-14,1%	43,4%	4,58	3,40	0,8%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	3,37	28,1%	196,1%	187,5%	3,52	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	64,00	-1,5%	9,4%	1,6%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	480,00	-4,0%	1,3%	3,0%	530,00	458,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	89,50	-0,6%	8,5%	-5,8%	94,00	76,50	6,8%
EUROPLASMA	0,18	-53,5%	-73,8%	-99,4%	2,38	0,18	-
FERMENTALG	0,75	-1,8%	-50,7%	-67,3%	1,66	0,73	-
GASCOGNE	4,01	-2,7%	-10,3%	25,7%	4,48	4,01	-
GPE BERKEM	4,88	8,9%	0,8%	-43,8%	7,12	4,12	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	1,82	2,2%	-15,0%	1,1%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,88	15,9%	-24,0%	-43,4%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	15,55	19,2%	31,2%	29,8%	15,85	11,90	-
I.CERAM	7,85	-1,9%	-23,0%	-43,9%	13,95	7,65	-
I2S	6,05	-5,5%	-0,8%	-4,0%	6,45	5,85	2,3%
IMMERSION	3,20	0,6%	25,0%	-27,9%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,18	0,8%	5,9%	21,2%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	3,40	21,4%	120,8%	60,4%	3,85	1,47	-
LECTRA	27,90	1,5%	-20,7%	-22,9%	40,70	26,85	1,7%
LEGRAND	87,74	-0,7%	17,3%	21,4%	92,88	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-5,0%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	15,1%	2,46	1,20	-
OENEO	13,95	2,2%	-0,4%	-1,1%	15,50	12,85	2,2%
POUJOLAT	26,50	3,5%	-4,7%	35,9%	32,60	22,80	0,8%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,48	1,8%	35,8%	-0,9%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	4,33	-4,6%	20,3%	-30,2%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Laurent

**ME METTRE À
LA BATTERIE
FAIRE UN
TOUR D'EUROPE
À VÉLO
DEMANDER ÉLISA
EN MARIAGE**

Soigné pour un cancer des poumons

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer

Plus d'informations sur

www.fondationbergonie.fr

